



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

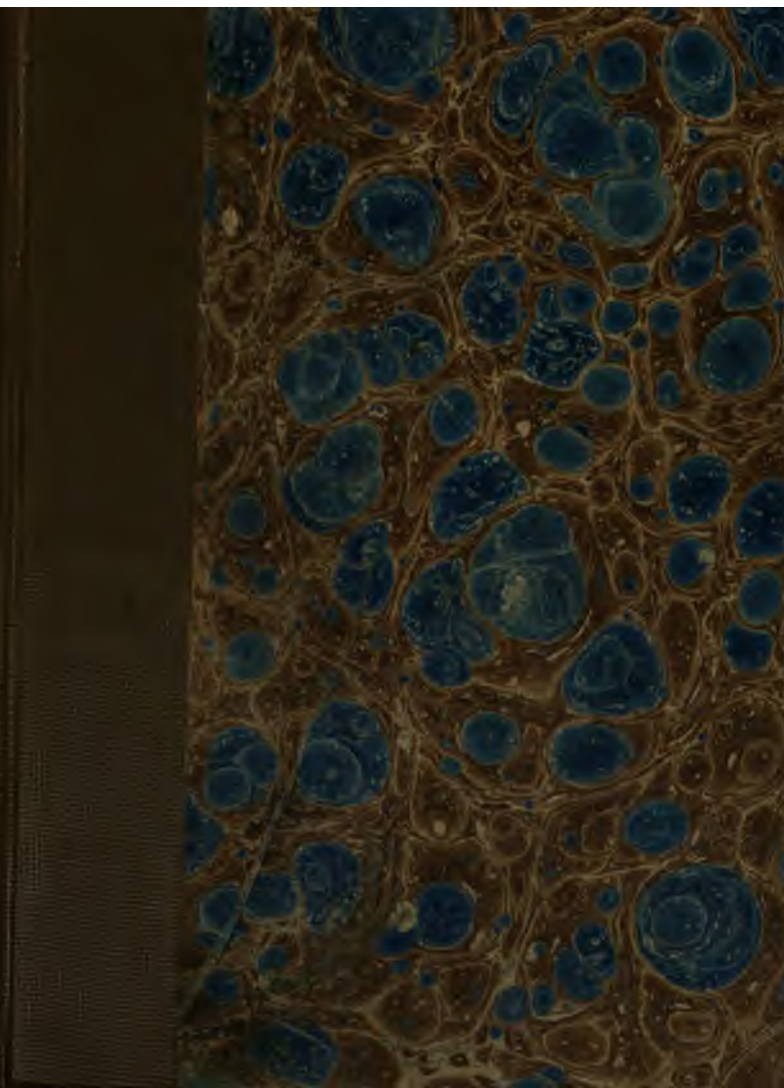
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

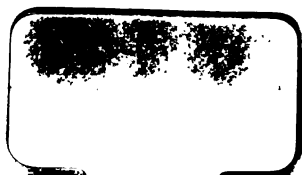
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





Vol. Fr. Pl A. 280













Edition originale  
tirée à 350 ex.  
(Hollande)

20 F.

C. 2/

# L'ENFER

SATIRE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

---

*CABINET DU BIBLIOPHILE*

N° XV

## TIRAGE :

320 exemplaires sur papier vergé (nos 31 à 350).

15 » sur papier de Chine (nos 1 à 15).

15 » sur papier Whatman (nos 16 à 30).

---

350 exemplaires numérotés

N<sup>o</sup> 81

AGRIPPA D'AUBIGNÉ

---

# L' ENFER

SATIRE

« DANS LE GOUT DE SANCY »

*Publiée pour la première fois  
D'après le manuscrit du recueil de Conrart*

AVEC UNE NOTICE PRÉLIMINAIRE  
DES ÉCLAIRCISSEMENTS ET DES CORRECTIONS

PAR M. CH. READ

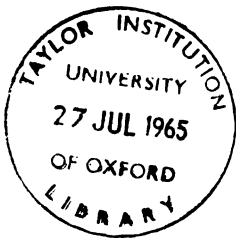


PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXIII



TAYLOR INSTITUTION

UNIVERSITY

27 JUL 1965

OF OXFORD

LIBRARY



## INTRODUCTION

### I

**L'**ENFER, — Satyre en prose, — dans le goût de Sancy, — *tel est le titre bien friand d'une pièce qui se trouve au tome IV du recueil in-4° des Manuscrits Conrart, conservés à la Bibliothèque de l' Arsenal.*

*Placé là, entre le « Perroniana » d'un côté, de l'autre « le Divorce satyrique, par le roi Henri IV, ou du moins sous son nom » (sic), et non loin de « la Ruelle mal assortie », par la Reine Margot — en belle compagnie, comme on voit! — ce morceau, qui occupe soixante-quatre pages d'une fine écriture, avait, il y a quelques années, attiré mon attention. Le jugeant dès lors fort piquant, j'en avais pris copie, afin de me donner le plaisir d'en faire part, un jour ou l'autre, aux amateurs. Mais des travaux officiels multipliés, et d'un immense intérêt, absorbèrent bientôt tout mon temps, toute mon affection, jusqu'à ce que des événements néfastes, sur lesquels*

*la vérité est aujourd'hui si effacée et si obscure encore, vissent infliger à notre malheureux pays, à notre cité, à nous-même, d'inconsolables douleurs, une accumulation inouïe d'irréparables pertes. — Ainsi nous ont été faits des loisirs amers que hante la mémoire maudite des choses et des hommes à qui nous les devons, et que corrompt l'odieux cauchemar des faits accomplis...*

*On a remarqué qu'au milieu des éruptions les plus dévastatrices du Vésuve ou de l'Étna, une humble cabane, un chétif ermitage, était parfois épargné. C'est un peu là — si parva licet componere magnis — l'histoire de notre copie de l'Enfer.*

*Comment cette minime épave a-t-elle échappé aux flammes impies qui ont dévoré tant de séculaires et inappréciables trésors?... Ah! demandons-nous plutôt à quoi il a tenu que tout ce que Paris renferme d'incomparables richesses, Musées, Bibliothèques, Archives nationales, — tout enfin n'ait eu le sort de notre Hôtel-de-Ville, des Tuileries, de la « Librairie » du Louvre, et de tant d'autres édifices publics et particuliers; à quoi il a tenu que notre ville entière n'ait été, corps et biens, vouée, à partir du 18 mars 1871, à une ruine totale!... La fortune de Paris n'avait-elle pas été livrée au dieu Hasard? et n'est-ce pas ce dieu (aidé de quelques dévouements individuels, pour la plupart obscurs, inconnus, — importuns à coup sûr et méconnus — ) qui a sauvé ce qui subsiste?*

*Toujours est-il que c'est bien cette aveugle divinité qui a sauvé, entre autres, ma pauvre petite copie, et qui a également préservé l'original. Car les flammes et les laves du plus horrible des incendies (celui du Grenier d'abondance et de l' Arsenal)*

ont menacé, durant plusieurs jours et nuits, la grande Bibliothèque de ce nom, et l'ont comme enveloppée sous mes yeux... A tout instant je croyais la voir en feu : elle a renouvelé le prodige de la Salamandre... Oh! je les aurai toute ma vie présents à ma pensée, ces effroyables spectacles du brasier parisien allumé par le 18 mars<sup>1</sup> !...

## II

Puisqu'il a survécu à une telle catastrophe, ce brave petit cahier, dont j'avais dû faire mon deuil, comme de tous les papiers de mon cabinet de l'Hôtel de ville, — Enfer échappé aux Furies de 1871, — eh! bien donc, je veux qu'il vive, et j'assure ici son existence par le bienfait de l'invention de Guttenberg. Ce merveilleux instrument d'assurance intellectuelle, en nous gardant heureusement de nous-mêmes, est plus que jamais appelé à défendre, du moins en partie, les œuvres de l'esprit humain contre la folie et la barbarie modernes; il en préservera le

1. Certes, il n'est rien arrivé qui ne pût et ne dût être prévu. Mon vieux camarade et ami Maxime Du Camp avait écrit, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> juillet 1869, en terminant sa remarquable étude sur la Préfecture de Police, que, si le pouvoir venait à s'abandonner *un seul jour*, « Paris, comme une ville mise à sac, serait livré à tous les épouvantemens du vol, de l'incendie et du meurtre. » Cela pouvait paraître alors de la clairvoyance à longue vue; mais, à partir de septembre 1870, surtout en mars 1871, cela avait acquis la clarté de l'évidence. Ne semble-t-il pas, qu'à dater du jour de la déclaration d'une guerre insensée, tout le monde ait comme pris à tâche de tout faire, successivement, pour pousser Paris au bord de l'abîme et amener la réalisation de sinistres prophéties!

*dépôt sacré contre les funestes aberrations ou les défaillances du pouvoir, contre le vandalisme de notre civilisation<sup>1</sup>.*

### III

*Avant de donner mon manuscrit à M. Jouaust, j'ai dû le relire plusieurs fois, pour le mieux connaître et l'annoter : j'en ai été de plus en plus enchanté. C'est assurément un morceau de maître. Il est composé avec beaucoup d'art, et écrit avec ce semblant de naturel, de bonhomie, de belle humeur, qui donne tant d'accent à la malice. C'est, en même temps, un très-agréable spécimen de cette jolie langue courante de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui a tant de verdeur et tant de charme. J'oserais presque dire que notre petite pièce est, dans son genre, un petit chef-d'œuvre. Même au point de vue historique, elle a son degré d'importance, car on y rencontre un crayon très-fin des hommes et des choses qui préoccupaient Paris et la Cour, un an avant la mort de Henri IV. La date est mémorable.*

### IV

*Maintenant, deux questions se posent devant nous. Premièrement, l'Enfer est-il de ce maître ouvrier*

1. Je me suis trouvé avoir sauvé, toujours par cas fortuit, quelques autres papiers, et aussi le fameux pamphlet *le Tigre*, dont j'avais fait acquérir l'unique exemplaire connu pour notre pauvre Bibliothèque de la ville de Paris. Je l'avais alors chez moi. Et j'ai bien failli être incendié, même dans ma propre maison!...



à qui l'on doit la Confession de Sancy, cette satire « de haut goût » par excellence ?

Je ne saurais en mettre ma main au feu : non habemus confitentem reum. Mais j'admets volontiers l'espèce d'attribution qui ressort de ce sous-titre caractéristique du manuscrit Conrart : Satyre en prose, dans le goût de Sancy. Il est certain que d'Aubigné fut connu de bonne heure comme « franc et docte gentilhomme », ainsi que le qualifie L'Estoile en son Journal (6 juin 1610), même avant qu'il eût encore été imprimé ; il est certain que les doigts lui démangèrent toujours, et qu'il a, comme on dit, noirci beaucoup de papier, en sorte qu'il circulait bien des épigrammes<sup>1</sup> de lui, bien des écrits de sa main, longs ou courts, en prose ou en vers, ses Tragiques notamment, commencées en 1577 et publiées seulement en 1616, mais dont il courut, de son propre aveu, plusieurs copies ; enfin des quatrains mordants, des pasquils ou autres saupiquets<sup>2</sup>, tels que ceux qui sont cités par L'Estoile (fin février 1597 et 27 décembre 1608). La Confession de Sancy elle-même et les Mémoires de d'Aubigné furent longtemps dans ce cas ; ils n'ont été publiés pour la première fois que bien des années après sa mort (la première en 1660, les seconds en 1729, sur d'anciennes copies qu'on en avait gardées). Il en fut de même de cette autre virulente plaquette, le Divorce satirique, qu'on lui a attribuée, et peut-être avec

1. « S'il trousse l'épigramme ou la stance bien faite »...  
(Tragiques, II, éd. Jouaust, p. 110.)

2. Le mot est de d'Aubigné (*Fœneste*, III, 16). Il désigne ainsi de petites pièces salées et épicées comme le ra-gôût appelé saupiquet.

*quelque raison. Quant à notre Enfer, sans qu'il soit d'aussi haut goût que Sancy (chose assez difficile), on comprend qu'un juge compétent, presque un contemporain, l'ait rapproché de ce célèbre pamphlet, encore inédit à cette époque, et dont les Recueils de Conrart contiennent aussi une copie.*

*Qui pouvait, en effet, connaître comme d'Aubigné tous les sujets divers dont parle, en gentilhomme lettré, l'auteur de l'Enfer, particulièrement ces choses de la Cour et de l'État, ces affaires des grands et du peuple, de la Huguenotterie et du Jésuitisme? Qui pouvait, en dehors de lui, écrire sur tout cela de ce ton et de ce style? Qui aurait pasquillé avec cet esprit tous les personnages marquants, et justement la plupart de ceux que l'auteur de Sancy ne portait point dans son cœur, et qu'il a poursuivis ailleurs de ses mordantes railleries?... Nous avons donc cru pouvoir ici ne pas*

*Imiter de Conrart le silence prudent,  
alors surtout qu'il l'avait lui-même à peine gardé.*

## V

*En second lieu, l'Enfer est-il inédit?*

*Je l'ai cru d'abord et pendant longtemps. Mais, d'après une trouvaille et une constatation toutes récentes, j'ai lieu de penser aujourd'hui que cet opuscule fut publié en son temps; toutefois je n'ai pu venir à bout de voir de mes yeux le seul exemplaire qui ait été signalé d'une édition primitive. Je pourrais donc faire encore des réserves à cet égard et m'en tenir au doute prudent de saint Thomas, si le*

témoignage que j'ai rencontré ne me paraissait tout à fait péremptoire en un point décisif.

On va en juger.

Je parcourais, pour la centième fois peut-être, mon Journal de L'Estoile, ce merveilleux document, ce répertoire inépuisable de renseignements et d'observations pour les règnes de Henri III et de Henri IV, et dont il importerait de mettre en fin sur pied une nouvelle édition complète, bien annotée, et surtout pourvue d'une bonne table! — C'est toujours avec un plaisir nouveau que, pour ma part, je me replonge dans cette lecture de L'Estoile. Sans cesse on y découvre des choses restées inaperçues, ou jusque-là incomprises, faute du trait de lumière, c'est-à-dire de la notion préalable ou concordante qui peut seule éclairer tel ou tel point et qui ne peut souvent qu'être fortuit. — Le relisant donc, afin d'y chercher des éclaircissements à notre Enfer, et alors que j'étais bien pénétré du texte de ce dernier, je tombai sur les lignes que voici, tracées par L'Estoile au 5 mai 1609 :

« Vinrent les nouvelles d'une encores plus signalée  
« banqueroute et plus grande (car on disoit qu'elle  
« estoit, ainsi qu'on disoit, de quatre cens mille es-  
« cus), faite par Josse et Saint-Germain, maistre  
« des comptes, gendre de feu Parant, partizan (le-  
« quel le sel qu'il avoit tant à commandement n'a-  
« voit pu toutesfois garder de pourrir, dit l'auteur  
« de la Descente aux Enfers). »

La Descente aux Enfers, voilà un titre qui n'est point sans doute le nôtre, et bien fait pour nous dérouter. Mais comment m'y tromper, dès lors que je reconnais les deux lignes de cette Descente aux

Enfers, citées par *L'Estoile*, comme se retrouvant mot pour mot dans *l'Enfer* (voir p. 48)? Semblable rencontre, à pareille date : analogie frappante de titres ; identité de textes<sup>1</sup> ! Évidemment notre satire avait circulé, en nouveauté à la main, sous un titre ; elle avait pu être imprimée et publiée sous un autre.

Y regardant alors de plus près, et revenant sur mes pas, je vis que, un mois auparavant, le 3 avril 1609, *L'Estoile* disait avoir « acheté, entre autres drolleries qu'on crioit devant le Palais, celle intitulée : *La Descente aux Enfers*. »

Il ne s'agissait plus que de mettre la main sur cette plaquette. Or, elle n'existe ni à la Bibliothèque nationale, ni à celle de l'Arsenal, ni à la Mazarine. Je l'ai demandée en vain aux libraires qui recherchent ces sortes de curiosités. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est qu'il en passa un exemplaire dans un catalogue de livres à prix marqués, publié par le libraire L. Potier en 1860. L'espoir que j'eus alors un instant d'en retrouver la trace ne s'étant pas réalisé, j'ai dû me borner à relever le titre complet donné par ce catalogue (n° 2023). Il est ainsi libellé :

*La Descente aux Enfers* dédiée à M. le Grand Œconome des Cónards. Rouen, de l'imprimerie de Nic. Hamilton, pour Thomas Daré, 1609. Petit in-12 de 103 pp. et 2 ff. pour le titre et la dédicace.

On voit que cette rubrique nous en apprend un peu

1. *L'Estoile* mentionne aussi (au 15 nov. 1609) un certain « *Pèlerin d'Enfer* », qu'il prête à Dupuy et qualifie de « plaisante drôlerie ». Serait-ce la même plaquette autrement désignée par lui ?

plus long que *L'Estoile*. Il y est fait mention d'une dédicace adressée (chose bizarre) à M. le Grand Econome des Conards<sup>1</sup>, laquelle dédicace n'est point dans notre manuscrit, et a fait ranger la plaque parmi les Facéties, tandis que sa place normale serait parmi les Satires ou les pièces d'Histoire de France. J'aurais été d'autant plus aise de faire connaissance avec ledit imprimé; mais il a été impossible soit de retrouver cet exemplaire, soit d'en découvrir un autre. Réduit à mes propres conjectures, je ne puis m'expliquer l'addition d'une dédicace au grand Econome de la confrérie rouennaise que par cette circonstance, que, l'Enfer étant publié à Rouen, on aura voulu lui appliquer une sorte de cachet local, peut-être aussi l'affubler d'un déguisement carnavalesque, afin de dépister les chiens... Je ne vois pas d'autre motif plausible pour que l'on ait ainsi donné à un libelle satirique et politique, modéré d'ailleurs, des dehors de joyuseté, une livrée de bouffonnerie, qui ne lui appartiennent pas;

1. L'Abbaye des Conards (ou Cornards) était, dit Taillepied, une des confréries de métiers de la ville de Rouen, mais surtout une confrérie joyeuse, ayant son bureau à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Ils avaient succédé, vers 1560, aux *Coqueluchiers*, jouant aux jours gras, les faits vicieux. « Aux Conards présidait, par choix et élection, un « abbé mitré, crossé, et enrichi de perles, quand solennel-« lement il étoit traîné en un chariot à quatre chevaux le « dimanche gras et autres jours de bacchanales. » (*Recueil des Antiquités et Singularités de la ville de Rouen*, par Taillepied. A Rouen, 1610, in-18, p. 50.) Cette confrérie faisait alors une grande procession burlesque par les rues et carrefours, parodiant les choses mêmes les plus rares et les plus sacrées. Les Conards jouissaient alors d'un droit universel de satire, de critique, de moquerie, et, le lendemain, ils rentraient dans les devoirs de la vie commune et régulière.

car la plaisanterie n'y dépasse point les bornes, et si elle va, dans son dénoûment, jusqu'au burlesque, elle ne descend pas jusqu'à la farce grossière<sup>1</sup>.

Ce qui demeure acquis, à mon avis, c'est que cette Descente aux Enfers et notre Enfer, — l'imprimé introuvable et le manuscrit (lesquels me semblent, jusqu'à preuve contraire, ne devoir faire qu'un seul et même opuscule), — sont aussi ignorés l'un que l'autre, et que c'est en quelque sorte un petit chef-d'œuvre inconnu qui voit le jour ici véritablement pour la première fois<sup>2</sup>.

1. Le savant bibliothécaire de Rouen, l'auteur du *Bibliographe Normand*, M. Ed. Frère, a naturellement rangé la *Descente aux Enfers* parmi les écrits relatifs aux *Conards*.

2. Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai pu enfin obtenir sur ce sujet quelques renseignements propres à jeter quelque jour sur la question. Un bibliophile de Rouen, M. Lormier, possède un exemplaire, non de l'édition signalée ci-dessus, mais qui est intitulé : *La Descente aux Enfers, reueüe et augmentée*, 1609 (même format, même nombre de pages et feuillets que l'autre). C'est donc bien là une seconde édition, et de la même année. La dédicace, qui a quatorze lignes, est datée : *de la Vallée de Misère, ceste nuit, 2 mars 1609*; elle est signée des initiales F. D. L. — Mais, sauf les vingt premières lignes de notre opuscule qui s'y trouvent mot pour mot reproduites (au deuxième alinéa, après un premier servant de préambule), le texte de notre *Enfer* et celui de la *Descente aux Enfers*, dédiée aux Conards, sont absolument différents : le dernier est seul de nature à motiver la dédicace. — Il résulte de ce rapprochement et de cet éclaircissement que cette dernière *Descente aux Enfers* n'est qu'une sorte de facétieuse parodie de celle que mentionne L'Estoile, tandis que celle-ci devait être notre *Enfer*, puisque l'identification (établie par la phrase relative au partisan du sel Parent) subsiste. — Il reste donc à découvrir un exemplaire de la plaquette originale de 1609 achetée par L'Estoile, et à expliquer pour-

## VI

*L'Enfer est avant tout ce qu'on appelle une actualité; c'est une petite Ménippée. Or, pour bien apprécier, après coup, le mérite de ces sortes d'écrits, pour en sentir tout le sel, pour en jouir, en un mot, il ne faut pas seulement se prêter de bonne grâce aux étrangetés du cadre choisi par l'auteur; il faut se reporter à l'heure même où il composa son œuvre, se placer dans le milieu social, dans le monde politique qu'il a voulu peindre en charge. Il importe surtout de se familiariser avec certains détails de mœurs et de personnalités, avec les historiettes et les ridicules de l'époque, d'entrer enfin, autant que possible, dans l'esprit et dans la peau, comme on dit, des individus mis en scène, des lecteurs contemporains et de l'auteur lui-même.*

*En l'espèce, il convient de se faire un petit nécrologe des personnages qui, au commencement de l'an 1609, étaient descendus ad patres, ainsi qu'une petite statistique des survivants et des heureux du jour. C'est donc toute une étude historique et biographique, anecdotique surtout et assez vétilleuse, que l'on a lieu de faire; mais on sera bien payé de sa peine : operæ pretium est.*

*Cette besogne rétrospective se trouve déjà ébauchée dans les quelques notes (en trop petit nombre*

quoi elle eut, cette même année, les honneurs d'une parodie joyeuse, portant le même titre et publiée à deux éditions. C'est au moins l'indice d'un grand succès de vogue, et il y a là une petite énigme bibliographique dont la solution mérite d'être cherchée.



malheureusement) qui ont été ajoutées sur le manuscrit (sans doute par Conrart), et que j'ai reproduites au bas du texte. J'ai essayé de la compléter : 1<sup>o</sup> par des éclaircissements additionnels et des corrections au texte, qu'on trouvera à la suite<sup>1</sup>; 2<sup>o</sup> par un triple index, qui aidera le lecteur à se reconnaître parmi cette mêlée des morts et des vivants, laquelle n'occasionnait évidemment aucune confusion pour des contemporains, sachant à quoi s'en tenir, mais qui est aujourd'hui, pour leurs descendants, fort malaisée à débrouiller ; 3<sup>o</sup> enfin, par une rapide analyse préliminaire, qui va faire saisir le fil de notre scénario et en donnera la note.

## VII

*Nous sommes à Paris, d'où nous allons descendre aux Enfers, quinze mois environ avant la mémorable catastrophe qui viendra, si brusquement et si fatalement, mettre fin au règne d'Henri IV.*

*A en croire le héros de notre petite odyssee (car c'est lui-même qui nous fait le récit de son aventure), la grand'ville avait dès lors une communication souterraine et directe avec le sombre empire. Cette issue, qui plus tard fut signalée au sud, aux carrières de Montrouge, comme le constate l'adage, relativement moderne :*

Barrière d'Enfer :  
Entrée de Paris.

1. Il y a, dans le manuscrit Conrart, douze blancs, d'un ou plusieurs mots, qu'il n'a pas été possible de compléter. Ces copies à la main étaient, comme toujours, fort défectueuses.



était alors au nord, dans les carrières à plâtre de Montmartre. C'est par là que notre homme se trouve donc accidentellement précipité, entraîné vers la région infernale, et l'y voilà non moins empêché de reprendre le dessus que... l'Espagne, aux prises avec les Pays-Bas. Bon gré, mal gré, il lui faut, bien qu'encore en vie, suivre le grand chemin des morts et gagner avec eux la rive du Styx. Il y aperçoit tout d'abord le roi Henri III, attendant là qu'on veuille bien songer à l'enterrer ici-bas (car on l'a effectivement oublié à Compiègne, durant tout le règne de son successeur, et — rapprochement singulier ! — il ne sera porté à Saint-Denis que quatre jours après la mort, huit jours avant l'enterrement de Henri IV). Le dernier des Valois est en ce moment absorbé dans le règlement de la dépense d'un bal, avec son ancien mignon M. d'O. Notre intrus est frappé des nombreuses plaintes auxquelles donne lieu le nautonier Caron, qu'on accuse de partialité, de favoritisme : on se croirait à la cour de France. Dans la foule, notre homme avise deux célèbres Esculapes, ex-médecins du Roi, La Rivière et Marescot, qui, le saluant de leur ordonnance d'usage, lui recommandent de se tenir bien chaudement. On cause ; il leur apprend la grosse affaire des canons de Sedan, survenue peu de mois après leur départ de ce monde et qui a tant fait de bruit. Mais ceux-ci connaissent trop bien le sage Alquife pour s'y laisser prendre : c'est là, à leurs yeux, une finesse du Roi cousue de fil blanc. Le madré monarque a joué son jeu habituel avec son compère Sully.

Cependant il s'agit de passer à l'autre bord : Hic opus, hic labor est. Ne traverse pas le Styx qui veut : Caron se montre intraitable vis-à-vis des

ombres, à plus forte raison à l'égard d'un vivant. Pour fléchir le farouche nautonnier en faveur de notre héros, il ne faut rien moins que la caution d'un bon diable qui le rencontre là, un diable-courtsan, lequel est courrier entre Paris et l'Enfer, et dûment commissionné ad hoc par M. de La Varenne, le contrôleur des postes. Cet utile fonctionnaire fait aussi (comme de juste) la contrebande : sa malle est pleine « d'étoffes pour des caleçons aux dames de Paris ». La Rivière veut absolument profiter de l'occasion pour sauter dans la barque ; mais Caron le repousse durement, et cela dans son propre intérêt, car, lui dit-il, les médecins, retrouvant là-bas tous leurs clients, seraient immédiatement écharpés par eux !

Le nouveau venu est à peine débarqué dans le royaume de Pluton, qu'il se trouve en présence de deux jeunes gens se battant en duel avec un extrême acharnement. « Ce sont à coup sûr deux Français », pense-t-il ; et, en effet, il reconnaît en s'approchant le jeune comte de Laval, huguenot converti, et M. de Bauves, fils de M. Du Plessis-Mornay. Il leur tient un beau discours sur cette folie, dont il leur fait honte. On l'écoute, on s'apaise, et tous trois se dirigent, en devisant sagement de chose et d'autre, vers le Collège des Jésuites, où commande, non pas un recteur ni un provincial, mais bien un capitaine, le R. P. Claude Matthieu, l'ex-courrier de la Ligue, accoutré en batailleur, comme il convient aux Jésuites... en Enfer. Tandis que M. de Bauves regagne son logis (car il aurait horreur de mettre le pied en pareille maison), M. de Laval conduit notre hôte à la chambre qu'il a en ce Collège, et il le fait passer par la salle de théologie, où se trouve une grande affluence de gens qui se pressent pour entendre une

harangue. L'orateur est feu M. Marion, le célèbre ex-avocat général ; son éloquence est employée à dénoncer un horrible scandale donné naguère à Paris par le père Cotton, lequel a « forcé une fille... et le diable qui estoit dedans » à commettre en sa faveur toutes sortes d'indiscrétions fâcheuses. Il faut, s'écrie-t-il, que ledit père Cotton soit puni par le général de l'Ordre : on n'a qu'à le lui envoyer dire à Rome. Quant à ce diable qui a eu la faiblesse de lui céder, le zélé avocat général l'a incontinent fait poursuivre, saisir, garrotter et juger. Sur quoi, le père Claude Matthieu ayant fait droit auxdites réquisitions, le pauvre diable est amené pour être livré au bourreau d'Enfer, lequel n'est autre que frère Jacques Clément, — car c'est chose digne de remarque que « tous les officiers d'Enfer se trouvent être des Français ». Au moment où l'on va chercher la discipline de monsieur l'Archevêque de Sens pour administrer au patient les vingt coups auxquels il a été condamné, il se découvre que cette discipline est... une queue de renard, avec laquelle le vénérable prélat « a accoustumé d'ôter la poussière qui s'amasse sur son bréviaire ».

S'étant ensuite retirés dans la chambre de M. de Laval, nos deux personnages reprennent leur entretien, et le jeune comte s'ouvre naïvement à son compagnon sur les mobiles qui l'ont induit à faire, lui aussi, le saut périlleux. Comment résister à la tentation de balancer son rival, le duc de Rohan, et de s'assurer une influence prépondérante en Bretagne, en s'affiliant au parti catholique par son abjuration, tout en conservant d'ailleurs à sa dévotion bien des protestants, par le moyen de sa mère, M<sup>me</sup> la maréchale de Fervaques, demeurée huguenote ?

*La situation présente des huguenots, la ligne de conduite de Henri IV et de Sully, les succès croissants des Jésuites auprès du Roi et leur prétention avouée d'envahir l'Université, tout cela défraye tour à tour la conversation.*

*Bientôt survient le capitaine Claude Matthieu, qui accueille notre visiteur avec sa courtoisie matoise, et l'aborde avec ce ton doucet et mitouard, propre (alors) aux Révérends Pères. On cause longuement et en toute confiance du bon père Commelet, ce « grand et gros homme de bien » ; de la Reine Elisabeth, de son successeur le Roi Jacques I et de « la messe bannie d'Angleterre », de la conjuration des Poudres. Père Matthieu a grand soin de s'en laver les mains et de déclarer tous ses « confrères innocents de ce complot », dont il jure bien que « pas un ne se fût mêlé... s'il eût cru que cette affaire dût être découverte. »*

*La cloche du souper ayant sonné, on se rend au réfectoire. Chacun des convives reçoit pour sa portion les viandes qu'il a préférées durant sa vie : chapeaux de cardinal... en peinture ; bonnes grâces de princes ; grands desseins et révolutions d'État... sur le papier. D'aucuns ont la confession des dames, la chronique secrète des ménages... ; d'autres, des engagements de néophytes gagnés à la Société. Il en est qui se contentent d'épigrammes d'écoliers, de couronnes de clinquant destinées à certains costumes des tragédies de rhétoriciens. Bref, tous se nourrissent de viandes fort creuses, de petits mets remplis de vent. Aussi leur hôte est pris de peur qu'on ne lui serve semblable cuisine : mais que nenni ! Les bons pères ont grand soin de bien traiter leurs amis : on lui apporte « d'un bon oison de la table du cardinal de*

*Sourdis* », avec indulgence plénière pour en user...

Pendant le repas, on fait la lecture réglementaire dans un livre de haute édification, doctement composé par M. le connétable de Montmorency, et traitant : 1<sup>o</sup> de la Chasteté de la marquise de Noirmoutiers ; 2<sup>o</sup> de la Vie et Gestes de M. de La Varenne. Au dessert, le lecteur donne connaissance à l'auditoire des « Nouvelles Orientales », et entre autres de « la Conversion du grand Sophi de Perse par un de la Société ».

Il se fait tard. Les chemins n'étant pas sûrs la nuit... en Enfer, notre voyageur est invité à partager la chambre de M. de Laval. On lui promet que le lendemain matin, après la méditation de cinq heures et quart, un de la Compagnie lui servira de guide pour achever son pèlerinage, et lui fera « un commentaire bien solide sur le VI<sup>e</sup> livre de l'Énéide ».

La nuit terminée, on se met donc en route, en commençant par le quartier des Sept Péchés mortels, que notre pèlerin a désiré visiter, sûr qu'il est d'y trouver nombre de parents et d'amis. Il ne veut nommer personne, mais « les premiers qu'il rencontre là, entre les bons ivrognes et gens de bonne chère », sont... le feu comte Charles de Mansfeld, le feu comte de Salm, M. de Bassompierre et M. de Haussonville, avec M. de Schomberg, sergent-major de cette troupe, où apparaît surtout un très-grand nombre de Suisses et d'Allemands. Leur supplice consiste à être tous attablés, « le bonnet de nuit en tête et le pot de chambre entre les jambes », devant force « bonnes et succulentes viandes salées », au milieu desquelles se tient debout le marquis de Pisani, qui ne leur permet pas de boire plus souvent que lui-même. Or, le marquis n'a pas bu depuis sept mois.

*Heureusement que la venue d'un étranger est une occasion de boire un coup, et que, en son honneur, M. de Pisani y consent. Aussi quelle fête! quels cris de joie!*

*Chacun de ces morts demande à notre vivant des nouvelles de ceux qu'il a laissés sur terre, et le charge de messages et recommandations pour eux.*

*On passe au quartier des Larrons, non sans avoir, à la sortie, maille à partir avec un maître diable qui prend notre étranger pour un ivrogne en rupture de ban, et veut à toute force le réintégrer à la terrible table. Son passeport exhibé fait enfin reconnaître l'erreur, le diable s'excuse sur son zèle extrême pour la police et justice d'Enfer, lesquelles on s'applique en ce pays à conformer « de tout point à la justice française », — « principalement pour la longueur des procès et de la prison ». Après cette alerte, notre voyageur, ayant traversé un petit pont (qui ressemble fort à celui de la rive gauche de la Seine), se trouve dans une île où l'on voit tous les larrons de Paris, notamment « des financiers, plusieurs trésoriers de sa connoissance, un grand nombre de gabelliers, partisans et autres, tels que Parant, l'ex-partisan du sel, qui est là bien salé, de peur qu'il ne pourrisse », et qui s'exprime avec sincérité sur toutes ces choses de la finance, « en homme expert aux affaires d'Enfer ». Il déclare donc que ce serait tout profit pour ses confrères si on les pendait en l'autre monde, comme ils le méritent, afin qu'ils y fissent pénitence. Cela les mettrait en état d'aller droit aux Champs-Élysées sans avoir à endurer l'épouvantable misère qui les attend ici, où ils tombent en pourriture, à tel point que lui-même, le croirait-on? tout son sel n'a pu l'en garantir.*

*Tout à côté sont les Avocats, qui ne souffrent pas moins, pour tout le mal qu'ils ont fait. Ils n'ont même pas la consolation de s'en pouvoir plaindre, attendu qu'on leur coupe à tous la langue, cette perverse qui fut l'instrument de tous leurs méfaits. Haro sur ces baudets !*

*En une maison assez proche sont MM. les Conseillers et Juges, en robes rouges ou noires, assorties à leur condition et à leurs vertus. Les présidents Duranti et Brisson sont là, s'entretenant du danger d'une populace mutinée et de la mauvaise chance qu'ils ont eue de tomber, à Toulouse et à Paris, entre les mains de gens séditieux ; à quoi ne peuvent contredire l'avocat général Daffis et le conseiller Larcher, « à qui la peur leur en ôta la parole ». — Le feu président de Thou s'enquiert de son fils et de son Histoire. Le feu chancelier de Chiverny, plongé dans la lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> de Sourdis (avec laquelle il avait été du dernier bien), ne remarque pas d'abord la présence de notre visiteur ; l'apercevant enfin, il lui fait fête, et se joint à M. de Thou pour le charger de commissions. Il en est de même du feu président de La Guesle, inquiet de la rotondité de son fils, le procureur général, et de la stérilité de sa bru. Feu Lugoli, le célèbre lieutenant du grand prévôt, ce tourmenteur des inculpés et des condamnés, est momentanément absent pour le service de son maître ; sans quoi, il serait là, en proie au plus horrible des tourments et poussant des cris de désespéré.*

*Notre voyageur demande à aller voir « ceux qui ont aimé les belles gens », afin que leur vue le fasse plus homme de bien ; et il désire, après avoir passé par la Tournelle et le palais du roi Pluton, se rendre*

au logis des princes. Chemin faisant, il aperçoit deux duellistes qui s'escriment : l'un est encore M. de Bauves, qu'il lui faut derechef gourmander vertement, et l'autre feu M. le maréchal de Balagny, bien plus vaillant, ce semble, après sa mort que de son vivant, mais toujours aussi présomptueux.

On fait la paix. Le bouillant fils de Duplessis-Mornay se calme et accompagne son sermonneur jusqu'au logis de feu M<sup>me</sup> Catherine, sœur du Roi, laquelle le reçoit très-cordialement, et, après s'être informée de son ex-époux le duc de Bar, du Roi son frère, du jeune dauphin, de M<sup>ms</sup> de Verneuil, des enfants nés ou à naître, le convie à dîner avec elle, ainsi que le jésuite, son guide, — non sans quelque gauserie à ce sujet. Elle dîne d'un livre du célèbre médecin Fernel « sur la grossesse » (on sait quelle avait été son idée fixe à ce sujet), et régale ses hôtes de lentilles accommodées à l'huile d'olive, selon la mode de Béarn. On prend congé d'elle, on se rend chez la Reine-Mère, — laquelle est en train de se confesser au cardinal de Lorraine. Admis enfin à la saluer, notre visiteur s'acquitte de son message, dont elle feint (car elle feint toujours!) d'être enchantée. Arrive alors le diable-courrier, et sa venue lui fait d'abord appréhender quelque mauvaise nouvelle, comme par exemple de nouveaux États de Blois. Mais non, c'est seulement une copie du testament de sa fille, la reine Margot, qu'on lui apporte. Cet envoi lui fait faire un retour pénible sur le passé; cependant elle se laisse persuader d'écrire à Margot, tout en enrageant de son démariement, une lettre dont notre narrateur nous communique une copie qu'il a eu la bonne chance de pouvoir en tirer à la dérobée.

Prenant congé de cette feu Majesté qui n'est rien



moins que contente, il convient avec le diable-poste qu'ils partiront ensemble le lendemain matin. Sans doute il a bien des choses à visiter encore, mais il remettra le reste à une autre fois, car il lui tarde de remonter au monde et de souper chez lui, en la rue Saint-Honoré. Pour voir d'ici là le plus essentiel, il se fait donc conduire par son guide à la cour de Pluton. Le palais de ce souverain lui rappelle les vieux bâtiments du Louvre, et les deux lettres géminées PP. PP., qu'il aperçoit partout, lui font commettre une étrange méprise : il y croit voir un signe de la... Papauté ; on l'avertit que ce sont tout bonnement les initiales de Pluton et de Proserpine. Toutes les portes de l'Enfer s'ouvrant devant un jésuite, surtout celles du palais du roi, il pénètre facilement dans l'intérieur, et y trouve tout le monde en l'air à l'occasion d'une fête qui se prépare pour les noces de Florimond de Raymond, l'ex-conseiller au parlement de Bordeaux, le pourfendeur de l'Hérésie, lequel se marie à l'illustre Jeune la Papesse. Justement le mariage se célèbre en cet instant à la chapelle, et Pluton, qui est un bel homme ressemblant singulièrement à M. de Lesdiguières, honore la cérémonie de sa présence. Quant à Proserpine, un mal de dents l'a forcée de garder la chambre. Florimond de Raymond est en habit de prêtre ; la mariée n'a point de couronne, n'étant point pucelle. Sur ces entrefaites, se présente le bonhomme Justus Lipsius : il a repris son nom de Jodoce Liep et porte une bonne robe fourrée que Notre-Dame lui a envoyée pour lui tenir chaud en Enfer, en récompense de celle que lui-même lui avait naguère laissée par testament. Puis survient le pape Léon XI, qui a quitté la terre fort à l'improviste, au grand dé-

plaisir de l'Église, et tout particulièrement de M<sup>me</sup> Conchine (la Galigai), laquelle avait compté sur lui pour obtenir des indulgences. — non certes point des richesses ou des grandeurs (c'est, comme chacun sait, le cadet de ses soucis!) — Mais, holà! qu'est-ce? que veut dire ceci? le Saint-Pontife répond par des coups de bâton, et son bâton est... une marotte. C'est qu'il est devenu, hélas! le fou d'Enfer, pour avoir été si sot que de quitter la terre et le Saint-Siège à contre-temps. Enfin se présente un diable-messager arrivant d'Italie et qui apporte des dépêches de l'ambassadeur de Pluton en résidence à Rome. Bonnes nouvelles! le Pape donne en pur don à la Diablerie sa République de Venise: il faut seulement qu'on se hâte d'en prendre possession. Deux ambassadeurs sont encore annoncés; l'un, de la part des Suisses; l'autre, des électeurs de l'Empire. Pluton en est médiocrement satisfait, car cela va faire renchérir le vin en Enfer; néanmoins il leur fait bonne mine et les prie à une comédie qu'on va représenter. Les voici qui défilent: « tous de bons ventres, et plus propres à enfanter Bacchus que ne le fut jadis la cuisse de Jupiter. »

Où se trouveraient les bons acteurs si ce n'est en Enfer, le Paradis leur étant fermé? La représentation commence par une Pastorale.

On voit paraître une vieille bergère, aussi vieille que Carmenta, la mère d'Évandre. Elle fut fort gaillante et fort courtisée en son beau temps; aujourd'hui la voilà qui caresse un vieil aigle, qu'elle porte lié à son bras par sept gros cordons. Deux bergers accourent, tous deux bien escortés, et se mettent à lui faire l'amour avec autant de passion que si elle eût été une marquise de Verneuil ou une comtesse de

*Moret. L'un des bergers s'appelle Henriôt; il proteste d'une passion vive et déjà ancienne, dont il a donné des preuves assez éclatantes. Ne l'a-t-on pas vu prendre prétexte, il y a trois ans, de la turbulence de deux béliers d'une de ses terres, pour venir jusqu'à la porte de la maison de la dame de ses pensées, et réveiller ses gens en une de ses censes, nommée Clèves? <sup>1</sup> Il n'a pas caché son dessein, qui est d'obtenir l'honneur d'être le grand maître de sa bergerie et le gouverneur de son aigle. Il sait l'art de la faire infailliblement rajeunir au moyen d'une herbe enchantée, qu'on appelle « l'herbe des Écus ». Pour ce qui est de son rival, qui va lui faire à son tour la même déclaration, c'est, dit-il, un « jeune veau »; il faudra qu'elle s'en méfie sagement, car elle aurait à se repentir de l'avoir écouté.*

*L'autre berger, qui se nomme-Philippot, se borne, « avec la permission du Saint-Père, de ses confesseurs, et de son gouverneur de Lerne », à se prévaloir des mérites de ses ancêtres, non des siens propres, dont il fait bon marché. Il vante son caractère pacifique et débonnaire, et tombe sur ce diable de Henriôt, qui est, dit-il, un mauvais garçon, capable de devenir aussi glorieux, après le marché fait, qu'il se montre actuellement courtois et honnête. — La bonne vieille alors se contente de dire qu'elle n'est pas bien habillée et qu'elle veut envoyèr quérir une jaquette*

1. Il est à remarquer que la nouvelle consignée par L'Estoile en son Journal, aussitôt avant la mention de l'emplette faite par lui le 3 avril 1609 de la *Descente aux Enfers*, est justement la mort de ce Guillaume, duc de Juliers et Clèves, neveu de Charles-Quint, arrivée le 25 mars, et qui donnait ouverture à l'exécution des grands projets militaires et politiques de Henri IV.

par delà la mer. — Les bergers, pour finir, chantent la prudence de leur maîtresse.

A cette Pastorale succède une Tragédie : « La vie et la mort de feu M. de Guise. » L'acteur chargé du rôle du duc fait de lourdes fautes, mais c'est précisément en quoi l'on remarque qu'il est bien dans son rôle et représente son personnage au naturel. On est particulièrement charmé d'une prophétie faite à M. de Guise, la veille de sa mort, par l'archevêque de Lyon, lequel lui prédit, entre autres choses, que son fils serait certainement roi, ses neveux princes du sang, et que si quelque empêchement y était apporté, ce serait non pas par la fleur de lis, mais par un allérion gros et gras (celui des Montmorency).

Enfin, une Comédie, ou Farce, termine la fête, et réjouit fort l'assemblée. On voit apparaître en scène tous les bâtards du roi d'Angleterre, lesquels demandent au Pape la censure d'un livre composé par le roi de France : De la virginité ! M. d'Allincourt s'alarme et appelle à la rescousse les gentilshommes français contre cette impudence des Anglais, assez osés pour vouloir faire ainsi les maîtres à Rome. M. de Nemours, pour son malheur, répond à l'appel ; mais M. Villeroy se tient coi, et pour cause. L'Espagnol accourt en personne et s'efforce de tirer l'épée... de son aieul ; mais il y a près de soixante ans qu'elle est rouillée au bout du fourreau. — Tout cela joué de la façon la plus drôlatique.

Les jeux achevés, on va coucher Florimond avec sa femme, et tandis que tout l'Enfer s'en donne encore à cœur-joie, notre pèlerin malgré lui s'esquive et se retire au collège des Jésuites, pour partir le lendemain matin avec son diable-poste et revenir à Paris.

VIII

*Telle est la donnée, tels sont les personnages et épisodes que l'auteur a ingénieusement disposés dans son petit cadre. L'Enfer a ainsi sa place dans les annales du pamphlet français et de la parodie. Il est bien du cru qui nous avait déjà donné les Sotties du moyen âge, Pantagruel et la Ménippée; qui nous donnera bientôt l'Anti-Cotton, la Confession de Sancy et le Baron de Fœneste (qu'on ne saurait se dispenser de nommer ici); et plus tard, les Provinciales, puis les Lettres persanes, puis Zadig et Candide; enfin, le Vieux Cordelier; les refrains d'un certain chansonnier nommé Béranger, tels que ce Roi d'Yvetot et ce Marquis de Carabas, bien connus dans notre histoire; le Pamphlet des Pamphlets, du vigneron Tourangeau, et, de nos jours, les brûlots de Timon. En un mot, c'est bien un filet de la verve rabelaisienne, un petit paquet d'étincelles de la gaîté gauloise.*

*Plus d'une fois, le lecteur rira de ces actualités, vieilles de plus de deux siècles et demi, et toujours actuelles; plus d'une fois il se dira que « dans ce temps-là, c'était déjà comme ça », et qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, — en France, du moins. Les années passent, « on danse sur des volcans, » on révolutionne, on saute et ressaute de monarchie en république, de république en monarchie, comme moutons de Parnage; et toujours on reste avec les défauts de ses qualités, comme avec les qualités de ses défauts. C'est, de règne en règne, la même pastorale et la même tragédie, la même comédie, la même*

farce; c'est surtout la même parade militaire. En un mot, c'est la fameuse comédie humaine, telle qu'on la cultive en France... et ailleurs! — Tantôt les médecins (p. 4 et 11), tantôt les Jésuites (17, etc.), tantôt les ultra-montains et les gallicans, les huguenots, et les ultrahuguenots, sans compter les ultralibertins, et les cumulards des deux camps. Ici la mode parisienne exerçant son empire despotique, et faisant faire, à son profit, la contrebande par la poste elle-même (9); la question chevaline (9-10); la question universitaire (29-30); la question d'argent et les financiers pourris (45); la discipline de Monsieur... de Sens<sup>1</sup> (23), et les dettes de Monsieur... de Beaumont (20); les mascarades et changements de métiers (22); et le vaudeville des « écus du beau-père » (24), qui amuse toujours, et l'importante question des intrigues et formules épistolaires (27); le chapitre des complots et trahisons (33), et celui des banquets (36), où ne manque ni l'oison ni l'indulgence (37)... Plus loin, c'est l'ivrognerie (40), puis les larrons de toute espèce (44), les femmes fardées et les hommes crevés (39); la sacrosainte magistrature (48) et les excès de zèle de l'admirable « justice française » (44); la rage absurde et inassouvie des duels (13-54); l'interminable chapitre des illusions et des déceptions princières (56-62). Partout, les idées, les mœurs, les divertissements de la ville et de la cour, les noces et festins ébouriffants

1. Notre pauvre ville de Paris a bien connu, elle aussi naguère, et pour ses péchés, la « discipline », la « force morale », ainsi que les homélies de messieurs... tels et tels!... Et elle les a payées bien cher! Mais il y aurait trop à dire sur toutes ces navrantes tristesses de 1870 et 1871; le moment n'est pas venu.

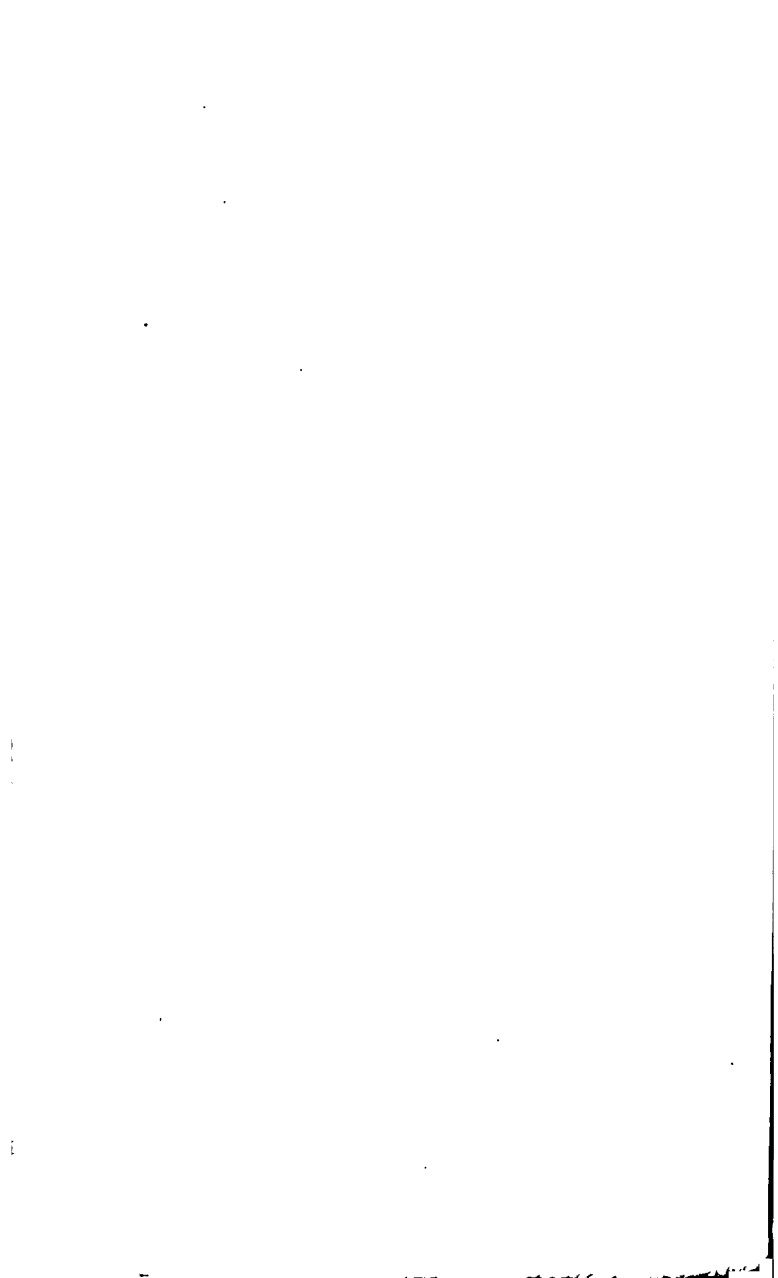
(64). *Puis la sempiternelle question romaine (67) et les pasquinades. Voici même (ô rapprochement fatal!) une démonstration du vainqueur de la Ligue... sur Metz (32), et, qui plus est, une reprise des canons... de Sedan (5-27), — mais bien préparées, celles-là, bien conduites, et réussies! Enfin, ce sont les éternelles rivalités des souverains pour la prééminence (70) et cette autre interminable question, la question espagnole, d'où va surgir une nouvelle guerre, arrêtée par... un assassinat, lequel donne lieu (pour comble de malheur) à une nouvelle régence italienne.*

*Voilà — (nous n'avons fait que résumer et transcrire) — l'alpha et l'oméga de notre Enfer. Il est donc de tous les temps, et nous pouvons dire au nôtre :*

Mutato nomine, de te  
Fabula narratur.

*Seulement, en 1609, la Bastille était debout, et l'on y entassait beaucoup de millions, — habitude qui s'est bien vite perdue, ce qui, plus tard, n'a pas peu contribué sans doute à l'accident qui survint à ladite Bastille, le 14 juillet 1789.*









## INDEX

### I

*PERSONNAGES, mentionnés dans l'Enfer, qui étaient morts  
avant 1609.*

|  |                    |
|--|--------------------|
| Le roi Henri III, mort le 1 <sup>er</sup> sept. 1589 . . . . .                                 | 3, 32              |
| M. d'O, surintendant des finances et gouverneur de<br>Paris, m. 24 sept. 1594. . . . .         | 3                  |
| La Rivière, médecin du Roi, m. 5 nov. 1605. . . . .  | 3, 10              |
| Marescot, médecin du Roi, m. 20 oct. 1605. . . . .   | 4                  |
| Le maréchal de Biron, décapité à la Bastille, le 29<br>juillet 1602 . . . . .                  | 8                  |
| Le chancelier de Bellièvre, m. 9 sept. 1607. . . . .   | 8                  |
| Rabelais, le célèbre médecin et curé de Meudon, m.<br>en 1553 . . . . .                        | 11                 |
| M. de Guise (le duc Henri), m. 23 déc. 1588. . . . .   | 12                 |
| Le jeune comte de Laval, huguenot converti, tué<br>en Hongrie, le 30 déc. 1605. . . . .        | 12, 23, 31, 36, 53 |
| M. de Bauves, fils de M. Du Plessis Mornay, tué au<br>siège de Gueldres, en nov. 1605. . . . . | 12, 15, 53, 54, 55 |
| M. de Nantouillet, tué en duel, le 12 mars 1606 . . . . .                                      | 15                 |
| Le comte de Sault, m. 1 <sup>er</sup> janv. 1609 . . . . .                                     | 15                 |
| Le R. P. Claude Matthieu, supérieur de la province   |                    |

|  |                  |
|--|------------------|
| de France, ex-courrier de la Ligue, m. (?) . . . . .                               | 17, 21, 30       |
| M. Marion (Simon), avocat général au parlement de Paris, m. fév. 1605. . . . .     | 19               |
| M. l'archevêque de Sens (Renaud de Beaune), m. en 1606. . . . .                    | 21, 23           |
| Jacques Clément, (l'assassin de Henri III), m. 1 <sup>or</sup> sept. 1598. . . . . | 22, 23           |
| Élisabeth, reine d'Angleterre, m. 5 avril 1603. . . . .                            | 33               |
| Le comte Charles de Mansfeld, m. 14 août 1595. . . . .                             | 40               |
| Le comte de Salm, m. en 1604. . . . .  | 40               |
| M. de Bassompierre (père du maréchal), m. en avril 1596 : . . . . .                | 40, 42           |
| M. de Haussonville, m. en 1607. . . . .  | 40               |
| M. de Schomberg, m. 15 mars 1599. . . . .  | 40               |
| M. le marquis de Pisani (Jean de Vivonne), m. en 1599. . . . .                     | 41, 42           |
| Parant, gabelleur, partisan du sel, m. en avril 1604. . . . .                      | 44               |
| Le président Duranti et l'avocat général Daffis, m. 10 fév. 1589. . . . .          | 48               |
| Le président Brisson et le conseiller Larcher, m. 15 nov. 1591. . . . .            | 49               |
| Le président Christophe de Thou, m. 11 nov. 1582. . . . .                          | 49<br>50, 51, 58 |
| La reine-mère Catherine de Médicis, m. 5 janv. 1589. . . . .                       | 50, 51, 58       |
| Le chancelier de Chiverny, m. 9 sept. 1607. . . . .                                | 50               |
| M. de La Guesle, président au parlement de Paris, m. en 1588. . . . .              | 51               |
| Lugoli, lieutenant du prévôt de Paris, m. en mai 1600. . . . .                     | 52               |
| Le maréchal de Balagny, huguenot converti, m. en juin 1603. . . . .                | 54, 55           |
| M. de la Trimouille, m. 15 oct. 1604. . . . .                                      | 55               |
| Madame Catherine, duchesse de Bar, sœur du roi Henri IV, m. 13 fév. 1604. . . . .  | 55               |
| M. de Malay, grand maître de Lorraine. . . . .                                     | 55               |
| Fernel, le célèbre médecin du roi d'Henri II, m. 26 avril 1558. . . . .            | 5-               |
| Le cardinal de Lorraine (Charles de Guise), m. 26 déc. 1574. . . . .               | 58               |

|   |    |
|---|----|
| Le pape Clément VII (Jules de Médicis), m. 25 sept. 1534. . . . .                         | 59 |
| Le conseiller Florimond de Raymond, huguenot converti, m. en 1602 . . . . .               | 64 |
| Justus Lipsius (Jodoce ou Josse Liep), l'illustre érudit belge, m. 23 mars 1606 . . . . . | 65 |
| Le pape Léon XI, élu le 1 <sup>er</sup> avril 1605, m. le 27 du même mois. . . . .        | 65 |

## II

*PERSONNAGES, mentionnés dans l'Enfer, qui vivaient encore en 1609.*

|   |                    |
|---|--------------------|
| M. de Thurin, ex-conseiller au parlement de Paris. . . . .                              | 3                  |
| Le président Jeannin. . . . .   | 6                  |
| M. de La Varenne, contrôleur général des Postes. . . . .                                | 7, 37              |
| Le chancelier et garde des sceaux de Chiverny, successeur de M. de Bellièvre. . . . .   | 8                  |
| Le marquis de Saint-Germain. . . . .  | 10                 |
| La maréchale de Fervaques (M <sup>me</sup> de Laval). . . . .                           | 16                 |
| Nervèze (A. de), littérateur, poète . . . . .   | 17                 |
| M. Du Plessis-Mornay . . . . .  | 17                 |
| Le père Cotton, le célèbre jésuite. . . . .   | 20, 21, 26, 28, 29 |
| M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, fils du premier président de Harlay. . . . . | 20                 |
| Le duc de Lorraine et le bailli des Vosges. . . . .                                     | 21                 |
| Moisset, dit Montauban, receveur des tailles, ex-tailleur d'habits. . . . .             | 23                 |
| M. de Rohan (le duc Henri) . . . . .  | 24                 |
| M. de Sully (le duc). . . . .   | 24, 26, 46         |
| Le pape Paul V. . . . .   | 26, 27             |
| M. de Bouillon (le duc) . . . . .   | 26, 27             |
| M. le comte de Soissons, prince du sang. . . . .  | 27, 56             |
| Le dauphin (plus tard Louis XIII) . . . . .   | 28, 52, 56, 58     |
| Le docteur Marius Ambosius (Amboise), professeur au Collège royal de France. . . . .    | 30                 |
| M. Casaubon (Isaac), l'illustre érudit et professeur                                    |                    |

|  |        |
|--|--------|
| au Collège royal. . . . .  | 30     |
| Le père Commelet, jésuite, célèbre ligueur. . . . .  | 31, 32 |
| M. le cardinal de Lorraine. . . . .  | 32     |
| Jacques I <sup>er</sup> , roi d'Écosse, successeur d'Élisabeth au trône d'Angleterre . . . . . | 33     |
| Le cardinal de Sourdis. . . . .  | 37     |
| M <sup>me</sup> de Sourdis. . . . .  | 37, 50 |
| Le connétable de Montmorency . . . . .   | 37     |
| La marquise de Noirmoutiers. . . . .   | 37     |
| La comtesse de Chemillé, maîtresse de La Varenne. . . . .                                      | 37     |
| M. de Chanvallon, amant de la reine Margot. . . . .  | 39, 62 |
| M. de Vilbon. . . . .  | 39     |
| M. et M <sup>me</sup> de Rambouillet . . . . .   | 41     |
| Le vidame du Mans et sa femme . . . . .  | 41     |
| M. de Saint-Luc. . . . .   | 42     |
| Le fils aîné et la fille de M. de Bassompierre. . . . .  | 42     |
| Le comte de Fiasco. . . . .  | 42     |
| M. de Bomboné, seigneur lorrain. . . . .   | 42     |
| M. de Montbazou. . . . .   | 43     |
| M. du Maine. . . . .   | 43     |
| M. de Gesvres, secrétaire d'État. . . . .  | 45     |
| Le président J. Aug. de Thou, l'historien. . . . .   | 49     |
| Le comte de Chiverny et son frère l'évêque de Chartres . . . . .                               | 50, 51 |
| M. de La Guesle, procureur général, et sa femme . . . . .                                      | 51     |
| M. de Nancey. . . . .  | 53     |
| Le prince de Joinville (Claude de Lorraine). . . . .   | 54     |
| M. le duc de Bar. . . . .  | 56     |
| Le roi Henri IV. . . . .   | 56     |
| Madame de Verneuil (la marquise). . . . .  | 56, 69 |
| M. le prince de Conti. . . . .   | 57     |
| La reine Marguerite de Valois, première femme du roi. . . . .                                  | 58     |
| Le comte d'Auvergne, mis à la Bastille en juin 1602 et sept. 1604 . . . . .                    | 61     |
| M. de Lesdiguières (le maréchal, depuis connétable). . . . .                                   | 64     |
| M. de Roquelaure. . . . .  |        |
| Le général des Galères (Philibert Emmanuel de Gondi). . . . .                                  | 64     |

|  |    |
|--|----|
| Madame Conchini (Éléonore Galigaï, femme de Concini) . . . . . | 68 |
| M. d'Alincourt . . . . .                                       | 72 |
| M. de Nemours. . . . .   | 72 |
| M. de Villeroy . . . . .                                       | 72 |

### III

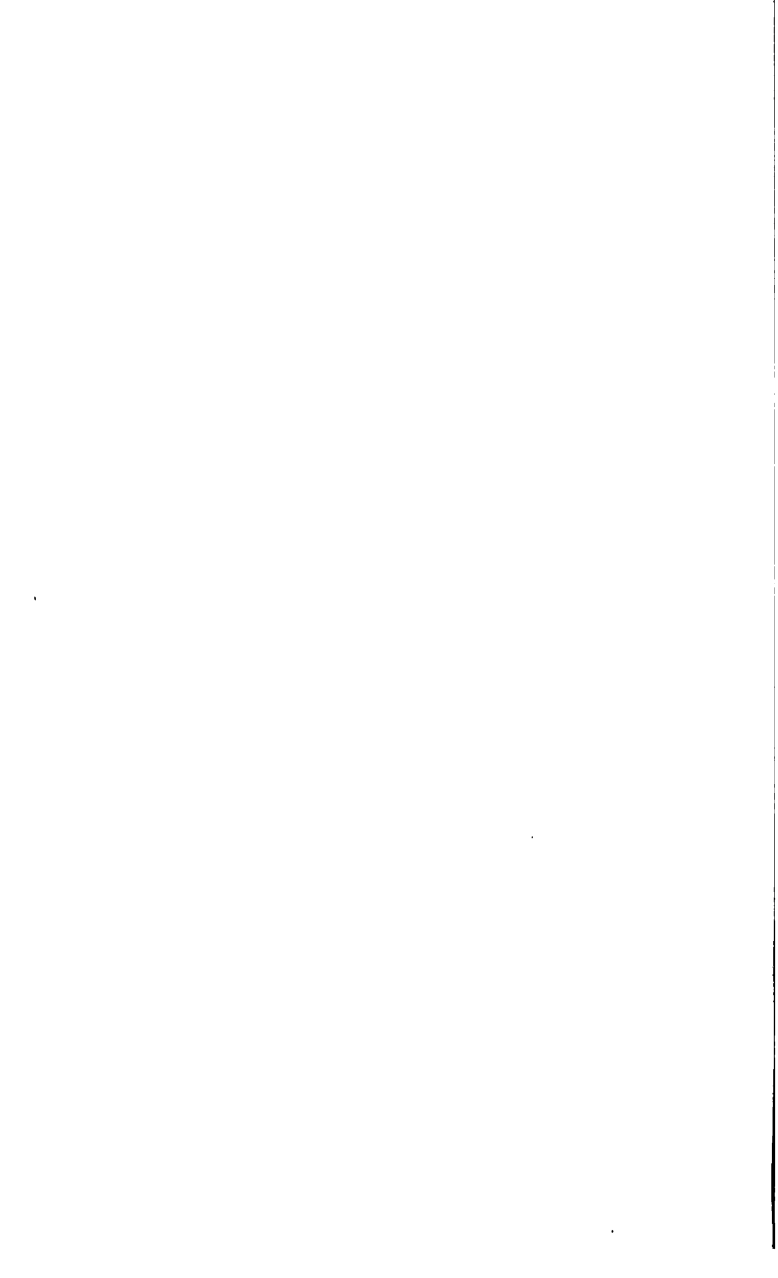
PERSONNAGES, ÉPISODES HISTORIQUES ET SUJETS DIVERS,  
*mentionnés dans l'Enfer ou présentés allégoriquement,*  
*collectivement, etc.*

|   |                |
|---|----------------|
| La grosse affaire du siège de Sedan, en mars 1606. 5, 46  |                |
| Le sage Alquife (le roi Henri IV). . . . .  | 5              |
| Le prédicateur de Saint-Médéric (Du Perron, évêque, depuis cardinal, qui prêcha à Saint-Merry). . . . .   | 5, 18          |
| Les duellistes et l'énormité du duel. . . . .   | 15             |
| Les emportements du maréchal de Biron contre le chancelier de Bellièvre, le 29 juillet 1602. . . . .  | 8              |
| Boucher, curé de Saint-Benoît, le célèbre ligueur . . . . .   | 22             |
| Colas et sa vache (c'est-à-dire les huguenots) . . . . .  | 26             |
| La Compagnie des Jésuites ; leur collège de Clermont ; leurs maisons de Saint-Louis, de La Flèche, Rouen, Bourges, etc., de Lorraine et de Savoie . . . . . | 28, 29, 30, 32 |
| Le voyage de Henri IV à Metz, en 1603. . . . .  | 32             |
| La messe bannie d'Angleterre. . . . .   | 33             |
| La conjuration des poudres, à Londres. . . . .  | 33             |
| Le père Parson, Jésuite anglais . . . . .   | 34, 35         |
| Le réfectoire des Jésuites. . . . .   | 36             |
| Les missions des Jésuites dans l'Orient. . . . .  | 38             |
| Les ivrognes allemands et suisses. . . . .  | 40, 41, 42, 67 |
| Les Français à Rome. . . . .  | 43             |
| La Conciergerie du Palais... en Enfer . . . . .   | 44             |
| Les financiers, trésoriers, gabelleurs, partisans, receveurs des tailles et décimes, auditeurs de comptes et autres... larrons en foire . . . . .           | 19, 44, 45     |

|   |        |
|---|--------|
| Femmes et chiens, palefreniers et valets de cuisine de leurs seigneuries. . . . .   | 45, 46 |
| Les états (charges publiques) et la judicature. . .   | 19, 46 |
| Les avocats, les magistrats. . . . .  | 48     |
| Ceux qui ont aimé les belles gens. . . . .  | 52     |
| La Tournelle. . . . en Enfer. . . . .   | 53     |
| Le quartier des Princes. . . . en Enfer. . . . .  | 55     |
| Le testament de la reine Margot.. . . .   | 58, 62 |
| La cour de Pluton et de Proserpine. . . . .   | 63     |
| La papesse Jeanne. Son mariage avec Florimond de Raymond . . . . .  | 64     |
| Le testament de Juste-Lipse, son legs à Notre-Dame de Halle. . . . .  | 65     |
| Le démêlé du pape Paul V avec la république de Venise, en 1605. . . . .   | 67     |
| La rivalité de la France et de l'Espagne, au sujet du comté de Clèves et Juliers, en 1609, sous forme de <i>Pastorale</i> . . . . . | 68     |
| Henriot (Henri IV) et Philippot (Philippe III). . .   | 69, 70 |
| Tragédie de la vie et la mort du duc de Guise. . .  | 71     |
| Prophétie de l'archevêque de Lyon . . . . .   | 71     |
| L'allérion de la maison de Montmorency . . . .  | 72     |
| Comédie, ou farce, de la rivalité des Anglais et des Français à Rome. . . . .   | 72     |



# L'ENFER







## L'ENFER

**J**e chevauchois proche de Montmartre, dessus une jeune jument forte en bouche et ombrageuse, laquelle, m'emportant à son plaisir d'un lieu en autre, enfin me precipita dans une profonde quarriere de plastre qui donne jusques au grand chemin d'Enfer. C'est un chemin large, fort battu et aisé à tenir à celuy qui une fois y entre. Pour moy, je pensois m'estre tué, et, comme homme mort, n'osois parler ny me plaindre ; mais la foule estant grande de ceux qui tenoient le mesme chemin, il y en eut un qui d'avanture tresbucha sur moy, me donnant justement entre les deux oreilles. Je ne pus si bien faire que je ne m'escriasse, et, cognoissant par ma voix que

je n'estois pas mort, je me lève, me mettant en devoir de reprendre le chemin du monde, et revenir à la terre des vivans. Mais il m'estoit autant possible de regagner le pays hault, qu'à l'Espagne de venir au dessus du Pays Bas. Trois fois je m'efforçay de remonter, et trois fois je relaschay comme en une mer impétueuse et vent du tout obstiné à mon naufrage. Enfin la perte d'espérance m'osta la crainte du desespoir, et me sembla la fortune si aspre qu'elle ne pouvoit plus changer qu'à mon mieux. Allons, dis-je, suivons ce peuple ; et, tournant à proffit la rigueur du destin, apprenons à mourir durant la vie. Si ne pouvois-je esloigner de moy une juste peur, pour veoir tous ceux qui estoient au mesme chemin porter une livrée toute differente de la mienne, sçavoir : un linceul qui les habilloit, quasi comme noz antiquaires depeignent les vieux Romains, avec un sac de terre ou de pierre sur la teste ; aucuns l'avoient de marbre, mais c'estoient les plus chargez. D'ailleurs, n'y en avoit pas un qui n'eust peur de moy, chose qui soulageoit beaucoup ma crainte, aussy avois-je l'espée au costé et la plume au vent ; la plume aussy grande que paon qui soit en Cour la sçeut porter ; et l'espée à la vestphalienne, marquée d'une teste de mort, qui m'estoit pour presage que je couperois à un besoin autant de testes de

trespassez qu'il y a au plus grand cimetiere de France.

Je ne fus pas longtems à faire un grand chemin, car la marrée estoit pour moy, et fus comme un rien transporté en une grande place bornée de la riviere de Styx, où le feu Roy Henry III (qui alors n'estoit point encores enterré, son corps estant en depost à Sainte-Corneille de Compiegne) estoit encores, tant pour avoir attesté à faux ceste riviere (comme on dit) que pour n'avoir trouvé une motte de terre pour le couvrir. Pour moy, je n'eus pas l'honneur de le saluër, car je le vis empesché à faire un compte de la despence d'un bal avec monsieur D'O. Il y avoit un grand murmure de ceux qui se plaignoient de Charon, homme de bien toutesfois, à le veoir, et que je prins au commencement pour le conseiller Turin. On disoit qu'il prenoit en sa barque beaucoup d'âmes par faveur, qui ne meritoient pas tant le passage que les autres, et que, quand c'eust esté à la Cour, les choses n'eussent sceu estre pis ordonnées, où les gens de bien et d'esprit demeurent en arriere, et quelques favoris s'avancent par leurs vices ou par celuy de ceux qui les agrandissent. Toutesfois, tout ce bruict s'appaisa à ma venue pour un soudain estonnement qui les saisit de veoir un hoste si nouveau en ces quartiers-là et

n'y eust pas un qui ne tournast visage pour me cognoistre. Entre les autres estoit le medecin La Riviere, assez mal en ordre, selon son ancienne coustume, et le petit Marescot, qui juroit par tout tant de Dieux qu'il en avoit jamais creu, qu'en sa vie n'estoit entré en telle colere que quand ceste grande foire d'automne le mena par force en marchandise aux Enfers.

Je me tirai devers eux et, m'estant enquis de leur santé, les suppliy de me conter quelque chose de la mienne. Ils me dirent qu'il seroit bon que je demeurasse tousjours bien couvert, cachant mon cerveau de bons bonnetz, et usasse quelquesfois de double robbe, selon que le temps le requerroit. Je cogneu bien qu'ils me traittoient en amis, pour estre la drogue qu'on a accoustumé de donner à tous les grands, et me plaignois à eux de la cruauté du destin qui leur avoit osté la vie lorsqu'elle pouvoit estre plus utile à leur pays. Ils me demandèrent comment je l'entendois? « Parce, dis-je, que quelques mois après vostre mort, à sçavoir sur le printemps, la Bastille tomba malade, et se mit à vomir poudres et canons<sup>1</sup> si estrangement que la senteur donna au nez des seigneurs voisins, mesmes, tient-on, que plus de douze ventres estans bien sures

1. L'appareil du Roy Henry IV pour aller assieger Sedan.

firent leur cas dedans leurs chausses. Toutes-fois, le mal s'est depuis tourné en colique, car la pauvre Bastille, ayant fait un gros pet qui, à l'espagnolle, après son premier esclat s'est tourné en fumée, a esté guerie. » Ces messieurs semeirent à rire de mon conte, et me dirent qu'il n'y avoit point eu de danger en cela, mais que ç'avoit esté de l'invention du sage Alquife, qui avoit eu envie de se monstrier encores une fois à la posterité de Perion et Gaule; et vous sçavez, disoient-ils, que c'est sa coustume de mener un grand bruict en telles affaires, et troubler tout le monde d'une briefve et soudaine peur, comme vous peut monstrier ce predicateur de Saint-Mederic par plusieurs passages de l'*Amadis* qu'il a achepté à l'ancan pour avoir la fraze un peu plus françoise. Si ne vous mentirons-nous pas, que les nouvelles du trouble nous avoient bien mis en peine, speciallement pour le presage d'un astrologue qui nous asseuroit d'une guerre en ceste année, où pas un ne seroit si courtois que d'enterrer son compagnon. Mais nous descouvristes la finesse par un paquet qui vint icy de la part du president Janin à Monsieur de Guise; On ouvrit les lettres à l'entrée de ceste riviere, doutant qu'il n'y eust quelque trame contre l'Estat d'Enfer, car Messieurs de la Ligue ont tant fait venir de gens icy qu'il en faudroit bien

peu davantage pour conquister tout cet Empire. Nous apprismes beaucoup de nouvelles par ces lettres, entre autres que tous les tuez au siege de Sedan estoient encore en vie, et que la guerre n'avoit pas esté si mauvaise qu'une extraordinaire furie de vent et de foudre qui avoit quasi en mesme temps battu en ruine quelques lieux voisins de la mer, et entierement mis par terre ou par eau tout ce qui pouvoit resister à sa cruelle violence. On accusoit bien quelques diables de cet orage, mais ils s'en sont très bien purgez, remonstrans combien de croix ceste tempeste avoit porté par terre, l'approche desquelles leur estant interdit, comment les sçavoient-ils abbattre? J'estois sur le point de leur demander advis sur mon comportement en lieu si estrange, mais il survint une grande troupe d'âmes qui nous separa et m'emporta avec la foule au plus près du lieu où Charon a de coutume d'arrester sa barque. J'avois remis l'épée au fourreau, exempt quasi de toute crainte, pour veoir tout le monde sans armes et moins d'assurance de m'aborder. Je sçavois bien que si je pouvois passer ceste eau et voyager au dedans de l'Enfer, j'y trouverois grand nombre de mes amis, et n'en doubtois aucunement, pour avoir esté nourry la pluspart de mes jours avec princes et grands seigneurs; mais Charon, qui m'appar-

ceut avant que de demarer de l'autre rivage, faisoit grande difficulté de s'approcher de moy. Le courant du Styx emportoit ma voix et mes prières que je luy adressois : touteffois il pouveoit veoir mes basses reverences et la contenance d'un homme qui ne demande rien par force. Si pensé-je qu'il m'eust contraint de coucher là, tant il craignoit de trouver quelque Hercule ou quelque Rodomont; mais il luy fut force de passer un diable et son laquais qui alloient à la Cour en toute diligence. O Dieu, quelle joie! Ce diable me cogneut incontinent et assura Charon de ma preudhommie. C'estoit à la verité un honneste diable, gracieux et nourry toute sa vie en Cour, et qui pour cela despechoit la pluspart des affaires qui se traitoient entre la diablerie et nous; aussy est-il lieutenant du general des Postes depuis Paris jusques en Enfer, et en a lettre et commission bien ample de M. de la Varanne<sup>1</sup>. Je luy contay mon advanture; il la crut et me demanda courtoisement si je voulois retourner avec luy ou bien passer oultre, et qu'il me donneroit un mot d'escrit à ses confreres, qui me garantiroient de tout danger; que le lendemain il reviendrait pour quelques affaires et me remeneroit avec luy jusques au Louvre ou à la

1. C'estoit alors le contrerolleur des Postes.

Chambre Dorée, ses deux principaux domiciles. J'eusse bien voulu qu'il eust repassé l'eau avec moy, mais il s'en excusa sur un paquet qu'il devoit delivrer ce jour-là mesme à Paris. « Et quelle nouvelle en vostre paquet? — C'est, dit-il, que Rhadamante a fait emprisonner le mareschal de Biron, qui faisoit de l'enragé partout, jurant qu'il estrangeroit le pauvre M. le chancelier s'il le pouvoit jamais tenir icy, et menaçoit son confesseur de le chastrer par la langue, qu'aussy bien estoit-elle trop longue de quatre poulces. Ceste insolence et superbe si grande (car mesme il se vantoit d'estre le plus grand capitaine de France) l'a faict serrer en une prison nommée St-Paul<sup>1</sup>; et maintenant Rhadamante escript au chancelier qu'il peut mourir quand il luy plaira, et que son successeur luy scellera librement son passeport par les prieres de son bon gendre. » Après ces devis, cest honneste diable escrit deux mots à la haste pour me servir de passeport et me recommande derechef à Charon; puis, prenant congé de moy, estoit prest de donner des esperons à son cheval, mais je lui saisis la bride pour sçavoir quelle marchandise il portoit en une grosse malle qui sembloit surcharger la croupe de son coursier. « Ce sont, me dit-il,

1. Il fut enterré en l'église Saint-Paul.



des estoffes pour des calçons aux dames de Paris. » Je me recommande, c'est trop tardé : aussy tost party, ausy tost perdu de veue ; jamais oyseau plus vitte que ce diable et son laquais, qui devançoit mesme le cheval de son maistre et sembloit bien estre un Irlandois, tant il estoit dispos à la course. Je demandai à Charon de quel pays estoit le cheval : « Monsieur, dit-il, ce gentilhomme ne chevauche jamais que guilledins d'Angleterre quand il en peut recouvrer, tant pour la longue halaine et aisée nourriture de ces bestes que pour estre curieux d'avoir quelque chose de rare ; car nous en voyons fort peu en ces quartiers, et, si le comte de Worcester fait pendre les officiers qui pour un angelot laissent sortir les chevaux du pays sans passeport, nos gens seront contraincts d'user des chevaux d'Espagne. — Contraincts ? dis-je, et voudroient-ils meilleure monture ? — Ah ! Monsieur, dit Charon, vous monstrez bien que vous n'avez jamais esté en ce pays, autrement vous sçauriez bien qu'il n'y a si chetif vivandier en Enfer qui n'estime les chevaux d'Espagne trop honorez quand il les monte ; nous en avons tant que jamais nuée d'estourneaux ne couvrit mieux une haye, ou des mouches une ecorce de pomme, que ces chevaux font nos prairies. Car les Espagnols ont deux portes destinées seulement pour

eux et ouvragées ainsi que les artisans appellent à la mosaïque, par où ils entrent icy bas en telle foulé qu'on a esté contraint de proclamer plusieurs fois qu'on ne les recevoit plus s'ils ne venoient avec plus d'ordre, y ayant danger qu'ils n'estoufassent tout nostre feu, se jettans dedans pesle-mesle et à l'estourdie ; et, qui pis est, ils y viennent tous à cheval ou à mule : les uns disent que c'est de gloire, les autres pour se haster et prendre la meilleure place. Je ne sçay à quoi songe le marquis de St-Germain. S'il permet que toutes les bestes sortent d'Espagne, je vous respons que leurs villes demeureront aussy solitaires que sont leurs champs. Mais hastez-vous, si vous voulez que je vous passe, car voicy grand nombre d'âmes que je doibs incontinent querir. »

Je me jette promptement en la barque, et s'en fallut peu que je donnasse du nez en l'eau, parce que M. de la Riviere, qui avoit eu loisir de me joindre, tiroit mon manteau à toute force afin d'entrer au bateau par mon credit. Charon l'aperceut et luy donna bien verd sur les doigts, l'advertissant de sa folie de vouloir passer à l'autre rive. « Car, dit-il, tu y trouverois, comme tous les medecins, tant de gens que tu as fait mourir, que tu ne durerois non plus entre leurs mains qu'un Adonis parmy la furie de ses amoureux. — A tout le moins, me dit le pauvre La

Rivière, saluëz de ma part, je vous supplie, M. Rabelais, premier medecin de Proserpine : nous sommes fort bons amis; et m'asseure qu'il m'enverra quelque mot de consolation spirituelle, s'il est adverty de mon desastre. — Ouy da, dis-je, c'est le moindre office que je vous voudrois rendre. » Le nautonnier cependant s'eschauffoit à chasser et injurier tout le monde; il les appelloit « charongnes, sotz, badins », avec une parolle et contenance qui retiroit merveilleusement sur ce conseiller pour qui je l'avois pris à la premiere veüe. Enfin il esloigne son batteau de terre et rame si dextrement qu'il me passe comme un rien, puis, reprenant sa route devers les âmes, me laisse là tout seul, sans cognoissance à mon premier abord en ce pays estrange, une riviere à mon dos, en front des regions incogneües, merveilleuses, espouvantables mesmes à ceux qui font peur aux petits enfans. Je me repentois bien fort de mon outre-cuidance trop curieuse, et que je ne m'estois plustost laissé emmaller dans quelcun des calçons des dames de Paris, veu que ce courtois diable, pour l'amour de la cognoissance, m'avoit offert de me rendre devant le soir à mon logis, et pense que j'estois aussy camus que fut M. de Guise quand il sceut que le Roy avoit esté recognoistre la place de son sepulchre à St-Denis.

Toutefois, j'appris depuis que la cognoissance de l'Enfer, que la contemplation (et beaucoup plus la veüe) des jugemens, des peines et de mille varietez qui s'y retrouvent, sont choses infiniment utiles, et ressemblent du tout au Palais de Paris, où il fait fort beau quand il n'y a point de cause qui vous touche.

Il faisoit assez pasle en ce pays-là, car le soleil y est tousjours comme eclipsé, de sorte qu'à peine j'apperceus, à deux cents pas de moy, deux jeunes hommes qui se battoient fort oppiniastrement avec espées de l'autre monde, qui sont plus longues que les nostres, mais d'une trampe toute autre, n'estant employées qu'à fendre le vent. J'accours en ce lieu et y parvins à grosse haleine, pour separer ceste folle jeunesse que je jugeay bien du premier coup estre françoise, seulement par ceste animosité tant badine et pour le plus souvent affectée. Et de faict, je cogneus à l'approcher que c'estoit le jeune comte de Laval qui se battoit contre le fils de M. du Plessis. Je redouble incontinant ma course, tant pour leur baiser les mains que pour les separer, medoubtant assez que leur querelle estoit causée par la diversité de religion, et m'estois bien advis qu'ils avoient assez faict de mourir chacun une fois pour son party. « Qu'est-ce, dis-je, Messieurs? ne vous lasserez-vous jamais d'espandre le sang françois?

Ne voyez-vous pas le dommage que porte ceste damnée coustume qui flestrit tant de belles esperances et ne donne pas loisir à nostre jeune noblesse de laisser mûrir les fruitz qu'elle doit à Dieu et à son roy ? » Je les vis un peu esbranlez tant de ma venüe que de ma parole ; ils me cognoissoient grand homme de bien, et n'esperoient rien moins de moy qu'une bien aspre reprimande. Me servant donc sagement de leur crainte, je taschay, devant que les embrasser, de leur faire apprehender les jugemens de Dieu, avec une bonne resolution de vivre en gens de bien après leur mort. « C'est à vous, Messieurs, dis-je, de faire la leçon aux autres, ayant hanté depuis nagueres en ces lieux tant de braves capitaines qui ont tenu leur honneur aussy cher pour le moins que vostre noblesse françoise. N'avez-vous pas veu icy un Marius, un Scylla, un Cæsar, un Pompée, un Philippes, un Agesilaüs, un Darius, un Alexandre ? Se sont-ils battus en duel pour faire preuve de leur vaillance ? Qui a jamais reproché à Auguste d'avoir refusé le cartel d'Anthoine, luy mandant que s'il estoit saoul de vivre, il allast chercher d'autre bourreau pour le faire mourir ? D'où vient ceste coustume, pensez-vous, sinon des nations barbares qui n'avoient pour loy fondamentale que la rapine et violence, lesquelles venant du Septentrion et ayant comme

par soudains orages brouillé le serein de nos ayeulx, ont empieté les Gaules et fait distiller à la longue quelques mauvaises humeurs sur les plus propres à recevoir l'impression du cautere, dont la principale marque est le duel, qui imite au plus près la façon de faire des bestes les plus farouches. Ces demons homicides, qui n'estanchent jamais leur soif que par un continuel espanchement de sang, sont les legislateurs de ce bel edict du point d'honneur; car, ayant veu la coustume ancienne descritee de se deffaire soy-mesme pour sortir des afflictions, et, comme dit le poëte, de se tuer soy-mesme de peur de mourir, ils ont finement substitué à la furie des anciens ceste rage moderne du duel pour ne rien perdre de leur curée. Et quelle manie plus digne d'estre enferrée que de faire juge de vos differents ou un soleil qui vous esblouïra la veüe, ou une pierre qui se rencontrera à vostre desmarche, ou deux poulces que l'espée de vostre ennemi aura davantage par dessus la vostre, ou la disposition en laquelle vous vous trouverez ce jour-là, et mille autres hazards auxquels un homme sage ne fieroit pas un sol? Et vous y osez coucher de vostre vie! Encores seriez-vous supportables si toujours le plus juste ou le plus vaillant l'emportoit, et que quelque raison voulust conduire une si enragée folie : demandez-en des nouvelles

au pauvre Nantouillet. Je m'assure qu'il voudroit torcher les bottes du comte de Saulx trois fois le mois, et n'avoir jamais eu en teste une si funeste et abominable manie. » La parole me croissoit en la bouche sur un si abondant sujet; mais j'apperçus que ces messieurs estoient en eau, et y avoit danger de pleuresie s'ils ne changeoient de chemise, cela me fist couper plus court. Je m'approche, je les embrasse, puis leur demande des nouvelles où ils estoient logés : « Pour moi, je loge au college des Jesuittes, me dit le comte, monstrant du menton une maison assez proche. — Et moy, dit monsieur de Baummes, à l'enseigne de l'Escu de Geneve, joignant le quartier de monsieur de Beze. » Nous prismes tous trois la route du college des Jesuittes, car c'estoit aussy le chemin de monsieur de Baummes. Et cependant monsieur de Laval me disoit qu'à la verité il recognoissoit l'enormité du duel, mais que ceux qui le permettoient en devoient porter le blasme, et non ceulx qui, par un devoir quasi necessaire, l'entreprenoient. « C'est folie, dist il, de publier tant de loix; une seule bonne parole du legislateur porteroit un coup plus assuré que tant de vains et inutiles edicts. Si on voyoit ceulx qui se precipitent au combat rebutez du maistre, estimez sots et non vaillants, infames et non genereux, il n'y auroit point de presse à

rûiner sa fortune, et vous assure que cela feroit plaisir à beaucoup qui vont sur le pré frois, tremblants et à contre-cœur, qu'ils ne s'y trouvent que par bienveillance. Mais, hélas ! que fera nostre noblesse, tant jalouse de sa reputation, puisque la chambre, le cabinet, le secret, le public, laisse tousjours eschapper quelque parole qui descouvre qu'on mesure le courage à ne point endurer d'affront, et la valeur à prendre la vengeance de soy mesme ? — Laissons cela, dis-je, Monsieur, et me dittes comment vous vous trouvez ici. — Voire, mais contez-moi plustost des nouvelles de madame la mareschalle ma mere, et avec quelle patience elle a supporté ma perte ? — Monsieur, luy dis-je, elle a fait le devoir d'une bonne mere, et croy que parmy ses larmes son affection l'a conduite à dire quelque *Requiescat in pace* entre ses dents, de peur que messieurs de Vitré ne l'entendissent ; aussy la consolation que Nerveze a faict imprimer luy a fort servy. Il est bien vray que tout le monde dit que cet escrit-là ne vaut rien, mais Nerveze luy mesme m'a assuré que c'estoit une piece extremement bien faicte. Et vous, dis-je, monsieur de Baummes, avez-vous ouy nouvelles de monsieur vostre

1. Madame de Laval espousa en seconde nopce M. le mareschal de Fervaques.



pere depuis vostre parlement? — Ouy, dit-il, Dieu mercy, j'en entends tous les jours par quelques marchands de la religion qui ont trafic icy; entre autres un ministre m'apporta derniere-ment ce livret, qu'il intitule ses *Larmes*<sup>1</sup>. — Et que vous en semble? — Certes, dit-il, il me loïe trop, j'en suis tout honteux. — Aussy sont, dis-je, tous ceux qui le lisent; mais patience, on luy donneroit congé de tout dire, ne fut-ce qu'un procès qu'il auroit perdu. »

Nous estions arrivez devant la porte des jesuittes. Le père Claude Matthieu est le capitaine, car on use de ce terme en Enfer, et non pas du recteur ou provincial; et de faict, dès que les jesuittes meurent, on leur donne bonne espée, cuirasse, brassards, et outre cela un grand tabourin au côté. Bref, ils sont ordinairement fort chargez quand ils vont en ce pays-là, où néantmoins ils ne sont pas mal aymez, car ils preschent fort à la fantaisie du roy sous qui ils retournent, et puis sont si empeschez à leurs consciences qu'ils n'ont pas loisir de troubler celles d'autrui. Nous priames M. de Baummes de se venir rafraischir là dedans; mais il protesta de se mettre plustot entre les mains du cardinal Evreux, et fût-ce à Fontainebleau, que

1. Ce livret n'estoit guères beau.

d'entrer en lieu où les jesuittes eussent du credit<sup>1</sup>. Nous ne voulusmes pas forcer sa conscience, et prenant congé de luy vinsmes jusques en la salle de théologie, car il y falloit passer pour aller en la chambre que M. de Laval a en ce monde là, où nous trouvasmes une assemblée de messieurs et un grand peuple, tous bien empeschez à gagner de petits bancs pour veoir et entendre des harangueurs. Je pensois que ce fust quelque maistre aux arts qui disputast, ou bien qui proposast quelque tableau dissimulé qu'on appelle enigme, dont les jesuittes sont prestres passez. Mais M. de Laval ayant gagné une place assez relevée me tire à luy, et se baissant à mon oreille me dit que c'étoit quelque chose d'importance, et que c'estoit un des advocats generaux d'Enfer qui parloit, monstrant bien à sa mine qu'il traitoit de quelque matiere d'estat. Je me tins pour savoir quel langage parloit cest advocat; et de bonne fortune c'estoit M. Marion, qui rendit dernièrement à sa mort son fils huguenot, à qui il ne permit pas seulement qu'il luy dist un *Ave Maria* pour son ame. Je fus bien esbauby de cette advanture, et demanday si l'avocat d'Enfer estoit mort pour

1. Gausserie sur ce qui se passa en la conference tenue à Fontainebleau entre MM. du Perron et Plessis-Mornay.

avoir laissé sa place à M. Marion, tout nouvel habitant en ce pays-là. « Non, me dit M. de Laval; mais on fait icy tout de mesme qu'en France, où les estats se multiplient et la vertu s'accourcist, et où les maistres des requestes, justiciers, financiers, sont accruz en tel nombre, que, mesmes s'ils attaquoient Montfaucon, ils en pourroient venir au dessus. C'est tout de mesme icy : qui a de l'argent fait mettre en forme les offices, comme une paire de souliers, pour y trouver place; mais bien vous diray-je que les François obtiennent par deçà plus aisement toutes les dignités qu'autre peuple qui soit, car on dit qu'ils ont ordinairement bonne mine, et sont plus accostables que les Espagnols, moins dangereux que les Italiens, et si les peut-on solliciter l'après-disnée, ce qui ne se peut pas faire des Allemans. Mais escoutons, je vous prie, ce que dit M. Marion. » Nous escoutons : le sommaire de sa harangue estoit que Pluton, s'estant toujours fort contenté des bons services des jesuittes, avoit néantmoins été contraint de se fascher contre un de la Societé, nommé pere Cotton, qui avoit forcé une fille et le diable qui estoit dedans à luy conter beaucoup de nouvelles qui scandalisoient fort l'Eglise. Cela le forceoit de faire ses plaintes contre ledict Cotton, et prier la Societé d'escrire au general, à Rome,

pour le punir, puisque luy seul avoit autorité legitime sur ceux qui s'aveuglent en son obeissance, et que les princes ne pouvoient mordre sur gens armez des lettres de denaturalisation. Quant à son diable qui n'avoit pas eu le courage de resister au pere Cotton, qu'il l'avoit incontinent fait poursuivre à toute diligence, et toutefois ne l'avoit peu attraper jusqu'alors, car il s'estoit sauvé entre les soldats de Boscay, qui avoit pris les armes contre messieurs les jesuites; mais qu'ayant esté pris cependant qu'on traitoit la paix, il l'avoit fait saisir, garoter, et, le procès fait, condamner à cinquante mil escuz d'amande pour faire rebastir la pyramide du palais et une autre joignant l'eschelle du temple, le reste employable à payer les debtes de M. de Beaumont pour la ferveur que monsieur le president, son pere, a tousjours porté à toute la compagnie<sup>1</sup>. Oustre plus devoit ledict diable endurer trois fois la sepmaine vingt coups de discipline de Monsieur l'archevesque de Sens durant quatre mois, à compter du premier jour de l'execution, pendant lequel temps ledit delinquant demeureroit enferré à un poteau devant la porte de ce college-là, bien choisy pour cette justice à fin que tout le monde sçeust que tous

1. C'estoit le fils de feu M. le President de Harlay.

les jesuittes n'approuvent pas le pere Cotton, non plus que tous les catholiques n'approuvent pas la Societé. A ceste harangue fut respondu par le cappitaine pere Claude Matthieu en peu de mots, mais fort significatifs, que, depuis qu'il avoit esté apporté de Notre-Dame-de-Lorette en Enfer, il avoit bien appris quelle impieté c'estoit de faire des ligues contre les princes, et pourtant n'avoit non plus tasché à troubler l'estat d'Enfer que si le duc de Lorraine ou le baillif des Vosges en estoit roy, et qu'on ne devoit pas penser qu'il deust favoriser ce diable contre la volonté de Pluton; qu'il escriroit au pere Cotton la mauvaise edification qu'il donnoit au monde, et quant au diable condamné à prison, que non seulement la compagnie seroit bien aise qu'il soit puni devant leur porte, mais mesmes prieroit qu'on le mist en prison chez eux, n'estoit qu'il ne seroit pas honnête qu'il logeast en maison de religion, venant de sortir publicquement du corps d'une femme.

A l'instant on advertit l'assistance qu'on amenoit le patient. Cela fit abbreger l'affaire. Nous sortons à la foule pour veoir ce pauvre diable qu'on amenoit pieds et poings liez avec force bulles. Le bourreau d'Enfer conduisoit la charrette, homme de mauvaise mine, mais très expert en son mestier, car c'estoit frere Jacques

Clement<sup>1</sup>, qui avoit autrefois tué plus de cinq cents mil personnes tout d'un coup. Je cogneu l'homme pour l'avoir veu souper chez Monsieur de la Guesle, la veille qu'il fit son chef d'œuvre, et commençai à m'estonner derechef de ce que tous les officiers d'Enfer estoient François. Monsieur de Laval s'apperçeut de mon estonnement, et m'assura que de chasque mestier il y avoit un ou deux François des plus experts en Enfer, horsmis entre les bouchers: encore en attendoit-on tous les jours un qui estoit pour le present à Tournay, à qui mesmes on avoit fait grand tort de ne pas l'envoyer en Enfer y avoit ja plus de douze ans<sup>2</sup>. Comme il parloit à moy, je regarde de plus près son habillement, et, voyant qu'il estoit fait à l'italienne, je luy dis en riant que je pensois aussy qu'il n'y avoit point de bon tailleur françois en ce pays-là. « Vous dites vray, me dist-il, mais on nous donne grande esperance qu'à la premiere pluye Montauban montera ici<sup>3</sup>. » Je pensois qu'il se fust mespris, qui me fait luy repliquer: « Il y montera? Avez-vous jamais leû, Monsieur, qu'on montast de Judée en Egypte?

1. Meurtrier du roy Henry III.

2. Boucher, curé de Saint-Benoist apres la reduction de Paris à l'obeissance du Roy, se retira en Flandres et fut fait chanoine en l'eglise de Tournay.

3. Moisset, le partisan qui avoit été tailleur d'habits.

Par ma foy, j'ay trouvé la descente bien rude, et si je la puis une fois remonter, ce sera bien à mon regret si j'y retourne.— Si est-ce que Montauban y montera, dit Monsieur de Laval, si beaucoup de propheties ne sont fausses qui assurent qu'il n'ira pas le chemin des autres, mais toujours à reculons.» Je me contentay, me doutant bien qu'il y avoit quelque mystere, et me mis à regarder frere Jacques Clement, qui descendoit le pauvre diable de la charrette et le lioit plus estroict au poteau qu'on ne fait un cheval fougueux pour l'estriller. Mais quand ce vint à chercher la discipline de Monsieur de Sens<sup>1</sup>, jamais ne fut telle risée; car les officiers despatches pour l'aller querir apportèrent une queue de renard avec laquelle le bas corps d'homme accoustumé d'oster la poudre qui s'amasse sur son breviaire. Monsieur de Laval n'eut pas la patience d'attendre la farce, car il se refroidissoit trop; il se demesle de la presse et se retire en son quartier. Je le suivis, n'ayant que luy de garant en cette troupe et mon petit passeport, qui me vint bien à propos le lendemain, à ne point mentir. Je fus fort aise de pouvoir deviser familièrement avec ce jeune seigneur, car il n'y avoit que deux valets en sa chambre (aussy

1. Regnaut de Beaune.

n'est-il permis à nul seigneur ny prince de tenir plus grand train en l'autre monde), dont l'un estoit habillé de blanc et l'autre de noir. Je luy demanday si je pouvois librement parler devant eux ; il me dit qu'ouy, et qu'il n'avoit jamais faict en sa vie chose si secrette dont ils n'eussent eu connoissance. • Or çà, Monsieur, luy dis-je, parlons franchement et en amys ; par votre foy, n'estes-vous pas bien fasché d'estre mort ? — Ma foy, dit-il, ouy, pour deux ou trois petites choses. — Comme quoy ? dis-je. — Il faut que je vous confesse le vray, dit-il. Cela m'eût fait grand bien de braver un peu mon antagoniste Monsieur de Rohan ; et de fait j'entrois en chemin de contrequarrer tous les escuz de son beau-pere<sup>1</sup>, car, m'étant fait catholique, il est impossible de croire combien je me fortifiois tant du corps que de l'esprit. Vous savez que Rohan-Laval, Laval-Rohan, n'ont pas plus d'avantage l'un sur l'autre que deux moitiés d'une gregue, devant que d'être cousues ensemble. Nos maisons sont les deux pôles sur lesquels tourne toute la Bretagne. La noblesse du pays ne vise qu'à se fortifier de la faveur de l'une ou de l'autre, et par consequent elle fortifie le parti duquel elle s'advouë. C'est au chef de ces deux maisons de se gagner les cœurs, de secou-

1. Le duc de Sully.



rir les gentilshommes et imiter la diligence d'Octavian et d'un Anthoine à pratiquer les vieilles bandes de César. J'estois à l'entrée de ma jeunesse et de mon ambition ; je voyois mon compétiteur plus avancé en aage et en faveur, porté du parentage de Navarre et de l'alliance d'Alemaigne, et de cas fortuit de même religion que moy. Cependant le party des catholiques l'emportoit en Bretagne, et, destitué de chef, n'attendoit que le changement d'un de nous deux pour se jeter entre ses bras. Ma mere, demeurant huguenote, en pouvoit retenir beaucoup à sa devotion ; moy me tournant, je tournois tous les catholiques à ma cordelle : ay-je donc eu tort, à votre avis, si à un corps maigre et defait, ayant deux testes, j'en ay osté une pour l'asseoir sur un corps fort et robuste qui manquoit ? — Voire mais, Monsieur, dis-je, étoit-ce là le but de votre dessein ? — Hélas ! rien moins, dit-il ; j'ay pris la verité pour lanterne, et le salut pour mon phare, et si quelque esperance terrienne a avancé mon changement, ce n'a esté que secondairement. C'est le pere Cotton qui m'a appris ce terme de theologie. Mais, je vous prie, quelle opinion a-t-on maintenant des huguenots en France ? » Je lui dis que tout alloit assez bien pour eux, et qu'il y en avoit tant que, quand Colas auroit dix mille vaches, il n'y en auroit pas as-

sez pour en bailler à chacun une piece; qu'ils s'estoient très sagement comportés au différend de M. de Bouillon, en ne demandant que la continuation d'une bonne et fidele paix. « Et que pensent-ils du roi, dit-il? — Ce que font bons subjects de leur maistre, dis-je; c'est que, ne pouvant être en personne chez eux, il y a commis M. de Rosny pour lieutenant. Dieu gard longtemps le maistre et le vallet, car nous en avons bien besoin, de l'un pour tenir les grands en bride, et de l'autre pour empêcher que les gens de village ne deviennent trop orgueilleux... — Qu'est-ce du bruit qu'on fit courir icy que Monsieur de Rosny n'estoit pas fort grand ennemi du Pape? — Un bruit de ville, dis-je, car, sans doute, il sera très ferme huguenot aussy longtemps qu'il plaira au roy; il ne se soucie de faire aucuns amis. Il ne veut avoir que le roy pour luy, et dit que le paradis est aussy près du Louvre, de Rosny ou de Sully, que du Vatican ou du chasteau Saint-Ange: aussy peut-il bien dire ce que disoit Monsieur d'Epéron à son feu maistre, qu'il ne survivra gueres à son roy, ou, pour le moins, que ses beaux jours seront passez, principalement si la tutelle tombe entre les mains de Monsieur le comte de Soissons.

« Il est bien vray qu'ayant receu lettre du pape, et comptant cela entre les plus grands honneurs,

il luy a fait reponse et mis sur le dos de la lettre : *A sa Sainteté* ; voilà ce dont aucuns babillards l'ont voulu calomnier, ne songeant pas que c'est un style maintenant tout commun, et qui ne pouvoit estre omis sans aigrir un peu les choses, Et certes, tel huguenot s'en est scandalisé, qui a dit plus de mille fois en sa vie, au rencontre de quelque carme ou cordelier : *Bonjour, frater*. — Je vous diray, me dit M. de Laval : il fermoit la bouche à tous ses medisans, changeant seulement un mot, et au lieu d'écrire : *au St Pere*, mettre : *au bien heureux Pere*, ou : *à sa beatitude*. Mais quoy, est-il fort bien reconcilié avec M. de Bouillon ? — Monsieur, ils sont corps et âmes à la devotion du roy, et il ne faut pas doubter que, si il leur commande, ils ne deussent manger en mesme escuelle. Mais vous, Monsieur, qui estes ici logé parmi les jesuittes et en un pays où la verité est si fort decouverte, apprenez-moi un peu quel bonheur, quel astre pur et sanctifié a si bien établi la Societé aux bonnes graces du roy ? — Vous me demandez belles nouvelles ! Ebahissez-vous plustost de ce qu'elle en a esté estrangée un si long temps, veu la sagesse et prevoiance d'un si grand roy. Il savoit combien ces gens là luy avoient fait du mal, et par là voyoit combien ils luy pouvoient faire du bien. Il les connoissoit pour gens d'esprit, fort complaisans

à celui qui a le dessus, et surtout maîtres à gouverner une populace : ne valoit-il donc pas mieux qu'il les obligeast par bienfaits, que de laisser de si dangereux ennemis à son fils, veu que le moindre changement leur promettoit quasy un assuré retour en depit de tous ceux qui s'y opposeroient? Il connoissoit le service qu'ils rendent à l'Espagnol, et qu'il en pouvoit recevoir autant s'il les obligeoit de mesme. Je ne fus jamais homme d'Etat (combien que j'avois assez d'argent pour en acheter); mais si ne me pensé-je pas tromper de dire qu'un million n'eust seu batir à Paris deux citadelles plus assurées pour le service de Monsieur le Dauphin, que leur college de Clermont en un bout de la ville, et leur St-Louys en l'autre. Ces deux places, s'accordant avec le Louvre, *sub bene placito pontificis*, font un triangle plus merveilleux qu'aucun art ou demonstration de mathematiques sauroit faire. Eux, pour monstrier avec quelle obeïssance et douceur ils vouloient servir le roy, lui donnerent incontinent leur Cotton, qui se plie et se manie plus souplement que s'il estoit né en Cypre. L'humeur de l'homme plut fort au roy, et celle du roy au pere Cotton, qui assura incontinent en chaire que c'estoit chose plus meritoire de payer les impots et gabelles que de soulager la pauvreté des mendiants. Bref, il s'est si bien

maintenu jusqu'ici, qu'il ne va plus à la portion, sinon quand il veut faire diette.

« Il ne reste plus que d'avoir cinquante mille livres de revenu à la Flesche, et l'ouverture de leurs escholes en la rue St Jacques. D'envoyer tant d'argent de la Bastille à la Flesche, le charroy cousteroit trop, et de le prendre des rentes de l'Eglise, ceux qui les tiennent maintenant ne veulent pas encore mourir; toutesfois on leur pourroit bien oster durant leur vie *ad majorem gloriam Dei*. Pour leur college de Paris, je ne sçay ce qui en sera : les regents de l'Université n'en seroient pas fort contents; mais il me semble, sauf l'honneur de leurs chaperons, que ce sont de fort grandes bestes. Ceste nouvelleté tireroit un monde d'escoliers en leur ville, qui s'espand maintenant à Rouen, Bourges, la Flesche et autres lieux du ressort des jesuittes. Le college de Clermont n'en tiendroît pas la moitié, et seroit cause de fournir les autres; oultre ce (mais je vous prie, dit-il, tenir secret ce que je dirai à cette heure); après une bien petite flamme, on verroit bien de la fumée chez les jesuittes; ils n'ont pas tant de gens doctes qu'on pense, et principalement en lettres humaines. Au commencement leur reputation enseigneroit pour eux et quelque tragedie desjà representée plus de quinze fois en Lorraine ou en Savoye. Ils feroient

courir un bruit par le moyen de leur sequelle, que leurs regents sont les plus grands espritz de la Compagnie, c'est à dire du monde. Toutes les thèses s'adresseroient à grands seigneurs, et m'asseure que M. de Sully en auroit sa part. Ils convieroient force conseillers à tous leurs actes, mespriseroient tout ce qui se feroit aux autres colleges, trouveroient quatrevingt ou cent escuz pour donner des prix à la St-Luc, loueroient leurs disciples à pleine bouche, et autres petites bagatelles ; mais le jour esclairciroit bien tost tous ces brouillards. Je m'asseure qu'on demande au docteur Marius Ambosius <sup>1</sup> s'il n'est pas suffisant luy seul pour leur faire teste, voire quand bien M. Casaubon se mettroit de leur costé. Il n'y a qu'à craindre qu'ils obtiennent excommunication à Rome contre tous ceux qui seront plus doctes qu'eux.»

Comme il achevoit son propos, survint le capitaine Claude Mathieu, qui nous fit changer de discours. Il me demanda qui j'estois et quelle affaire me menoit en leur collège. Monsieur de Laval print la parolle et dit qu'il me cognoissoit pour gentilhomme d'honneur et qu'il respondroit pour tous mes desportements ; mais le bonhomme ayant entendu mon nom et

1. C'estoit alors le doyen des professeurs royaux.

me reconnoissant à peu près au visage, m'embrassa très charitablement et me dit, la larme à l'œil, qu'il avoit cogneu fort familièrement mon pere, et n'avoit pas tenu à luy de le tirer à la Ligue. « Et certes, dit-il, je n'avois si grand secret dont je ne luy fisse part; mesme quand je dis à feu monsieur de Guise qu'il avoit trop belle teste pour mourir sans couronne, je ne me peus tenir de le luy dire, et beaucoup de choses semblables, par lesquelles il a peu reconnoistre le naturel de nostre société. A la mienne volonté que je le tinse maintenant icy, je tascherois de luy faire la meilleure chere que nos moyens me permettroient. » Je le remerciay bien fort, disant que j'aymois mieux mon pere où il estoit que non pas là. Il me demanda si je n'avois jamais esté en Lorraine. Je lui dis que si. « Et y avez-vous vu le bon pere Commelet? — Ce fut, dis-je, le premier homme que j'allai veoir, mais on me dit qu'il estoit empesché à supputer les rentes de l'evesque de Nancy et les prebandes de ses chanoines. De là je l'allay attendre à la court, où il arriva bien tost après pour conjurer les gouttes de monsieur le Cardinal de Lorraine <sup>1</sup>, auquel il promettoit gueri-

1. Frère du dernier duc de Lorraine, Henry, fils de Claude de France.

son entiere, oultre paradis, s'il faisoit bastir vostre eglise de Nancy aussy belle que celle d'où vous avez chassé saint Anthoine au Pont-à-Mousson. Il remonstroit à monsieur le Cardinal que le desseing qu'on prenoit n'estoit un desseing d'abbé, et que la Compagnie meritoit bien de prier Dieu à la grandeur, et en lieu où l'on puisse veoir le nom et les armes de Lorraine. — Certes, certes, dit le capitaine Matthieu, c'est un grand et gros homme de bien que le pere Commelet, et digne d'estre bien voulu de tous ceux qui ont le cœur parfaitement françois, comme un des principaux instrumens qui a mis la couronne sur la teste de Messieurs de Bourbon; car, sans luy et deux ou trois aultres, je croy que Henry de Valois seroit encores aujourd'huy plein de vie dans le Louvre. Mais combien y a-t-il que vous le vistes? — Mon capitaine, dis-je, ce fut au voyage du Roy à Metz, il y a quatre ans. — Bon Dieu, dist-il, ce fut au mesme temps que nous receûmes la nouvelle que notre grande ennemie la Royne Elisabeth d'Angleterre avoit quitté tous ses droits au Roy d'Escosse; nous ne le pouvions croire, et pour moy, je repetai plusieurs fois ces mots royaux : est-il possible? Car, à ne mentir point, je n'estimois la messe bannie d'Angleterre que pour la vie de ceste femme, et neantmoins



je l'en vois, à mon advis, plus reculée que jamais; car ce roy icy est trop sage pour estre amusé par des petits contes, comme quand on luy a voulu prouver que la messe se chantoit longtemps devant la passion de nostre Seigneur, et trop sçavant pour estre convaincu par ergotage. Nous serons contraints d'attendre la main de Dieu, qui tournera, s'il lui plaist, son cœur, et luy monstrera que la sagesse de la terre n'est que folie au Ciel. — Ouy vraiment, dis-je, vous y serez contraints, comme je pense; vous ne le pourriez mener par force à la messe, et les embusches si souvent descouvertes rompent le cœur à ces enragez entrepreneurs contre les Roys. — Ah! Monsieur, me dit-il, je voy bien de quoy vous parlez, c'est de la derniere trahison descouverte l'an passé contre sa personne et son Estat. Je vous proteste que je n'y estois pas, et peux respondre pour mes confreres que pas un ne s'en fust melé s'il eust creu que l'affaire deust estre descouverte; ce sont quelques cerveaux legers qui ont logé cette enormité dans leur fantaisie, de vouloir tuer toute l'Angleterre en une maison, ce qui n'eust pas esté si estrange du temps de la feu Royne: elle estoit excommuniée par le Pape, ses subjects delivrez de son obeïssance, et une couronne de martyr à l'encan à Rome à qui la voudroit tuer; mesme le prin-

cipal des nostres en ce pays là avoit en main deux bulles, l'une adressée à la noblesse, l'autre au reste du pays, pour declarer qu'ils pouvoient choisir quelque bon Roy catholique après la mort de cette masle-femme, sans avoir egard à la proximité du sang, et un droit que les descendants de Henry septieme pourroient pretendre; mais, ô malheur! l'on entendit plus tost crier : *Vive le Roy! Que Dieu ait l'âme de la Royne!* Cela contraignit le bon homme de bruler ses patentes. Les zelateurs, neantmoins, poursuivirent l'entreprise contre la maison des Estats, commencée sous Elisabeth et dernièrement decouverte à leur grand regret. — Ouy, mais, mon capitaine, que vouloit faire le pere Parson, qui, desjà party de Rome, prenoit la route d'Angleterre, quand nouvelles lui vindrent que toute ceste belle mine estoit eventée? » Ma demande fit un peu songer le capitaine, qui, comme homme fort lettré, eut son recours aux histoires anciennes. « Et n'avez-vous jamais leu, dit-il, que Caton n'approuvoit pas la proscription faite contre Ptolemée, roy de Chypre, et toutesfois, voyant que c'estoit un mal irremediable, il print la charge de l'executer luy-meme, pour manier le plus justement que faire se pourroit ceste injustice? De mesme, Parson taschoit de se trouver en ceste isle-là un peu

après la deffaicte pour assoupir les troubles, chastier tant les protestans que les prestres seculiers, et gagner à ce coup-là le chapeau rouge et catholique. Mais avez-vous esté en Angleterre ? — Ma foy, je n'y fus oncques, et ne me plains de la fortune que pour ne m'avoir donné la commodité de veoir ce grand roy, estimé par tout le miracle du temps présent et le miroir des siecles à venir. Mais, je vous prie, Monsieur, puis que je suis tout nouvellement porté en ce pays, enseignez-moy où je pourray trouver ces traistres qui l'ont voulu faire sauter au Ciel devant ses jours. J'ay grand' envie de les veoir. — Je ne vous conseille pas d'aller en leur quartier, dit le capitaine, car le chemin est fort mauvais et dangereux, pour des petites fosses soubz terre qu'on ne veoid pas bonnement tant qu'on est dedans ; touteffois nous en parlerons après, maintenant faites-nous l'honneur de prendre part de nostre petite portion, j'ay entendu la cloche qui nous appelle à souper. » Je faisais quelque difficulté d'aller manger avec les morts ; mais monsieur de Laval m'assura que les jesuittes se traictoient assez bien. Cela, avec une grande curiosité, et puis que je ne cognoissois point d'hostellerie en ce pays-là, me fit accorder à leur requeste. Ils me menent en une grande salle toute tapissée de force *Requiescant*

et *De profundis*, mais où il n'y avoit pas beaucoup de *Fidelium*. Les tables estoient mises à l'entour de la salle, et commença-t-on le service un peu plus solennellement que de coutume, à mon advis, pour faire quelque chose en l'honneur de leur nouvel hoste. Ce que je trouvay le plus estrange fut que l'on servoit chacun des viandes qu'il aimoit plus durant sa vie. Il y en eut sept ou huict qui eurent pour leur plat des chappeaux de cardinal en peinture ; d'autres les bonnes graces des Princes, des grands desseings et changements d'Estats, tout cela par escrit. Aux uns on apporta la confession des dames, aux autres les nouvelles des mesnages particuliers, et combien de fois le mari avoit baisé sa femme le vendredy ou en caresme. A beaucoup on donnoit des promesses de jeunes hommes qui venoient de se rendre de la société incontinent qu'ilz avoient achevé leurs estudes, aux despens de leurs parens. Les plus simples avoient quelques épigrammes de leurs feus escholliers, et une couronne d'or-clinquant pour la teste de l'empereur d'Orient de la Réthorique. Il y avoit mille autres petites viandes de vent, qui ne servent qu'à nourrir les esprits. Pour moy, je craignois fort qu'on ne m'apportast mon souper de la mesme cuisine ; mais ils sont gens trop accorts pour mescontenter leurs

amys. On m'apporta un bon oison, qui venoit de la table de monsieur le Cardinal de Sourdis, et m'asseura-t-on qu'il y avoit grand' indulgence d'en manger pour la sainteté du bon seigneur et de madame sa mere.

Il y avoit une chaire au bout de la salle, levée sur quatre pilliers, et un pupitre dessus, où reposoient trois ou quatre gros livres servant pour la lecture qui se fait durant le repas. Le capitaine Mathieu commanda à un jeune homme de poursuivre la lecture du disner; c'estoit d'un livre tres docte composé par Monsieur le Connestable. La premiere partie traittoit de la chasteté de la marquise de Noirmoutier, et l'autre estoit de la vie et gestes de Monsieur de La Varenne, là où il loüoit extremement sa fidelité, sa bonté, ses services, sa sainteté et surtout ses lucubrations nocturnes, le priant de veoir au reste la comtesse de Chemillé, qui est fort souvent en son gouvernement d'Angers, et la solliciter de quitter au diable tous les procès qu'elle intente contre luy; qu'aussy bien il a assez d'autres dettes à payer, et qu'elle mesme n'est pas fort grande cousine avec le premier président; qu'un bon mariage entre leurs enfans, fait en face de nostre mere sainte Eglise, sera plus agreable à Dieu que toutes ces riotes et disputes pour un peu de bien de ce monde. C'estoit sur ce poinct qu'il s'esten-



doit le plus, qu'on devoit preferer la charité à l'argent, que nous n'estions pas mis en ce monde pour y demeurer tousjours, et que la France avoit besoin de ce bon ephore Agesilaüs, qui voulut charitablement conserver ses terres à ses enfans; mais quant aux cedules et obligations, semences de toutes querelles, il ayda à les brusler toutes au marché de Sparthe, protestant n'avoir jamais veu si joly feu que cestuy-là, ny qui nettoyast mieux les corruptions de l'air. Apres cela, notre lecteur changea de livre et nous donna pour dessert la conversion du Sophy de Perse par un de la Societé, et autres nouvelles orientales.

Les tables levées, il estoit un peu trop tard pour se promener parmi l'Enfer, et m'avertit-on que les diables detrousoient bien souvent ceux qui estoient esgarez du grand chemin, mais que j'eusse patience jusques au lendemain, et que, leur meditation achevée à cinq heures un quart du matin, on me donneroit un de la Compagnie qui me guideroit partout, et me feroit un commentaire bien solide sur le sixiesme de l'Eneïde; que pour ceste nuit-là je pourrois coucher en la chambre de Monsieur de Laval. Cela me contenta assez, car aussy bien avois-je besoin de repos après une si longue corvée. Cest honneste seigneur me fit l'honneur de m'offrir la moitié

de son lict ; mais il estoit si dur et si estroict que j'aymay mieux coucher dans mon manteau ; l'air de ce pays-là n'est pas bien froid, qui me causa une nuict assez gracieuse, selon ma mesaventure, hormis que le monde ne passa pas moins qu'il avoit fait tout le jour, ce qui interrompit deux ou trois fois mon sommeil. Le lendemain, lors que le jour commença à poindre, j'esveille Monsieur de Laval, qui dormoit bien fort, et le prie de me faire vitement donner quelque guide pour me mener par tout, à cause que j'avois grand desir de retourner souper chez moy en la rüe St Honoré. « Prenez, dit-il, quelque preservatif devant que vous promener, car il y a icy des lieux fort infects de puanteur, principalement au quartier des hommes et femmes fardez, qui, estans eschauffez, sentent tout de mesme comme quatre ou cinq potages faits de quelques jours auparavant, et meslez ensemble pour donner à quelques pauvres Irlandois. On attend là Monsieur de Chanvalon, Monsieur de Vilbon et quelques autres ; mais je pense enfin que on augmentera tellement ceste senteur, que le farcin en prendra à tous les chevaux qui passeront à dix lieües à la ronde. » Je le creus, et pris de la conserve de roses, et un peu de satyrion, pour mes reins, car j'avois envie de faire une bonne traitte, et ne me point espargner à courir tout l'Enfer. Ma guide

estant preste, qui estoit un jesuitte que j'avois cognu à Rome, nous sortons ensemble et passons le posteau où estoit lié le diable du pere Cotton.

Je priay ce bon jesuitte de me mener où l'on faisoit justice des sept pechez mortelz, sachant bien que j'y trouverois beaucoup de mes parens et amis. Ce n'est pas mon dessein de nommer personne, de peur de scandale public, mais les premiers que je trouvay entre les bons yvrongnes et gens de bonne chere furent le feu Comte Charles de Mansfeld, le feu Comte de Salme, Monsieur de Bassompierre et Monsieur de Haussonville, qui contoit à Monsieur de Schomberg, sergent major de ceste troupe, comment il avoit eschappé la fureur de St Barthelemy, quand le bon saint escorcha tant de gens pour venger sa peau, qu'il disoit qu'on luy avoit voulu oster. Il y avoit grand nombre de Suisses et d'Allemands, mais je ne m'arresteray qu'à gens de ma cognoissance. Le baron de Haussonville me cogneut, et me demanda incontinent nouvelles de son filz. « Monsieur, luy dis-je, c'est un galland gentilhomme, et si accomply que je croy que pas un de ses enfans ne lui ressemblera. » Chacun me demanda quelque petite nouvelle. Je respondis le mieux qu'il me fut possible; mais surtout je prenois garde à la maniere de leur supplice, qui estoit tel : ils étoient tous à table, le bonnet de



nuict en teste et un pot de chambre entre les jambes, la table couverte de jambons de Mayance, endouilles, saucissons, cervelats, langues de bœuf, et autres viandes de caresme; au milieu de ces viandes estoit feu monsieur le marquis de Pisani, tout debout sur la table, comme la pyramide à Rome, et estoit deffendu à toute la troupe de boire plus souvent que luy. Le bon seigneur me cogneut et me salua fort courtoisement, et alors tout le monde le pria de boire à mes bonnes grâces, ce qu'à peine il accorda, car il n'y avoit que sept mois qu'il n'avoit beu. Toutesfois la courtoisie luy fit forcer les reigles de sa diette, et beut, sans mentir, de beaucoup meilleure grace que la marquise sa vefve deffuncte ne faisoit. Chacun se mit à boire de mesme. Jamais tels cris de joye pour la venüe du Roy que pour la mienne, jamais telle consolation en Enfer.

Le marquis s'enquiert de la santé de sa fille, gendre <sup>1</sup>, et de monsieur et madame de Rambouillet. Je luy en dis, à la bonne foy, ce que j'en sçavois. Il me tarδοit bien que je partisse de là, car j'avois encor beaucoup de choses à veoir. Chacun me donne un petit message à faire; entre autres, monsieur de Bassompierre me pria d'adviser monsieur de St-Luc que le jeu et la pierre

1. On le nommoit alors vidame du Mans.

philosophale, que tant de gens cherchent, sont de mesme substance; et son filz aîné<sup>1</sup>, que ses tripes et celles des dames ne sont pas de mesme nature, et qu'il garde les siennes de coups de lances; pour sa fille plus jeune, que c'estoit une sotelette d'avoir refusé le comte de Fiasco pour n'estre assez desbauché; et que si jamais je voyois monsieur de Bourboné<sup>2</sup>, je l'advertisse de boire devant sa mort tout son saoul, car il estoit en danger puis après de ne boire qu'à la discretion du marquis de Pisani. Je fis un petit memoire de tout cela, et pris congé de la compagnie pour me transporter au quartier des larçons; mais, comme je sortois, je trouvay un esprit qui amenoit un gros Suisse qui s'estoit crevé de boire le jour devant à une feste de village, et le menoit soubz le gouvernement de monsieur de Pisani. Ce diable, me voyant sortir, n'eust pas l'esprit de songer que je n'estois pas encores mort, et jugea incontinant que j'estois de la troupe des yvrongnes et que je faisois une scapade pour me sauver. Je fus tout estonné qu'il me mit la main sur le collet, et jura par Bacchus à tous les Allemans qu'il m'empesche-

1. M. de Bassompierre, son filz aîné, avoit esté blessé peu auparavant au ventre, d'un esclat de lance, courant en lice dans la court du Louvre.

2. C'estoit un seigneur Lorrain.

roit bien de faire ce tour. Si jamais homme fut estonné, ce fut moy. Je me mis à crier que c'estoit moy, et que je me plaindrois de l'outrage qu'il me faisoit. Je le voulois tirer à toute force en jugement, mais j'estois trop faible, car il me menoit aisement avec ce Suisse pour seoir à table, et estois tout de mesme que monsieur de Montbazon quand ses prisonniers lui feirent escorte par force au logis de monsieur du Mayne. J'avois beau dire que je n'estois point mort, il n'y avoit point de raison en ce diable, et croy qu'il estoit aussi yvre que son Suisse. Mais le jesuitte qui me servoit d'escorte vint à la traverse et fit le holà, disant que j'estois un estrangier qui venoit veoir le pays, et que, si on me faisoit quelque violence, ce seroit pis qu'à Rome, où on donne l'estrapade aux François devant qu'ils soyent debottez. Le diable pensoit que le jesuitte luy en vouloit donner d'une, et luy dit qu'il cognoissoit bien qu'il n'y avoit religion qui eslargit plus la manche de la conscience pour le fait des jeusnes que celle des jesuittes, et qu'à cause de cela il taschoit à me sauver, qui estois yvrongne et condamné à la soif perpetuelle. J'estois si fort saisi de crainte, voyant que ny la force ny les prieres n'avoient efficace auprès de cest enragé, que j'oublois la franchise de mon passeport; mais je ne sçay quelle bonne

fortune m'en fit ressouvenir. Je le desployai et monstray à ce maistre diable, voyant que ces messieurs se serroient desjà pour me faire place à table. Le diable l'ayant veu et cogneu la signature, me fit une grande reverence, me priant que je luy pardonnasse ceste jeunesse; que ce qu'il en avoit fait n'estoit qu'une affection qu'il portoit à la justice, qu'ilz conformoient en ce pays-là du tout à la justice françoise, principalement pour la longueur et des procès et de la prison. Je pensois que je ne serois jamais hors de ceste maison. Je luy pardonnay fort volontiers, et, ayant passé un petit d'eau dessus un petit pont, vins en une isle où sont tous les larçons de Paris, France et de tout le reste du monde; car en ce pays-là n'y a grand ny petit Chastellet, et si sont tous les financiers juridiciables à la Conciergerie du Palais. J'y vis un grand nombre de personnes, et entre autres plusieurs tresoriers de ma cognoissance, un grand nombre de gabelleurs, partisans et autres. Parant<sup>1</sup> y estoit, homme de qui on tient un grand conte là-bas, et qu'on a fort bien salé de peur qu'il ne pourrisse. Ce fut le premier à qui je m'addressay. Il me demanda comment se portoit monsieur de Gesvres et combien il avoit gagné

1. C'estoit un partisan du sel.

par ses substituts ceste année sur le party. Il me chargea aussy de quelque message secret pour luy porter, touchant quelque restitution, et luy en donnoyt conseil en amy, comme homme maintenant expert aux affaires d'Enfer. Je devisay quelque temps avec luy et l'induisis à confesser que tant de receveurs de tailles, de decimes, de gabelles, tant de tresoriers de France, maistres et auditeurs des comptes, et tout ce tas de financiers, ne sont que sangsües qui s'emplissent du sang et se baignent aux larmes du peuple. « Je ne dis pas qu'il n'en faille avoir, ce disoit-il, et qu'ils ne soient maux necessaires comme on dit des femmes; mais à quel propos un tel nombre, sinon pour ronger l'or du Roy, et, en mauvais alchimistes, le tourner en argent? Il ne faut que se mesler deux ans des finances pour achepter des seigneuries, fourrer sa robbe de marthes et donner un carrosse de velours à madame. Le peuple ne se doibt pas mescontenter d'enrichir son Roy, mais se peut plaindre justement de quoy on oste le pain de ses enfans pour nourrir les chiens de ces messieurs, qu'on vend leurs lictz pour coucher plus mollement les palefreniers et valetz de cuisine de leurs bourreaux. Le bon Roy ne sçait pas les pauvretz de son royaume, il y remedieroit bien-tost s'il en estoit adverty. Peut-estre que monsieur de Sully,

homme d'esprit, prompt et retenant, trouvera ceste invention pour remplir les coffres que le siege de Sedan à vuidez, de faire happer ces galans, et, comme on faisoit à Athenes, leur faire confesser par quel moyen ilz sont devenuz si riches, oultre la portée de leurs gaiges et patrimoines. Je m'asseure qu'il n'y a si pauvre villageois qui n'engageast ses outils pour achepter des cordes à les pendre. Le Roy en tireroit la confiscation, monsieur de Sully la louange, le peuple le soulagement. On retrancheroit la moitié ou plus de tous les Estats, et autant de la judicature, et alors tout se porteroit bien. On laisseroit en l'administration des Estats les plus gens de bien, on leur donneroit moyen honneste de s'enrichir. Le peuple ne seroit point foulé de donner autant d'argent, je ne dis pas qu'il faict maintenant, mais que le roy reçoit tant d'eux que de sa vente des Estats, qu'on supprimeroit, et ne verroit-on pas tant de terres en friches, tant de parroisses desolées, tant de pauvres gens contraincts de gagner la mort par leurs larrecins, ne pouvant gagner leur vie et celle de leur famille en travaillant; et ne leveroit-on plus, au nom du Roy, de tailles sur les pauvres laboureurs, comme si le Roy estoit seigneur propriétaire de toutes les terres en particulier de France, ce qui se veoid maintenant en

beaucoup de meilleures et plus grasses provinces de ce royaume. » Je fus bien estonné de l'entendre parler si cruëment de son mestier. « Hé! monsieur, dis-je, pensez-vous que ce soit plus grande justice de contraindre un pauvre homme de trop saler son pot que de donner à dîner à un sergent ou deux escuz à un receveur pour avoir un respit de quinze jours? — Le tout ne vault rien, me dit-il; je parle contre moy-mesmes le premier, et ne trouvez pas estrange si je me fasche contre l'espine qui m'a picqué. Je parle aussy pour le salut de mes confreres : si on les pendoit, ils feroient penitence en l'autre monde et tiroient ici proche aux Champs Elizeens. Aussy bien y a-t-il assez de places vacantes pour ceux qui y pourront passer. — Or sus, monsieur, quelle penitence endurez-vous ici? — Hélas! ne le voyez-vous pas bien? Premièrement, on confisque tous nos biens dès que nous venons icy, et tant de peine et tant de soing que nous pensions avoir pris au monde, nous n'en sommes pas plus riches que d'un linceul, et, au lieu du bon traictement que nous nous faisons, ou pour le moins que nous nous pouvions faire, on nous laisse icy, faulte de chemises blanches, en telle misere que nous tombons en peu de temps en une infection très-vilaine. Croyez-vous bien que mesme tout mon sel ne m'a peu empescher de

pourrir ? — Voilà grande pitié, lui dis-je. Mais qui sont ceux-là auprès de vous qui monstrent bien à leur mine qu'ilz endurent beaucoup, et neantmoins ne s'en plaignent pas ? — Ah ! dit-il, ce sont les advocats, qui pillent et rançonnent tout le monde, et, comme vous voyez, n'ont maintenant pas la consolation de plaindre leur malheur, car on leur coupe à tous les langues parjures par lesquelles ils ont autres fois juré de ne plaider jamais cause qu'ilz cognoissent estre injuste et mal fondée. »

Je consideray bien le tout et en escrivis une partie en mes tablettes. Je me fiay du reste à ma memoire, et ayant promis quelque pelerinage à ces pauvres âmes, et admonestées de ne plus desrober, je me partis de ce pays-là, et entray en une maison assez proche, où estoient Messieurs des Cours de Parlement et Juges Presidiaux, et y en avoit beaucoup d'entre eux qui avoient les robbes toutes rouges, les autres n'estoient semées que de flammes, les autres tout de noir, selon que chacun le méritoit. Les Presidents Durandy et Brisson estoient assis teste à teste, et parloient des affaires d'une populace mutinée, et combien c'est chose hazardeuse de tomber entre les mains de gens seditieux <sup>1</sup>. Les

1. Ces deux : le premier estant premier president à Tho-



s<sup>m</sup> Daffis et l'Archer disoient qu'il estoit vray, et qu'ilz en prirent un jour telle apprehension, que la parolle leur en faillit<sup>1</sup>. Le feu President de Thou faisoit bonne mine et monstroït assez qu'il estoit à son aise. Il m'envoya un huissier pour sçavoir qui j'estois, mon Jesuitte luy respondit pour moy, car ilz s'entr'entendoient ensemble, et luy dit que je me tenois ordinairement à Paris. Il me fit approcher; je le salüe et, sçachant qui il estoit, luy assure que j'estois des meilleurs amis de Monsieur le President son filz, et que j'esperois le veoir en bref, et que ce seroit le premier à qui je dirois nouvelles de mon voyage. « Puiz que vous luy estes si bon amy, dit-il, commandez luy de ma part, je vous prie, qu'il face imprimer de rechef son Histoire; mais que, comme à la seconde edition il a osté quelques feüilles et contenté les Jesuittes, ainsy à ceste troisieme il raze tout ce qui prejudicie à la renommée de la feüe Royne mere. C'est elle qui m'a faict, et luy par consequent, tels que nous sommes, et ne faut pas qu'elle reçoive le mal pour le bien. Dittes-

loze, fut tué par la populace de ceste ville-là, et l'autre par celle de Paris.

1. L'un advocat general à Tholozé, et l'autre conseiller au Chastellet, accablez ensuite de la calamité des deux presidens susnommez.

luy qu'en toutes autres choses, je me contente infiniment de luy, et que tous ceux qui viennent par deçà l'estiment merveilleusement homme de bien. » Quasi au mesme rang où estoit assis Monsieur de Thou, il y avoit une chaire et personne dedans, la figure des Sceaux de France dessus, et toutes les autres marques de la Chancellerie. On m'apprit que c'estoit pour Monsieur le President Jannin, qui seroit chancelier en ce monde-là, à cause qu'il ne le pouvoit estre en cestuy-cy. Feu Monsieur de Chiverny ne m'avoit pas encore apperceu, car il estoit empesché à lire des lettres de Madame de Sourdis, touchant quelques indulgences qui devoient estre à Bordeaux le jour de St-Joseph; mais, dès qu'il m'eut veu, il quitta sa lecture pour me caresser et faire souvenir du temps passé. Je proteste par toutes les merveilles de mon voyage, que je fus si espris de joye et de tristesse tout ensemble, qu'à grand peine luy pus-je dire un seul mot. Nous devizames enfin assez long temps, et si le temps ne m'eust pressé, je croy que j'y fusse encore. A nostre a-dieu, il me pria de veoir ses filz à mon retour au monde, et que je disse au comte de Chiverny qu'il le prioit d'estre bon mary en ses secondes nopces, qu'il traictast bien sa femme, l'honorast comme sa compagne, et par tous les tableaux, cheminées, portes, et au-

tres lieux où il feroit graver ses armoyries, qu'il n'oubliait pas aussy d'y mettre celles de sa femme. Pour l'Evesque de Chartres, il ne me donna pas grande commission; seulement me dit un mot touchant la chasse des lievres de Beausse. Monsieur de Thou me pria aussy de veoir la Royne Mere devant que de partir, et luy dire, comme de moy-mesme, que je sçavois bien qu'on vouloit corriger ceste Histoire de quoy elle s'estoit scandalisée, et que, sans doubtte, ce qu'en avoit fait l'Autheur ne procedoit d'aucune malice ou ingratitude, mais du pur et sincere amour de dire verité. Je pris la commission, et luy demanday où je la trouverois. « Au quartier des Princes, ce me dit-il; si vostre guide est bon Jesuitte, il vous y pourra bien conduire. » Comme j'estois prest à sortir, feu Monsieur de la Guesle<sup>1</sup> me rencontra qui venois de faire de l'eau à la porte et me demanda des nouvelles de son filz et de sa belle fille. Je luy dis que je les avois laissés tous deux en bon point, Dieu mercy, et que si Monsieur le..... pouvoit venir au-dessus d'un demy rond contre qui il a affaire, que, sans doubtte, il auroit la rotondité toute pleine. « Mais nefait-il point de filz pour luy suc-

1. Président au Parlement de Paris et père du procureur general, càr ilz estoient l'un et l'autre excessivement gros et gras.

ceder? — Monsieur, dis-je, il a promis à son gendre de n'en point faire. Je ne sçay s'il tiendra coup; mais, s'il attend encore quelque temps, je m'assure qu'il en recevra commandement de Monsieur le Dauphin, en faveur de Monsieur de Nancey. — Et je vous prie donc bien fort, dit-il, de le faire haster, et si vous avez du crédit envers Madame de....., faites qu'elle en parle à ma belle fille. »

Comme j'eus quitté ce seigneur, je commençay à songer où pouvoit estre Ligoli, que je n'avois pas veu en ceste bande-là. Je le demande à un guide, il me dit qu'on l'avoit envoyé en Angleterre pour confesser un Jesuitte qui estoit proche de sa fin. « Mais où est-il logé quand il est icy bas? — Monsieur, dit-il, il est logé en si misérable lieu, qu'il crie comme un desespéré qu'il ne croit point qu'il y ait de Dieu, et qu'il ne sçait où est sa miséricorde. Mais où voulez-vous que je vous mène? — J'irois volontiers veoir, luy dis-je, ceux qui ont aimé les belles gens, car je me sens un peu de ceste humeur, et peut-estre que ceste veüe me feroit homme de bien. De là nous irons, s'il vous plaist, à la Tournelle, veoir donner quelque sentence; puis nous passerons par la maison du Roy de ce lieu et, finalement, au lieu où vous logez les Princes, pour faire mon mes-

sage à la Royne-mere. — En voilà bien, ce dit-il, je ne sçay si nous irions partout en un jour, et puis il n'y a point de cabaret pour disner ; le meilleur seroit d'aller tout droict veoir la Royne Mere, et que nous prinsions nostre refection chez elle. » Je m'y accorde, nous tirons à ce costé et passons par une grande lande, où un nombre de Diables estoient empeschez à faire des fagots de fougère et de bruyère, pour certains feux de joye qu'on devoit faire après vespres, comme je vous diray tantost. Un peu plus loing, nous apperceûmes deux hommes qui se battoient en duel, comme avoient fait le jour de devant Monsieur de Laval et Monsieur de Baummes. « Ne voilà pas, dis-je, grand pitié, messieurs les morts, que, ne vous contentans des maux que vous endurez icy, vous les augmentez encore par vos querelles et sottises ? Hastons-nous, je vous supplie, separons ces enragez et les mettons d'accord, s'il y a moyen. » Estans assez proches, je cogneu que l'un estoit encores une fois Monsieur de Baummes ; cela m'irrita extremement, tellement que, sans recongnoistre sa partie, je m'adresse seulement à luy : « Et ne voilà pas de belles nouvelles que je rapporteray à Monsieur du Plessis de vos comportements ? Est-ce là ce qu'il vous a enseigné ? Sur mon Dieu, vous debvriez estre hon-

teux, et pour ne vous celer point vos perfections, quand ce seroit Monsieur le Prince de Jeinvill<sup>1</sup>, il ne sçauroit estre plus folastre que vous. — Je ne le suis pas tant que vous pensez, dit-il. Je proteste par Nostre-Dame-des-Ardilliers que je ne me bats que pour bonne cause ; mais voicy un homme qui m'agace sans cesse sur le faict de la Religion. — J'en ay bonne raison, respond l'autre, car je suis jeté en ma croyance tant pour la vérité que pour ce que mes predecresseurs ont esté membres de la sainte Eglise. » Je le regarday au visage, et cogneu que c'estoit le feu Mareschal de Balagny. « Ma foy, Monsieur, luy dis-je, vous debvriez avoir honte d'estre si vaillant après vostre mort. C'est à vous de redresser ceste jeunesse, et ne penser qu'à veoir vos parens qui sont icy, et vous vous amusez enfin à estre soldat. » Il cogneut bien que je disois vray, et pourtant remist l'espée au fourreau et donna la main au sieur de Baummes, qui n'en fit pas moins de son costé. Après cest appoinctement, Monsieur de Balagny me demanda des nouvelles de la guerre, et s'il estoit vray qu'on vouloit assieger Cambray. « Rien moins, luy dis-je. L'Archeduc ne se deffie pas du Roy, et le Roy ne

1. C'est M. de Chevreuse.

s'amusera pas à rompre la paix sur un si maigre sujet, si ce n'est pour la liberté de l'Eglise, et remettre Cambrai entre les mains de son Archevesque. « Ma foy, dit-il, je voudrois qu'il le fait, je participerois à l'honneur, car si je ne l'eusse pas perdue, il n'auroit pas maintenant l'occasion de la regagner. Et pleust à Dieu, pour l'amour du Roy, qu'il y eust un Espagnol pour gouverner dedans qui eust toutes mes qualitez. Mais, où allez-vous maintenant? — Chez la feu Royne-mere, dis-je, pour luy faire la reverence. — Je vous tiendray compagnie, me dit le sieur de Baummes, car j'ay un mot à dire à Monsieur de La Trimouille, qui est allé en ces quartiers-là. » Nous prismes congé de Monsieur de Balagny et fismes si bonne expedition qu'en peu d'heures nous nous trouvasmes où nous allions. C'estoit un grand logis fort percé à jour, et pourtant extremement chaud en esté. Je vis feu Madame, sœur du Roy, qui disnoit à une fenestre avec feu Monsieur de Maslay, grand-maistre de Lorraine, que j'entendis. Il luy contoit des particularitez d'Amiens. J'approche et salüe tres-humblement ceste Princesse, qui ne me put faire bon visage, car elle l'avoit bien mauvais et n'estoit nullement..... Si me fit-elle la plus joyeuse chère qu'elle put et me demanda nouvelle de

Monsieur le Duc de Bar. « Je l'ay bien ouy dire », dit-elle, et puis me dit en l'oreille : « Mais venez ça. Seront-ce les pourceaux, ou les vaches, qui feront la bien ventüe à leur Princesse? » J'entendis bien ce qu'elle vouloit dire, qui me fit un peu sourire. Elle reprit la parolle, et me dit que, si elle estimoit la priere des saints vallable, elle ne cesseroit de prier Dieu pour ceste maison de Lorraine, et qu'à vray dire elle n'avoit jamais cogneu meilleurs Princes, ny plus obeissans subjectz, qu'en ceste maison, voire ny meilleur pays pour son entendüe, et que rien ne l'empeschoit d'estre un pays de délices, que les debtes et reliquats de la fiebvre quarte que la Ligue a donnés à la Lorraine. « Mais parlons maintenant du Roy mon frère : comme se porte-t-il ? Monsieur le Dauphin est-il toujours aussy opiniastre qu'il estoit ? Madame de Verneüil est-elle en cour ? Y a-t-il quelque enfant ? »

Je luy contay tout ce que je sçavois, et, pour luy faire souvenir du temps passé, luy parlay de monsieur le comte de Soissons; mesmes, eslargissant un peu ma conscience, dis qu'il luy baisoit très humblement les mains, et qu'au reste sa lignée augmentoit fort heureusement. Ne sçavoit-on pas si le mesme bonheur adviendroit à monsieur le prince de Conty. « Il n'y a point



de doute à cela, me dit-elle, car je fus dernièrement me promener aux Champs Elysiens, où sont toutes les âmes qui doivent aller au monde jusques au jour du Jugement. Là j'en vis un grand nombre qui sont promis à nostre royale maison, et entre autres trois ou quatre qui sont apprestez pour monsieur le prince de Conty. Dieu le benie et toute sa generation. » Elle estoit près de disner, et, comme les princes sont plus humbles en ce pays-là qu'en cestuy-cy, elle me fist demeurer avec elle et mesmes mon jesuitte, non sans quelque petite gausserie dessus sa..... Son disner fut d'un livre de Fernel, où il monstre les signes de grossesse et les maladies de la matrice, et pour son dessert la veüe de la teinture, à l'entour de laquelle estoit escrit : *Catherine de Bourbon, Royne de Navarre*. Je ne pris pas beaucoup garde à ce que mangea mon jesuitte, toutefois je croy que ce fut..... Pour moy, je fus servy d'une bonne escuelle de lentilles, apprestées avec de l'huile d'olif, justement comme on les mange en Bearn. Ceste bonne princesse me dit que j'en mangeasse hardiment, qu'elle les avoit autrefois fort aimées, et donneroit bien grande chose pour en pouvoir encore manger. L'après disnée, je prins congé d'elle et vins en la chambre de la feu Royne-mere. J'attendis quelque temps à sa porte qui estoit barrica-

dée, car elle se confessoit à monsieur le cardinal de Lorraine. La confession achevée, j'entre dedans et la salue comme meritoit une dame qui avoit esté autrefois si grande, et qui est encores maintenant si fameuse. Je luy dis comme de moy-mesme tout ce que le president de Thou m'avoit embousché, dont elle fait semblant d'estre fort contente, mais je craignois fort quelque dissimulation italienne. Je n'avois pas esté un demy quart d'heure en sa chambre, quand le diable courtisan de qui j'avois mon passeport y arriva. Je fus extremement aise de le veoir, esperant qu'à son premier voyage il me rameneroit au monde. La bonne dame luy fit merveilleusement bonne chere et luy demanda des nouvelles. « Madame, dit-il, je me suis hasté exprès pour vous en apporter; je ne sçay si elles vous seront fort agreables. — Jesus ! dit-elle, et que peut-ce estre ? A-t-on point encore tenu les Estats à Blois ? » Le diable developpe un papier qu'il avoit serré dans son mouchoir et luy presente; c'estoit la coppie du testament de la royne Marguerite, par où elle institue monsieur le Dauphin son héritier. « Ah ! dit la Royne-mere, elle eust esté plus sage si elle eust quitté les champs, si elle eust quitté les vallons et les montaignes où elle s'est renfermée un si long temps, se tenant en sa maison, et n'eust eu autre

soing que de faire elle-mesmes un Dauphin qui luy eust succédé sans testament. Mais, par la mercy Dieu, encore ne suis-je pas satisfaite de ce desmariement, et j'en puis parler plus librement maintenant que je suis morte et qu'il n'y a si grande force en France qui me puisse envoyer achever mes jours en Italie. Quant à ma fille, je sçay qu'elle a preferé une assurance à une sottopiniastreté, et a bien fait en cela; mais moy qui n'ay rien à craindre, je dois pourvoir à ses affaires, et pense avoir trouvé un expedient très-subtil en..... est aussy bien en vie maintenant qu'il estoit il y a six cens septante ans. » Alors elle envoya querir le feu....., son oncle, par....., qui l'alla trouver tout sur le champ et l'amena avec luy. Le bonhomme n'estoit plus pape, mais s'appelloit ex-pape et avoit grande voix au chapitre d'Enfer pour son ancienne dignité. Sa niepce luy ayant faict une grande et longue plainte, le pria de luy donner advis sur ce faict, et mesme d'en escrire à ses amis à Rome; mais le venerable vieillard, voyant que ceste femme, oubliant toute ancienne dissimulation, se laissoit transporter à une passion descouverte, la pria de laisser un peu rasseoir ce sang plus bouillant qu'il n'estoit convenable à un aage si decrepit, et, pour en venir à bout, commence à rembarer ceste violence par des raisons merveilleusement

fortes et apparentes. « Ma niepce, ma mie, dit-il, si je n'eusse pas espluché de si près les mariages des grands, je n'eusse pas perdu le denier de..... en Angleterre; mais, pour vouloir faire trop du juste et ne point irriter l'empereur Charles-le-Quint, j'ay fait une plus grande playe à mes successeurs, que pour pouvoir estre recompensée par toutes les bulles que on envoie en Perse et en Japon. Je vous prie, laissons les choses comme elles sont. C'est nostre bonne parente qui est royne de France. Dieu la garde de mal et luy donne la grace de..... heureusement la fleur de lis sur sa teste et sur celle de ses enfans. Je ne fus jamais fort bon François, comme je monstray bien quand je vous envoyay en ce pays-là, mais j'oseray asseurer qu'il n'y a ny bon François ny bon catholique qui ne prie pour la prosperité et stabilité du très-auguste mariage du Roy et de la Royne. L'Église y a passé. Allez à Geneve, si vous ne vous contentez, et encor, sur mon Dieu, on ne vous recevra pas; et si vous voulez disputer ce fait, le meilleur est de vous tenir en Enfer. Laissez vostre bonne fille aller aux prisons, aux hospitaux, racheter tous noz pechez et les siens, et remercier Dieu de ce que Fernel vous fit des enfans : car autrement vous eussiez peut estre esté empeschée à parler

pour vous et non pas pour vostre fille. Mais, si vous me croyez, vous luy escrirez une lettre de consolation, et luy loüerez sa resolution d'estre allée à Paris, bonne, sur ma foy, et vertueuse, nonobstant toutes les moqueries qu'on en faict. » La Royne-mere eut beaucoup de peine de s'accorder à cecy, mais à cause que la force n'estoit pas pour elle, elle fit joug et se contenta d'escrire une lettre à la Royne Marguerite. Le Diable..... lieutenant de monsieur de la Varenne, en fut le porteur, et moy j'en pris vistement une coppie, ce pendant qu'on cerchoit de la cire pour la cacheter. Elle estoit escrite en ces propres termes :

« Ma fille, j'ay receu nouvelles de vostre voyage  
« de Paris, et tout presentement de vostre tes-  
« tament.

« Esjouïssez-vous, ma fille, et vous souvenez  
« que vos triomphes surpassent tous ceux des  
« plus grands capitaines de l'Europe, vous triom-  
« phez de l'honneur, le mesprisant; de l'Espai-  
« gne, ayant conquis Madrid; et de la genero-  
« sité, n'en tenant compte. Vous voyez les faveurs  
« que Dieu vous a fait, ayant permis qu'un  
« chartier aye conduit vostre nepveu le comte  
« d'Auvergne à la Bastille, que vous soyez de-  
« meurée sœur de roy après la mort de tous vos

« freres, et que tousjours une couronne suspen-  
« duë en l'air couvre de son ombre vostre teste,  
« pour vous continuër le très-auguste nom de  
« royne. Les diables trouvent icy bas que l'In-  
« fante et son mary ne sont aucunement con-  
« tents de vostre testament, et que cela leur  
« oste beaucoup de pretentions, tant en Bre-  
« taigne qu'autre part. Ne vous en souciez; Ju-  
« piter vostre frere a autant de credit en para-  
« dis et à Rome qu'eux, et puis la loy de grace  
« est venuë, on tient maintenant plus de compte  
« des chrestiens que des juifs. Pour messieurs  
« de Lorraine, qui pourroient pretendre à vos-  
« tre heritage, je m'asseure qu'ilz s'accommode-  
« ront à tout ce que vous voudrez. Chauvelon  
« est le sûr intendant de leurs affaires, vous  
« l'avez autrefois trouvé si doux, que ce seroit  
« grand pesché si vous en attendiez quelque  
« amertume. Adieu, ma fille. »

Le diable me donna la copie de ceste lettre, que j'ay gardée fort soigneusement, et voyant que ceste dame estoit toute transportée de colere, je ne me tins pas bien longtemps avec elle, car aussy bien il y faisoit fort chaud, et après un très humble à Dieu, je dis en l'oreille à ce diable qui est poste d'Enfer que j'avois encore beaucoup de choses à veoir là bas; touteffois, s'il es-

toit si pressé que de retourner ce jour mesme au monde, je laisserois à veoir le reste pour une autre fois, et qu'il falloit necessairement que je retournasse avec luy. Il me dit que pour l'amour de moy il demeureroit là jusques au lendemain, qu'il coucheroit chez les jesuittes pour apprendre quelques nouvelles, et que si j'y retournois pour les neuf heures du matin nous irions à Paris ensemble. Je le remerciai bien humblement, et, pour ne point perdre si belle occasion, prie mon jesuite de me mener vistement ez lieux les plus signalez d'Enfer. La cour de Pluton n'estoit pas fort loing, ce qui nous donna occasion de la veoir devant tout autre lieu. C'est une grande maison, toute peinte de noir à noir-cir, faicte à l'antique, comme vous diriez les vieux bastiments du Louvre, et sur les bastions force doubles PP PP. Je pensois, au commencement, que ce fut en l'honneur des papes....., pour quelque jubilé qu'ilz y eussent envoyé; mais on m'advertit depuis que c'estoit pour les noms du roy Pluton et Proserpine sa femme. Il y avoit à la porte, tirant la chapelle de Bourbon, le regiment des gardes françoises, et tout remply de jeunes barbes, et qui promettoient beaucoup s'ilz eussent vescu. J'en eus peur, mesmement depuis que la sentinelle braqua son mousquet contre moy, me commandant de faire

halte. Mais il n'y a point de lieu en Enfer où les jesuittes ne puissent entrer; ma guide fut incontinent recognüe, qui me fit faire large et passer toutes les portes du chasteau, là où nous trouvasmes tout le monde en joye, qui faisoit grand signe d'allegresse à leur mode; car on ne se resjouit pas là bas en mesme sorte que nous faisons. Nous demandasmes quelle feste on celebroit là bas? On nous dit que c'estoit pour les nopces de Florimond de Raymond, devant conseiller au parlement de Bourdeaux, qui se marioit à Jeanne la Papesse, et que si nous voulions veoir la solennité, nous pourrions entrer en la chapelle, où ilz se devoient incontinent trouver pour espouser. Je fus bien aise de pouvoir veoir ceste ceremonie, et me fourray en un petit coing, d'où je pouvois veoir facilement toute la feste. A peine estois-je entré que ces messieurs commencerent à arriver. Pluton mesme leur fit l'honneur de s'y trouver, qui est un grand homme, de bonne mine, et qui retire merueilleusement sur monsieur d'Esdiquieres. Il y avoit deux pages qui marchoient devant luy, fort semblables de visage à monsieur de Roquelaure et au general des galeres. Proserpine n'y estoit pas, pour une douleur de dents qui luy faisoit garder la chambre. Florimond de Raymond s'estoit fait prestre pour espouser ceste papesse, et de fait en



portoit l'habit. La mariée ne portoit 'point de couronne ceste journée-là, à cause qu'elle n'estoit pas pucelle, mais elle avoit une robe fort riche, et assez belle quand c'eust esté pour aller en procession à Rome. On les maria à la mode d'Enfer, les advertissans qu'il estoit pas besoing qu'ilz feissent des enfans, et que ce país-là estoit desja assez peuplé. Sur ces entrefaites arriva le bon Lipsius, qui avoit composé un epithalame qu'il vint presenter à Florimond, devenu pape de par sa femme. Je regarday le bonhomme à qui j'ay autrefois esté familier à Louvain, que j'eus neantmoins peine de reconnoistre, car il estoit fort changé de visage et ne s'appeloit plus Lipsius, mais Jodorlap, qui estoit son vray nom, à ce que j'appris là bas. Il avoit une bonne robe fourrée que Nostre Dame luy avoit envoyée pour eschauffer en Enfer, en recompense de celle qu'il luy laissa dernièrement par testament. On n'omit rien à la solennité des nopces, mesmes les feux de joye furent incontinent allumez par tout, et n'y eust ame en Enfer qui n'en dansast aussy sôupplement que feroient des pois dedans une marmite qui bout. Comme on estoit quasy prest de sortir de la chapelle, arriva le pape Leon onziesme, qui avoit esté autrefois mon voisin à Paris. J'eus toutes les envies du monde de luy parler, car il estoit party du monde si viste que

je ne luy avois peu baiser les pieds durant sa papauté. La premiere chose que je luy dis fut que je me plaignois premierement, au nom de toute l'Eglise, et particulierement de madame Conchine, qui se desesperoit pour n'avoir eu loisir d'obtenir de sa saincteté quelques indulgences, car, pour les richesses et grandeurs de ce monde, la bonne dame n'y pensa jamais. Jamais homme ne fut plus esbahy que moy ; car ce vieillard, au lieu de me respondre, commence à me charger d'appointement avec une grosse marotte qu'il portoit en la main. Je pensois, au commencement, que ce fut le foudre d'excommunication qu'il deschargeast sur mes espales, mais la risée que tout le monde fit de mon adventure me fit changer d'opinion. Aussy appris-je bien-tost qu'il estoit devenu le fol d'Enfer, et qu'il avoit eu cest estat pour avoir esté si sot que de partir de Rome au temps qu'il y commençoit à faire bon pour luy. Je sortis avec mes coups de baston, maudissant la feste, et surtout honteux d'avoir esté traicté de la sorte en si honorable compagnie ; mais je rencontray un diable à la porte, encore tout botté et esperonné, qui ne faisoit qu'arriver d'Italie et apportoit lettres de leur ambassadeur, resident à Rome, à Pluton. L'envie de sçavoir des nouvelles fit faire silence de toutes parts ; mesmes les

nouveaux mariez se mirent à l'escart pour faire place au messenger, qui delivra son paquet d'un visage fort joyeux, et donna grande esperance de quelque grande prosperité. De fait il escrivoit à Pluton que le pape luy avoit donné en pur don sa republique de Venise, et qu'il ne falloit plus que force diables pour s'en emparer ; mais qu'il se falloit haster devant qu'un certain medecin eust appresté un breuvage qu'il compose pour appaiser ceste soudaine maladie. Il ne se parla quasy d'autre chose pour ce soir en Enfer, et n'y eust passetemps qu'on peust inventer pour des nopces si signalées qui empeschât qu'on ne parlast que de matieres d'Estat.

Au sortir de l'eglise, on vint advertir Pluton que deux ambassadeurs estoient fraichement arrivez du monde, l'un de la part des Suisses et l'autre des électeurs de l'Empire. Piuton n'en fut pas fort content, car il se doubtoit qu'ilz ne deussent encherir le vin en Enfer, comme on jugeoit que messieurs de Dannemark feroient à leur arrivée en Angleterre. Neantmoins il fit bonne mine, et les envoya prier à une commedie qu'on alloit représenter, leur promettant audience incessamment après. Je les vis arriver avec toute la compagnie. A vray dire, c'estoient tous de bons ventres, et plus propres à enfanter Bacchus que la cuisse de Jupiter ne fut jadis. Ilz sa-

luerent Pluton à leur mode, et commencerent à entamer la matiere pourquoy ilz estoient venuz; mais Pluton remist tout jusques à la fin des jeux, et commanda aux comediens de commencer. C'est chose rare, à ce qu'on dit, que de veoir des jeux en Enfer, qui fut cause que je prins plus particulièrement garde à la maniere des comediens et quel jeu ilz representoient. Ils n'ont pas faulte de bons acteurs en Enfer; car il n'y a gueres de comediens de ce monde qui aillent en Paradis, mais c'est le mal qu'ils sont rarement employez à leur ancien exercice. Ilz nous donnerent une Pastorelle pour le premier plat, dont la matiere estoit telle. On feit sortir une vieille bergere, qui pouvoit estre de l'aage de Carmenta, la mère d'Evander, mais qui monstroït bien à sa mine qu'elle avoit esté fort galante en son temps, et disoit-on qu'elle avoit eu autrefois quasi toutes les bergeries du monde en son pouvoir; mais elle estoit lors si passée qu'il n'y avoit plus que son nom, et mesmes estoit bannie de son pays. Ceste bonne vieille avoit un oiseau, je croy que c'estoit un aigle, quasi de mesme aage qu'elle, duquel elle faisoit grand compte comme d'une des grandes marques de sa felicité premiere. Comme elle caressoit son aigle, arrivèrent deux maistres bergers auprès d'elle, ayant chacun une bonne troupe de bergerottes à son

côté, et commencent à flatter la bonne vieille pour avoir part à son oiseau qu'elle portoit lié de sept gros cordons à son bras. C'estoit un plaisir de leur veoir faire l'amour à ceste femme avec autant de passion que si c'eust esté une marquise de Verneuil ou une madame de Moret. L'un de ces bergers s'appeloit Henriot, qui commença sa harangue en tels termes : « Madame, si ma passion estoit d'un jour, ou que je n'en eusses donné des preuves suffisantes, je serois honteux maintenant de venir contrefaire le passionné en vostre presence. Mais vous sçavez, Madame, avec combien de soing j'ay recherché l'honneur d'estre le grand maistre de vostre bergerie et gouverneur de vostre aigle, tesmoing mon voyage il y a trois ans à la porte de vostre maison, soubz ombre de ces deux beliers d'une de mes terres qui gourmandoient le reste du troupeau; tesmoins mes bergerots, qui ont reveillé vos gens avec leurs cornets à bouquins en une de vos censes nommée Cleves; tesmoing encore la bonne grace que j'ay recherchée, et peut estre gagnée, de plusieurs de vos plus grands domestiques, et ne vous estonnez pas de mon dessein. Il ne tend qu'à vostre honneur, Madame, croyez-moi, que, demeurant longtems aux champs, j'ay cogneu la vertu d'une herbe qui s'appelle des Escus, plus propre à vous faire

rajeunir que toutes les drogues d'une Medée. Croyez-moy, donnez-moy le gouvernement de vostre maison, et si je ne vous redonne ce bel aage auquel vous fleurissiez jadis, sy je ne vous rends les bergeries perduës, chassez-moy de vostre service, Madame, et m'estimez indigne de cest honneur. Pour ce jeune veau, mon antagoniste, qui s'appreste à vous faire la mesme requeste, hélas ! souvenez-vous, Madame, que vous avez eu assez de semblables gouverneurs, qui se tiennent à couvert et semblent avoir honte de se monstrier à la lumiere, et que si cestuy-cy est basanné, c'est de nature, et non pas de travail. Vous estes aussy assez sage, gentille Dame, pour prevoir qu'une suite de tant de gouverneurs pris du mesme souche pourroient enfin tourner vostre maistrise en servitude. Mais Dieu et vostre prudence vous en gardera, Madame, et la houlette, et le sang, et les Escuz de vostre très humble serviteur Henriot. »

Ayant achevé sa harangue, il fait une grande reverence et laisse approcher l'autre berger, nommé Philippot, qui commença aussy à plaider sa cause. « Madame, dit-il, avec la permission de Dieu et de nostre saint pere le pape, de mes confesseurs et de mon gouverneur de Lerme, je prendray la hardiesse de vous dire un mot, et vous supplier de vous souvenir de mes ances-

tres, et me donner la place que je desire chez vous, en faveur de leurs merites, et non pas des miens : car je ne suis pas huguenot, mais si confessé-je de cœur que je n'en ay point. Je vous promets une chose, Madame, c'est que je suis fort paisible et que vous me gourmanderez facilement. Mais ce diable de Henriot est un mauvais garçon, et en danger qu'il ne devienne aussy glorieux après le marché faict qu'il est maintenant courtois et honneste. » Philippot ne tint pas plus long discours que cela, après lequel la bonne vieille, ne respondant pas à leurs propos, ne fait que dire qu'elle n'estoit pas bien habillée et qu'elle vouloit envoyer querir une jaquette delà la mer. La Pastorelle se finit avec un chant melodieux des bergers, qui louèrent la prudence de leur maistresse.

Après cela on representa une tragœdie de la Vie et Mort de feu monsieur de Guise. Celuy qui jouoit son personnage, encore qu'il fust des plus excellents acteurs, si ne laissoit-il pas de faire de bien lourdes fautes; mais on disoit que c'estoit en quoi il ressembloit le mieux à monsieur de Guise. Ce qui pleust bien en ceste tragœdie fut la lecture d'une prophétie qu'on feignit avoir esté recitée à monsieur de Guise, le jour devant qu'il mourut, par l'archevesque de Lyon. La prophetie contenoit qu'on tien-

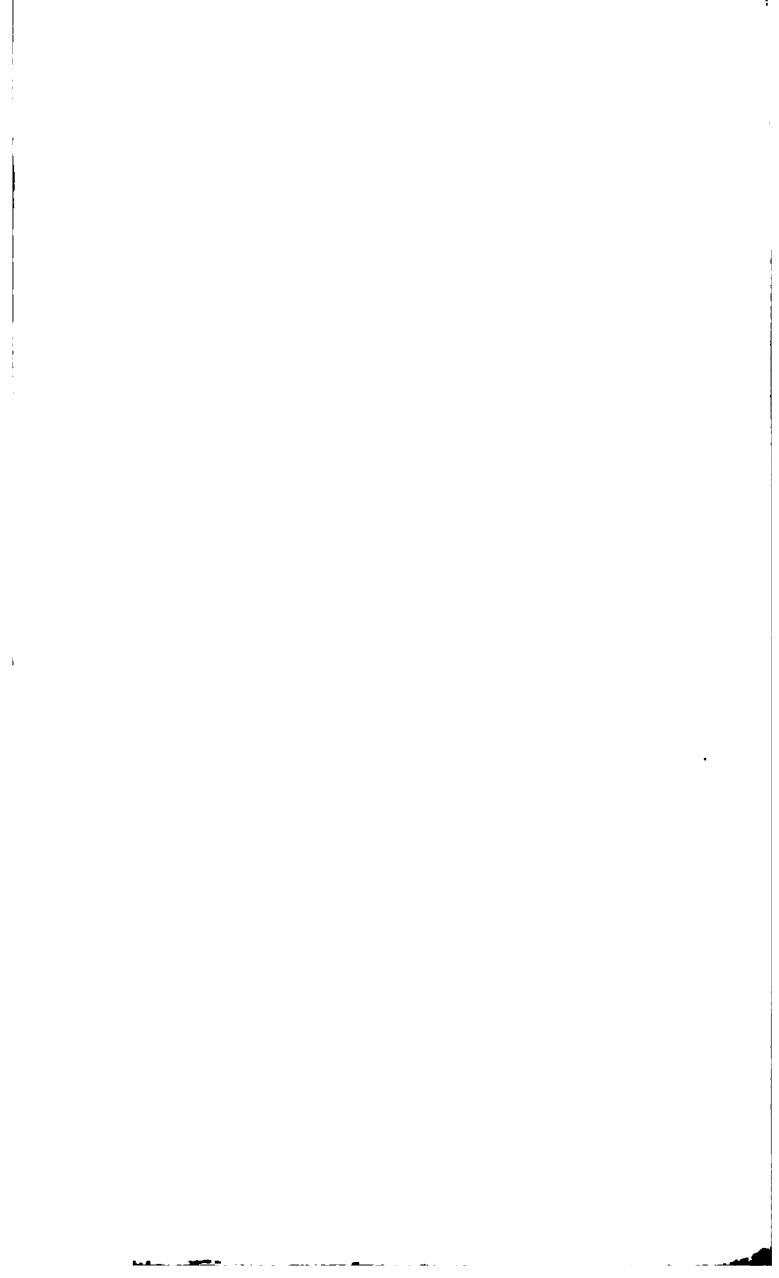
droit tel conte de luy après sa mort, que jamais son corps n'iroit soubz la terre; que, de ses enfans, l'un heriteroit son nom et sa sagesse, l'autre son renom et sa galanterie, qu'il ne doubtast nullement du succès de ses affaires, car pour certain son filz seroit roy, ses nepveux seroient princes du sang, et que si quelque chose empeschoit le cours de la fortune de son filz, ce seroit plustost un allerion gros et gras, contre le naturel de la beste, que non pas la fleur de lys.

Mais surtout la comedie, ou la farce, comme vous la voudrez appeller, fut bien plaisante. L'on introduisit tous les bastards du roy d'Angleterre, qui sollicitoient le pape de censurer un livre intitulé : *De la Virginité*, que le roy de France avoit composé. Monsieur de Alincourt plaidoit pour son maistre, et, craignant que les Anglois ne devinsent maistres de Rome, il appelloit tous les seigneurs françois à son aide. Monsieur de Nemours y courut le premier, à son malheur, car les Anglois ne luy laisserent pas un cheveu sur la teste, et n'avoit ses tesmoins si cachez qu'il ne s'en pouvoit avoir de preuve. Pour monsieur de Villeroy, il ne s'osoit haster d'abandonner sa maison, de peur d'y laisser quelque mauvais hoste. L'Espagnol mesmes y alla en personne et taschoit à tirer l'espée de son grand pere, mais il y avoit proche



de soixante ans qu'elle tenoit au bout. Tout cela fut joué fort ridiculement. Après les jeux, on alla coucher Florimond avec sa femme. Mais c'estoit une matiere si secrette que je n'y fus pas admis. La nuit venoit, tout le monde estoit en desbauche en Enfer, qui me fait me retirer incontinent au college de jesuittes, d'où je partis le matin avec le diable-poste, et m'en retournay à Paris.







## NOTES

### ÉCLAIRCISSEMENTS ET CORRECTIONS

Page 2, ligne 10. *Qu'à l'Espagne de venir au dessus des Pays-Bas.* — Philippe III avait alors le dessous dans la lutte engagée contre les Pays-Bas. Depuis qu'il était devenu roi de France, la constante préoccupation de Henri IV avait été de mettre fin aux intrigues et à la prépondérance de l'Espagne. Il en était venu à bout, à l'intérieur par la défaite de la Ligue et par l'apaisement des esprits, à l'extérieur par le traité de Vervins, la guerre et la pacification des Provinces-Unies. — Le 7 juillet 1608, arriva à la cour l'ambassadeur de Philippe III, don Pedro de Tolède, et le bruit courut que son langage était « accompagné de présomption espagnole » et que les paroles échangées avec le roi avaient été aigre-douces. *L'Estoile* constate (au 26 janv. 1609, quelques mois avant la date du présent opuscule) que, parmi les « petits livrets » du jour, tout ce qui était « contre l'Espagnol » était alors « bon et de mise à Paris ». Don Pedro continuait à attirer l'attention, et le mois suivant (février) il sortait de Paris, « où il avait fait un long séjour, pour reprendre le chemin de son pays, où la plupart des bons Français le souhaittoient il y avoit longtemps ». (*L'Estoile.*) — Le vent soufflait donc à la revanche, et l'ouverture de la succession du duché de Clèves et de Juliers allait en fournir l'occasion, dès la fin de mars, c'est-à-dire à l'époque où allait paraître *l'Enfer*, sous le titre de *La Descente aux Enfers*. (Voir notre *Introd.*, p. xxiii.)

P. 3, l. 1. *Ptume aussi grande que paon qui soit en cour la scut porter.* — D'Aubigné, qui aimait à revenir plus d'une fois sur la même idée, a fait sur cette similitude un sonnet qu'il a placé dans ses *Petites Œuvres meslées* et dans son *Baron de Fœneste* (I, 13) :

DU PAON ET DU COURTISAN

*Quand le Paon met au vent son pennache pompeux,  
Il s'admire soy-mesme et se tient pour estrange.  
Le Courtisan, ravi de sa vaine louange,  
Voudrait, comme le Paon, estre parsemé d'yeux.*

*Tous deux sont mal fondés. Aussi, de tous les deux,  
Quand il faut s'esprouver, la vaine gloire change,  
Comme le Paon, miré dans son pennache d'ange,  
En desdaignant ses pieds, devient moins glorieux.*

*Encore est nostre Paon au Courtisan semblable,  
Que de la voix, sans plus, il se monstre effroyable;  
Il descouvre l'amî qui le loge chez lui;*

*Il est jaloux de tout, il est sujet aux rhumes...  
Ils diffèrent d'un poinct, que l'un monstre ses plumes,  
Et que l'autre est paré du pennage d'autrui.*

P. 3, l. 11. *Le feu roy Henri III...* — « Le mardy 8 aoust (1589), le Roy, qui ne pouvoit plus tenir le siège devant Paris, faute d'argent et de munitions, le leva, et prit le prétexte de la conduite du corps du feu Roy à Compiègne, où il le laissa en depost à l'abbaye de Sainte-Corneille, son armée l'accompagnant comme pour honorer son convoy. » (*L'Estoile*). — Il ne fut inhumé à Saint-Denis que le 23 juin 1610, juste huit jours avant qu'on y apportât les restes de son successeur. L'auteur de l'*Enfer* s'est ici souvenu du sort du pilote Palinure, le premier qui s'offre aux regard d'Énée dans sa visite aux Enfers (*Æn.*, VI, v. 374).

*Tu Soygias inhumatus aquas amnemque severorum  
Eumenidum aspicias, ripamve injussus adibis?...*

P. 3, l. 19. *La despence d'un bal avec Monsieur d'O.* — François, marquis d'O, avait été, avec Villequier, dont il était le gendre, un des mignons de Henri III. Il devint

grand-maître de sa garde-robe et surintendant des finances (1578), gouverneur de Paris et Ile-de-France. D'Aubigné n'a eu garde d'oublier, dans ses *Tragiques* et dans la *Confession de Sancy*, le compagnon de plaisir de Henri III :

*On nous fait voir encor un contract tout nouveau,  
Signé du sang de d'O, son privé macquereau.*

(TRAGIQUES, II, éd. JOUAUST, p. 101.)

« Si je comptois les épousailles de Quéfus, l'autre contract signé du sang du roi et du sang d'O, pour tesmoin, par lequel il espousoit M. Le Grand (le grand écuyer, Roger de Bellegarde), etc. » (*Sancy*, chap. 7).

P. 3, l. 33. *Le conseiller de Turin*. — Philibert de Thurin, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Paris, « grand justicier, » dit Tallemant des Réaux, c'est-à-dire juge très-honnête, mais aussi original fieffé, connu pour sa brutalité. Voir, dans *L'Estoile*, la façon dont il reçoit et interroge le trésorier de l'épargne Puget, en mai 1607, lors de la recherche des financiers. D'Aubigné lui a fait l'honneur de le citer en belle compagnie dans ses *Tragiques*, au livre III, lorsqu'il peint la Chicane et la Formalité « qui difforme tout » :

*Erreur d'autorité qui, par normes énormes,  
Ote l'être à la chose, au contraire des formes.  
Qui la hait, qui la fuit, n'entend pas le Palais,  
Honorable reproche à ces doctes Harlais,  
De Thou, Gillot, Thurin...*

P. 4, l. 7. *Le médecin La Rivière*. — Premier médecin du roi Henri IV. C'étoit un homme habile doublé d'un charlatan. Il est ainsi drapé par Sancy, en sa *Confession* (II, chap. 2) : « Je trouve La Rivière, premier médecin, de meilleure humeur que ces gens là. Il est bon galiéniste et très-bon paracelsiste. Il dit que la doctrine de Galien est honorable, et non mesprisable pour la pathologie, et profitable pour les boutiques. L'autre, pourvu que ce soit de vrais préceptes de Paracelse, est bonne à suivre pour la vérité, pour la subtilité, pour l'espargne; en somme pour la thérapeutique. Partant, il fait de son âme comme de

son corps : estant Romain pour le profit, et Huguenot pour la guérison de son âme. »

P. 4, l. 8. *Le petit Marescot*. — Médecin par quartier du roi. Il était d'un caractère remuant, et déploya un grand zèle professionnel dans l'affaire d'une possédée, nommée Marthe Brossier, qu'on avait amenée de Loches à Paris en 1599.

P. 5, l. 6. *La pauvre Bastille ayant fait un gros pet qui, à l'espagnolle, après son premier éclat, s'est tournée en fumée*. — La question de la principauté de Sedan, c'est-à-dire du refus du duc de Bouillon de se soumettre à l'autorité du roi, s'étant envenimée, Sully avait décidé Henri IV à commencer des préparatifs de guerre et à mettre en marche, en mars 1606, une armée de vingt-cinq mille hommes, avec cinquante pièces de canon. Comme on approchait de Sedan, le duc de Bouillon parla et un traité fut conclu le 2 avril. — Le trait « à l'espagnolle » est bien de ce moment où *L'Estoile* note que, « pour ce qui est contre l'Espagnol, tout est bon et de mise à Paris, comme estoient il y a quelque temps les livrets qu'on faisoit contre les Huguenots, quelque sots et maussades qu'ils fussent ».

P. 5, l. 9. *Ç'avoit esté de l'invention du sage Alquife*. — Le sage Alquife, enchanteur puissant, personnage des suites de l'*Amadis*, cité dans Don Quichotte, sert ici apparemment pour désigner le roi Henri IV, comme dans Malherbe *Alcandre*, et dans la satire de Louise de Conti le *Grand Alcandre*.

P. 5, l. 11. *La postérité de Périon et Gaule*. — Le texte est fautif, lisez *de Gaule*. — Périon, roi fabuleux de Gaule (ou plutôt *Galle*) est le père du célèbre héros du roman de chevalerie *Amadis de Gaule*, qui était alors encore en vogue. On lit dans *L'Estoile* (au 24 sept. 1608) : « La bible du Roy, *Amadis de Gaule*, ce (disent les médisans) qu'il se fait lire pour s'endormir, par Du Laurens, son premier médecin. » — « On tient que ceste subjection a avancé les jours de Du Laurens, par les veilles qu'il luy falloit souffrir près le Roy, lequel, quand il ne pouvoit reposer, envoyoit quérir le dit Du Laurens pour luy venir lire, et le faisoit souvent relever en plein minuict. » (*L'Estoile*, au 30 sept. 1609). — *L'Astrée* de d'Urfé ne vint détrôner l'*Amadis* que vers 1609. Bassompierre raconte dans ses

*Mémoires*, à cette date, que Henri IV, ne pouvant dormir, tourmenté à la fois par son amour pour M<sup>lle</sup> de Montmorency et par la goutte, se faisoit lire la nuit, par lui (Bassompierre), par Bellegarde et Grammont, qui se relayaient pour cela, le livre d'*Astrée*, qui lors étoit en vogue. (De Loménie, *Du roman en France. Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> déc. 1857). — Une découverte récente a fait enfin connaître avec certitude la date de la première édition de l'*Astrée*, laquelle est de 1607. (*Mém. de Bassompierre*, publ. par le marquis de Chantérac. Paris, 1870, page 397.)

P. 5, l. 16. *L'Amadis . . . . la phrase un peu française.* — Avec Calvin, dont l'*Institution chrestienne* est de 1535, Herbelay des Essarts, traducteur et amplificateur de l'*Amadis*, dont la première édition parut en 1540, commença à donner à notre langue deux qualités qui lui manquaient encore totalement : le nombre de la période, le choix des mots, c'est-à-dire d'une part l'harmonie, de l'autre l'abondance, l'élégance, la variété. (*La Bibliothèque de don Quichotte : Amadis de Gaule*, par Alph. Pagès, 1868, in-16).

P. 5, l. 15. *Ce prédicateur de Saint-Médéric.* — Il s'agit vraisemblablement des fameuses prédications faites avec fracas, par le beau parleur Du Perron, dans l'hiver de 1596, « lorsque M. le Convertisseur prit la peine de venir prescher et pescher à St-Merry, à la barbe du peuple, là où il prend des grenouilles en dormant, là il presche à diacre et sous-diacre ; son frère et quelques autres de ses apôtres, ont un banc chargé de beaux livres devant sa chaire. Ils les ouvrent à la citation des passages, ils les ferment le plus fort qu'ils peuvent, pour resveiller l'assistance ; mais tant est douce la polylogie de ce personnage, que la plus part y dorment trois heures, et, comme à la pescherie, y gagnent force rheumes. En quoi la faculté de Théologie apporte des commodités nouvelles à la faculté de Médecine ». (*Confession de Sancy*, I, ch. 9.) Il s'agissait alors de « déconfire » Tilenus, comme plus tard Du Plessis Mornay. (Voir aussi *L'Estoile*, juin 1597.) — « M. d'Avoye lui dit (à Du Perron) : « Il me souvient que vous preschâtes à St-Merry. MM. Marion et Arnauld vous furent oufr. « M. Marion dit en sortant : Ce n'est pas un homme qui « presche, c'est un ange. » (*Perroniana*). Aussi Du Perron, réplique-t-il qu'il a fait à Marion une belle épitaphe, lorsqu'étant à Rome, il a appris sa mort.

P. 7, l. 15. *Quelque Rodomont.* — Personnage du *Roland furieux* de l'Arioste, dont le nom est resté synonyme de fanfaron, et a produit le mot, fort en vogue alors, de *rodomontades*, pour signifier vanteries de bravache, menaces de fanfaron.

P. 6, l. 12. *De la part du président Jeannin à M. de Guise.* — Le président Jeannin avait servi la Ligue. Après la mort du duc de Guise, il s'était donné au duc de Mayenne. Il voulut, du reste, quand la Ligue eut succombé, se retirer loyalement en Bourgogne. C'est Henri IV qui, appréciant son mérite et sachant les services qu'il pouvait tirer de lui, l'appela et le retint.

P. 6, l. 9. *Tous les tués au siège de Sedan.* — *Les gens que vous tuez se portent assez bien*, dira plus tard le Cliton du *Menteur* de Corneille (acte IV, sc. 11).

P. 7, l. 15. *M. de la Varenne.* — Guillaume Fouquet, de piqueur de viandes des cuisines de Madame, devenu marquis de la Varenne gros comme le bras, par la faveur motivée de Gabrielle d'Estrées, était alors contrôleur général des postes et gouverneur de La Flèche, où l'on sait qu'il servit les Jésuites de tout son crédit auprès du roi. Son nom se prononçait *La Varanne*, suivant le vicieux accent du peuple de Paris, dit Le Duchat. *L'Estoile* l'écrit semblablement.

P. 8, l. 7. *La Chambre Dorée.* — La grand'chambre du Parlement, au III<sup>e</sup> livre des *Tragiques* :

*Encor fallut-il voir cette Chambre Dorée,  
De justice jadis, d'or maintenant parée,  
Par dons, non par raison : là se voit décider  
La force, et non le droit ; là voit-on présider  
Sur un throsne eslevé l'Injustice impudente...*

P. 8, l. 12 et 20. *Le mareschal de Biron . . . en une prison nommée St-Paul.* — Biron ayant été amené de Fontainebleau à la Bastille, le 12 juin 1602, son procès fut instruit du 13 au 28 juillet, et le 29 il fut condamné à mort. Le lendemain matin, le chancelier de Bellière étant allé, avec le garde des sceaux, à la Bastille pour la notification et l'exécution de l'arrêt, le maréchal ne put se maltriser et « se dé-



borda, dit le *Supplément à L'Estoile*, en injures contre M. le chancelier, l'appelant injuste, sans foi, sans loi, statue, image plâtrée, grand nez, qui l'avait condamné iniquement, sans aucune raison, étant innocent et nullement coupable ; qu'il l'ajournait à comparaître devant Dieu dans l'an et jour. Et cependant il marchait à grands pas par la chambre, ayant le visage conturbé et affreux. » Quand le moment suprême fut arrivé, il montra aussi beaucoup d'irritation et d'emportement contre le bourreau. Enfin, celui-ci fit son œuvre et la tête fut tranchée d'un coup. Elle tomba à terre, d'où elle fut ramassée et mise dans un linceul blanc avec le corps, qui, le soir même, fut enterré à Saint-Paul. Sur lequel lieu on sema le suivant quatrain :

*Biron aimoit tant les gens d'armes  
Qu'avant qu'on eût coupé son col,  
Il donna son corps à Saint-Pol,  
Lequel avoit chéri les armes.*

P. 8, l. 20. *Rhadamante écrit au chancelier qu'il peut mourir.* — On vient de voir quelles raisons avait le chancelier de Bellièvre pour ne pas souhaiter de se trouver nez à nez en l'autre monde avec le maréchal de Biron. Sa mort est du 9 sept. 1607.

P. 9, l. 7. *Des estoffes pour des calçons aux dames de Paris.* — Je trouve la date précise de l'introduction de cette mode dans une petite pièce de vers : *La mode qui court au temps présent* (à Rouen, 1604, de l'imprimerie de Jean Petit) :

*Pour les Dames et Damoiselles  
Sont cent mille Modes nouvelles :  
Pignouers, tabliers, calessons,  
Coiffures de cinq cens façons...*

On comprend que cette mode soit venue à une époque où les femmes, par l'ampleur de leurs vertugadins, ressembraient à des cloches, mais à des cloches ouvertes par le dessous à tous les vents coulis. Les peignoirs (*pignouers*) avaient bien aussi leur raison d'être, quand il leur convenait de mettre bas ces carapaces.

P. 9, l. 15. *Ne chevauche jamais que guilledins d'Angle-*

*terre.* — C'est l'ancien nom d'un cheval anglais qui va l'amble (*Littré*). Bassompierre parle en ses *Mémoires* (soût 1608) de ces chevaux d'Angleterre que Quinterot avait amenés en France plus d'un an auparavant, qui ont depuis esté cause que l'on s'est servi de chevaux anglais, tant pour la chasse que pour aller par pays, ce qui ne s'usoit point auparavant. »

P. 10, l. 1. *Les chevaux d'Espagne.* — On appelloit *genets* les chevaux de ce pays. Ils étoient de petite taille, mais bien proportionnés. (*Littré*.)

P. 12, l. 8. *La contemplation... des jugemens, des peines... — Discite justitiam, moniti...* (*Énéide*, IV, v. 820.)

P. 12, l. 22. *Pour séparer cette folle jeunesse, que je jugeay bien du premier coup estre françoise.* — Au premier livre de ses *Tragiques*, intitulé *Misères*, d'Aubigné s'élève avec force contre la fureur des duels qui décimait la noblesse :

*Folle race de ceux qui, pour quelque vaisselle...  
Se faisoient égorger au profit des parents...  
On débat dans le pré les contrats, les cédules;  
Nos jeunes conseillers y descendent des mules...  
Depuis que telles lois sur nous sont établies,  
A ce jeu ont volé plus de cent mille vies...  
Chacun combat à part, et tous en gros périssent.*

« Un mien ami me dit ce jour (dimanche, 18 mars 1607) avoir entendu dire de M. de Loménie, que depuis l'avènement du roy à la couronne, on faisoit compte de quatre mille gentilshommes tués en ces misérables duels en France, et que c'estoit chose qui avoit esté assurée à Sa Majesté pour véritable. » — Ce jour (7 mars 1609), se battirent en duel, hors la porte St-Antoine, six gentilshommes, trois contre trois, desquels un des plus braves demeura mort sur la place, les autres blessés; et y en eust ce mesme jour encore un autre au Pré-aux-Clercs. — Le mercredi 13 (mars 1609), se battirent en duel, au Pré-aux-Clercs, messieurs de Guitri et Fleuri (Guitri, huguenot, Fleuri, catholique); tous deux aussi bon chrestiens l'un que l'autre. Guitri demeura fort blessé, en danger, ainsi qu'on disoit, de mort; Fleuri blessé aussi, mais légèrement.... « Le

samedi 27 (mars 1609) fut publié au parlement l'édit du roy sur la prohibition et punition des querelles et duels : édit vraiment chrestien, et de tant plus remarquable et rare, que nous n'en avons plus guère entre nous que le nom ; au reste très nécessaire, plein d'équité et de justice, et qui bannit un monstre, lequel depuis vingt ans a dévoré et fait mourir en France de sept à huit mille gentils-hommes : car il se vérifiera, par les registres des chanceleries seulement, que depuis l'avènement de nostre roy à la couronne, jusques à la fin de l'an passé (1608), en ont esté scellées et expédiées sept mille grâces. » (*L'Estoile.*) — Voir aussi sur les duels et leur répression, le chap. ix, livre 1<sup>er</sup>, des *Aventures du baron de Fæneste*.

P. 12, l. 26. *C'estoit le jeune comte de Laval.* — Guy de Coligny, comte de Laval, né le 6 mai 1585, élevé à Sedan, conformément aux dernières volontés de son père Guy-Paul de Chastillon, le fils aîné de François d'Andelot, frère de l'amiral Coligny. C'était un gentilhomme instruit et plein de vaillance. Circonvenu par les jésuites, il abjura en 1604. Cet événement désappointa les huguenots et fit grand bruit. On va l'entendre exposer lui-même les circonstances et les motifs de sa conversion. — « En ce mois (avril 1605), dit L'Estoile, se présentèrent deux amples sujets pour exercer les plumes et langues des curieux et médisans de ce siècle, à sçavoir le rasement de la pyramide (élevée en mémoire du parricide de Jean Chastel), qui se devoit faire incontinent en faveur des jésuites ; l'autre, la nouvelle catholicité de M. de Laval. A quoi les uns et les autres ne s'espargnoient, et en publièrent force escrits et discours, mais avec peu de fruit, estant bien mal aisé de tirer d'une passion une vérité. » — Il fut tué l'année suivante (30 décembre 1605), en Hongrie, à la tête des troupes dont l'Empereur lui avait confié le commandement. En lui s'éteignit la branche d'Andelot. — « Peu auparavant, Sa Majesté avoit eu advis de la mort de M. de Laval, tué en Hongrie, jeune seigneur fort accompli, riche de plus de cent mille livres de rente, et de celle de son gouverneur, M. de Gerges du Faur, duquel M. de Rosni eut la dépouille. » (*Suppl. à L'Estoile, fin déc. 1605*).

P. 12, l. 27. *Contre le fils de M. Du Plessis.* — On lit dans le *Supplément à L'Estoile*, au mois de novembre 1605 : « Vinrent aussi les nouvelles de la mort de M. de Bauves, tué en une rencontre des Pays-Bas. Il estoit fils de M. Du

Plessis-Mornay, gentilhomme autant accompli et regrettable qu'il y ait eu en France il y a longtemps, tant pour la probité et doctrine que pour la valeur, dont le Roi rendit tesmoignage de sa propre bouche, lorsqu'on lui en apporta les nouvelles. » — Philippe de Mornay, sieur de Bauves (ou Boves), était né le 20 juillet 1579 ; il était donc âgé de vingt-six ans quand il fut tué à l'attaque de Gueldre, dirigée par le prince Maurice. Cette mort fut vivement sentie ; elle accabla le malheureux père, qui, en l'apprenant, s'écria : « J'ai perdu mon fils, donc j'ai perdu ma femme. » Madame Du Plessis-Mornay tomba, en effet, en langueur et mourut au bout de quelques mois (15 mai 1606). Lorsqu'elle avait pu recouvrer la parole, après avoir reçu la nouvelle de la mort de son fils, elle avait dit : « La volonté de Dieu soit faite ! Nous le pouvions perdre en un duel, et lors quelle consolation en eussions-nous pu prendre ? »

En effet, à son arrivée à Paris, en janvier 1605, « un gentilhomme périgourdin nommé La Martonie, despité d'avoir été poursuivi par M. Du Plessis et d'avoir perdu son procès, avoit appelé en duel M. de Bauves, qui, selon l'erreur de la noblesse françoise, ne s'y portoit que trop franchement. Le Roi en ayant pris connoissance, et considérant l'absurdité de faire appeler le fils au combat pour avoir poursuivi son bien en justice, fit mettre La Martonie en prison au Four-l'Evesque, et ne parloit de rien moins que de lui faire couper la teste ; laissa, au contraire, M. de Bauves pour estre gardé en son logis, et peu de jours après luy osta ses gardes. Là, il fut visité de toute l'eslite de la cour, d'une et d'autre religion, comme si cet accident se fût rencontré exprès pour faire voir à tous combien sa vertu en cette jeunesse estoit déjà reconnue. La fin fut que, quelques mois après, à la prière du duc d'Aiguillon, le Roi accorda la vie et la liberté à sa partie, à condition d'aller expier sa faute deux ans durant en la guerre de Hongrie. Il fut remarqué néanmoins par les plus clairvoyans, et cela affligeoit M. Du Plessis que son fils avoit esté mis en liberté sans finir la querelle, contre toute coutume, pour lui laisser en sa maison cette espine. » (*La Vie de M. Du Plessis*, par David De Licques. Leyde, Elsevier, in-4<sup>o</sup>, 1647.)

P. 15, l. 7 et 9. Demandez-en des nouvelles au pauvre Nantouillet..... *Les bottes du comte de Saulx*. — « Le dimanche, premier de ce mois (février 1609), mourut à Paris

le comte de Saulx, meurtrier du feu baron de Nantouillet, tenu pour un des gallans seigneurs de la cour, et qui mourut aussi d'une gallanterie, ainsi qu'on disoit, à sçavoir d'un excès fait avec une femme, qui est le trait d'un vrai et parfait courtisan... » (*L'Estoile*). — On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre : « Nous commençâmes l'année 1606 par la foire de Saint-Germain, où Créquy eut quelques paroles avec Haraucourt, et ensuite avec le marquis de Cœuvres (février) dont la querelle dura longtemps, et fut cause de celle du comte de Saulx et de Nantouillet, qui donna la mort à ce dernier. » (Michel Antoine Du Prat, baron de Nantouillet, tué en duel par le comte de Saulx, le 12 mars 1606. *L'Estoile*).

P. 15, l. 20. *Monsieur de Baummes*. — Le manuscrit portait d'abord M. de *Beauvais* ; ce nom a été biffé et remplacé par celui de *Baummes*. Mais c'est encore une mauvaise lecture du vrai nom du fils de Du Plessis-Mornay, qu'on appelait M. de *Bauves* (ou de *Boves*), comme on l'a vu ci-dessus, p. 84, à la note qui le concerne. Il faut faire partout ici cette correction, et ci-après à la page 53.

P. 17, l. 11. *Ce livret, qu'il intitule ses Larmes*. — Il venait de paraître sous ce titre : *Les Larmes de Philippe de Mornay sur la mort de son fils unique (en latin et en françois), avec des Méditations sur Prov. III, 11-12*. Saumur, par Th. Portau, 1609, in-12.

P. 16, l. 19. *Madame la mareschalle ma mère*. — Anne d'Alègre, veuve de Guy de Coligny, comte de Laval, qu'elle avait épousé en 1583, s'était remariée à Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, seigneur de Fervaques, maréchal de France. Elle était de la religion, comme M. de Laval va lui-même le rappeler, et il ne paraît pas qu'elle se soit convertie.

P. 16, l. 24. *De peur que messieurs de Vitré ne l'entendissent*. — C'est-à-dire messieurs de l'Église réformée de Vitré. Le synode national de 1583 s'était tenu à Vitré, en Bretagne, au château du seigneur de Laval. L'abjuration du comte de Laval avait dû molester singulièrement les réformés de Vitré, et les *Requiescat in pace* marmottés par sa mère étaient de nature à leur porter ombrage.

P. 16, l. 25. *La Consolation que Nervèze a fait impri-*

*mer.* — Je n'ai pu retrouver cette pièce qu'à la bibliothèque de l' Arsenal, où elle est enfouie dans un recueil non catalogué. Elle est intitulée: *Lettre consolatoire à madame la mareschale de Fervaques, sur la mort de monsieur le comte de Laval, son fils, tué en la guerre de Hongrie.* A Paris, chez Anthoine du Brueil, tenant sa boutique sur les degrez de la sale du Palais. 1606 (23 p. in-16). — Cette lettre est en prose, et le sujet, qui ne pouvait échapper à la banalité, y est traité avec une certaine élévation de sentiments et en assez bons termes. Elle n'est donc, en réalité, ni plus mauvaise ni meilleure que tant d'autres du même genre. Elle est suivie de *Stances* à la mémoire du défunt, au nombre de quinze, de six vers chaque. La dernière finit ainsi :

*Laval, vis donc heureux dans l'empire des anges...  
Si la Parque te print au plus beau de ton âge  
Tu fis un grand profit parmi ce grand dommage,  
« Car qui meurt pour le ciel vit éternellement. »*

Les deux pièces sont signées *De Nervèze*. — Anthoine de Nervèze est l'auteur du temps qui a sans doute le plus produit de ces pièces de circonstance, en vers et en prose, qu'on « criait par les rues et devant le palais ». L'Estoile (qui fait rimer le nom de *Nervèze* avec *faderge*) en acheta plusieurs, comme collectionneur (16 nov. 1609, une *Consolation à M. de Saint-Luc*, etc. ; 15 mai 1611, l'*Anniversaire du roy*). — Les Consolations, ou Lettres consolatoires, étaient alors des condoléances en usage ; Nervèze, entre autres, en faisait métier.

P. 17, l. 18. *Le père Claude Mathieu est le capitaine.* — Supérieur des Jésuites de la province de France, ce père était appelé le Courrier de la Ligue. « On lui donnoit ce titre, dit L'Estoile, parce qu'il a escrit ce qui se passoit à Rome et en France au sujet de la Ligue. » (Sept. 1591.) Arnauld, dans son célèbre plaidoyer pour l'Université, dit que Claude Mathieu avait été chargé de porter au roi d'Espagne la lettre que les Seize lui écrivirent le 20 septembre 1591.

P. 18, l. 5. *Plustôt entre les mains du cardinal Évreux, et fût-ce à Fontainebleau...* — Lisez *cardinal d'Évreux*. — La piété filiale de M. de Bauves ne pouvait avoir rien plus en horreur que la conférence de Fontainebleau, véritable

guet-apens où Du Plessis-Mornay avait donné, tête baissée, à son grand dam, pour l'unique plaisir et profit du roi et du cardinal Du Perron, son compère.

P. 18, l. 17. *Quelque tableau dissimulé qu'on appelle énigme, dont les Jésuites sont prestres passés.* — Occupation digne, en effet, des Jésuites, qui étaient, comme on sait, passés maîtres dans ces sortes d'amusettes, ou, comme dit L'Estoile, d'amuse-badauds, fadèzes et balivernes.

P. 18, l. 22, et p. 19, l. 2. *Un des avocats généraux d'Enfer... M. Marion...* — Simon Marion, de Nevers, avocat général au Parlement de Paris, après avoir brillé longtemps comme avocat, notamment dans son quinzième et dernier plaidoyer contre les Jésuites; aimé de Henri IV, qui dit néanmoins de lui ce mot plaisant, que « certes il avait des lettres, mais moins bien arrangées que celles du messager de Poitiers ». Dans sa plaidoirie pour un avocat à qui un procureur avait déchiré l'oreille, il fit le catalogue de toutes les oreilles déchirées, depuis celles de Malchus. Ces étalages d'érudition oiseuse étaient d'ailleurs dans le goût du temps. Marion faisait l'admiration de Du Perron, — et réciproquement (*Perroniana*). — « Le mardi 15 (février 1605) fut mis en terre à Paris l'avocat du roy Marion, homme accort, fin, subtil, desguisé, et qui est mort en réputation d'un des premiers hommes du Palais, des plus habiles et des mieux disans (plus éloquens que pieux, dit quelqu'un) dont le jugement appartient à Dieu, et non aux hommes. » (*Suppl. à L'Estoile.*) Sa fille Catherine avait épousé, en 1585, Ant. Arnauld, le grand ennemi des Jésuites, qu'elle rendit père de vingt enfants.

P. 19, l. 9. *Tout de mesme qu'en France où les estats se multiplient et la vertu s'accourcist....* — C'est la plaie et la plainte invétérée: l'ancien et le moderne fonctionarisme. Voir à ce sujet tous ceux qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ont pensé et écrit avec indépendance et clairvoyance, notamment d'Aubigné et L'Estoile.

P. 20, l. 2 (p. 21, l. 20, et p. 40, l. 9). *Père Cotton, qui avoit forcé une fille et le diable qui estoit dedans à luy conter beaucoup de nouvelles qui scandalisoient fort. . . .* — « Le grimoire du père Cotton fut mis en ce temps (sept. 1605) sur les rangs à Paris, où il servoit de devis et entretien ordinaire aux compagnies. C'estoit un écrit de sa main,

qui tomba par mégarde entre les mains de quelqu'un qui ne l'aimoit pas, ni ceux de sa société, et en fit courir des copies par tout. Il contenoit 71 demandes par articles, qui s'adressoient à quelque démon ou grimoire; et y en avoit de fort plaisans... » (*Suppl. à L'Estoile.*) — On voit par les *Mémoires de Sully* que le fait remontait à deux ans auparavant. En 1605, on avoit amené à St-Victor, pour y être exorcisée (comme Marthe Brossier en 1599), une fille de Gerbigny, près d'Amlens, nommée Adrienne du Fresnes, et le père Cotton, tenté du démon, avoit emprunté au conseiller Gillot un traité de sciences occultes afin de se préparer à l'exorcisme et de le bien exploiter. Il avoit dressé une liste de questions « qui scandalisèrent fort » lorsqu'elles vinrent à être connues, grâce à l'oubli fait par lui de son papier compromettant, dans le livre que Gillot lui avoit prêté. Parmi les questions du père Cotton, il y en avoit de pure curiosité jésuitique, oiseuses et fort plaisantes, comme dit le *Suppl. à L'Estoile*; d'autres fort indiscrètes et suspectes, telles que celles « sur la santé du roy » et « le temps que le roy a encore à vivre »; d'autres enfin concernant les hérétiques: « Tout ce qui touche de Laval.... Ce qu'il faut que je sache touchant le roi et M. de Rosny.... Ce qui est touchant Lesdiguières et sa conversion.... etc., etc. » — Cette affaire fit grand bruit. De l'aveu du père d'Orléans, biographe du père Cotton, on ne parla plus que de cela à Paris. La chose étoit d'ailleurs indéniable: l'original avoit été remis par Gillot à Sully. (Voir notre ouvrage sur *Dantel Chamier*; Paris, 1858, in-8, p. 294. » ?

Ne dirait-on pas que d'Aubigné songeait à cette aventure lorsque, dans son *Baron de Fænestle* (chap. XII du liv. II), il fait dire à Enay, à propos d'un contrat fait par Cayer avec le diable: « J'ai veu entre les mains de monsieur Gillot la pièce originaire » ?

P. 20, l. 20. *La pyramide du Palais et une autre joignant l'eschelle du Temple.* — En mémoire de l'attentat de Jean Chastel, écolier des Jésuites au collège de Clermont (janv. 1595), une pyramide avoit été élevée devant la grande porte du Palais, au coin de la rue de la Draperie, sur l'emplacement de la maison démolie du père dudit Chastel, qui étoit drapier; elle portoit sur ses quatre faces l'arrêt de condamnation du parricide et diverses inscriptions flétrissantes pour les Jésuites. Dès qu'ils eurent obtenu



leur rétablissement (fin 1603), ils ne cessèrent de solliciter, par l'entremise de La Varenne et du père Cotton, la démolition de cette pyramide. Le roi finit par la leur accorder, malgré le Parlement, et elle fut exécutée en mai 1605.

On appelait l'eschelle du Temple une échelle, ou marque de haute justice, qui se trouvait au coin de la rue du Temple et de celle des Vieilles-Haudriettes. Il y en avait aussi plusieurs autres dans Paris. C'est celle qui subsista le plus longtemps. On en voyait encore un dernier échelon vers le milieu du dix-huitième siècle.

P. 20, l. 22. *Les dettes de M. de Beaumont.* — Christophe de Harlay, comte de Beaumont, fils du premier président Achille de Harlay et petit-fils de Christophe de Thou. Il fut ambassadeur en Angleterre de 1602 à 1607, et mourut en 1612. — On voit par une lettre de Henri IV du 9 oct. 1605 qu'il pouvait rendre de bons services aux pères jésuites, à charge de revanche. — L'Estoile mentionne (au 21 juin 1607) des vers *sur la disgrâce du comte de Beaumont, à cause de La Haye, favorite de Sa Majesté.* — La « ferveur de M. le président, son père, pour la Compagnie » semble ici une piquante ironie, car c'est lui qui, en 1603, fit au nom de sa propre compagnie les plus vives remontrances au roi contre le rétablissement des jésuites.

P. 23, l. 2. *Qu'à la première pluye, comme le temps se brouillera, Montauban montera ici.* — (Il faut rétablir ainsi cette phrase). — « Le mardi (31 mars 1604) fut reçu par la Chambre des comptes le trésorier Montauban, receveur de la ville, tailleur de son premier métier, dont on disoit que nostre recette étoit assignée sur la pointe d'une éguille. Il fut reçu à certain tems et par commission seulement, c'est-à-dire tant qu'il plairoit au roy. » — « Ce jour (19 déc. 1608), le trésorier Montauban, se sentant un peu pressé chez lui d'un grand nombre de gens de toutes qualités qui s'y estoient assemblez pour avoir de l'argent, les renvoyant rudement, les appela gueuzailles (se souvenant possible de son premier mestier), dont on commença à crier : *Aux ciseaux !* au lieu qu'on devoit, dirent quelques uns, crier : *A la voirie !* pour l'y traîner comme un gueux qu'il estoit premièrement, riche aujourd'hui de trois à quatre cens mille escus, de la substance et sang du peuple. » — Au 17 juillet 1609, lors de l'arrestation du partisan Largentier, « qui contrefaisoit le prince à Paris »

et « avoit menassé souvent Montauban de le faire pendre, l'appelant petit maraud et larron », L'Estoile le nomme *Moisset*, dit *Montauban*. Il aurait pu citer à ce sujet les deux vers de Régnier, dont, le 26 janvier 1609, il avait justement acheté les *Satires*, qui venaient alors de paraître :

*Corsaires à corsaires,  
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires.*

P. 21, l. 1, (et p. 23, l. 18). *Vingt coups de discipline de M. l'archevesque de Sens*. — « En ce mois de sept. 1606, mourut M. de Bourges qu'on appelloit M. de Sens, aagé de 79 ans. Fut enterré à Nostre-Dame sans pompe ne cérémonie. Prélat doué de grâces de Dieu, desquelles il en a bien usé ou abusé: le jugement en est à celui devant le throsne duquel il a comparu, comme nous comparaistrons tous. » (*L'Estoile*.) — La Bibliothèque Montpensier lui prête (n° 13) : « *L'art de ne point croire en Dieu*, par M. de Bourges ».

P. 22, l. 6. *Frère Jacques Clément*. — Le religieux de l'ordre de Saint-Dominique qui assassina Henri III, à Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> septembre 1589. Il s'était fait prendre par les gardes avancées du camp royal et avait été conduit au procureur général, à qui il déclara qu'il était porteur de lettres pour le roi et ne pouvait les remettre qu'à lui.

P. 22, l. 8 (et p. 51, l. 23). *M. de la Guesle*. — Jacques de La Guesle, né à Paris en 1557, mort en 1612. — « Roquelaure, en venant changer les gardes, conta aux compagnons comment le roi venoit de recevoir un coup de couteau dans le petit ventre (bas-ventre) des mains d'un jacobin qui lui avoit esté présenté par La Guesle, procureur général... Lequel, troublé de desplaisir pour se voir instrument d'une chose tant à contre-cœur, donna de son espée à travers le corps du jacobin et le tua de ce coup seul... Le coup de La Guesle fut subject à beaucoup d'interprétation et de blâmes, pour le moins justes en cela qu'un procureur général en devoit savoir l'importance et contenir ses mains. » (*D'Aubigné, Hist.*, III, 181.) — Lors de l'attentat de Jean Chastel, Henri IV ne put s'empêcher de rappeler ce fait à La Guesle. « Quant au procureur général, auquel on en vouloit comme fauteur des Jésuites, le roy lui dit, sur ce qu'il s'excusoit à Sa Majesté

que sans y penser il avoit esté d'avis à la vérité de les laisser à Paris, ne pensant pas que leur demeure y deust causer un tel inconvénient: « Voilà que c'est, monsieur le procureur! Vous fustes cause de la mort du roy mon frère sans y penser; vous l'avez cuidé estre de la mienne tout de mesme. » (*L'Estoile*, 27 déc. 1595.)

P. 24, l. 19. *Mon antagoniste M. de Rohan.* — Madame, sœur du roi, avait eu en 1597 l'idée de marier M. de Rohan à la fille de Rosny, Marguerite de Béthune; puis M. et M<sup>me</sup> de Fervaques avaient demandé en 1603 sa main pour M. de Laval, leur fils; et le roi, alors mécontent de Rohan, favorisa d'abord cette demande; mais il changea d'avis, et le mariage avec Rohan fut décidé et célébré en 1605. « Le dimanche 13 février, M. de Rohan épousa à Ablon la fille de M. de Rosni. Estant mariée, on lui mit aussitôt, audit Ablon, la couronne ducale sur la teste et lui bailla lors le manteau ducale; et fut en ceste équipage conduite à Paris par un bon nombre de seigneurs et gentilshommes, à qui M. de Rosni avoit donné à diner audit chasteau d'Ablon. » (*Suppl. à L'Estoile.*) — C'est à Ablon qu'était alors le temple des réformés de Paris.

P. 24, l. 21. *Les escus de son beau-père.* — On sait que le bonhomme Sully, tout en soignant les intérêts du roi et de l'État, n'avait nullement négligé les siens propres. Il ne s'était pas lassé de demander au roi, lequel ne s'était pas lassé de lui donner. L'Estoile transcrit (au 23 janv. 1610) la kyrielle de ses titres et seigneuries, qui faisait alors jaser sur son compte.

P. 24, l. 26. *Deux moitiés d'une grègue.* — Haut-dechausses à la grecque (*græca*), dont l'introduction en France commença au XVI<sup>e</sup> siècle.

P. 26, l. 1. *C'est le père Cotton qui m'a appris ce terme de théologie* (secondairement). — Quarante-six ans plus tard, l'auteur des *Provinciales* apprendra des successeurs du père Cotton d'autres termes, tels que ceux de *grâce suffisante*, de *grâce actuelle*, de *pouvoir prochain*... qu'il leur fera payer cher.

P. 26, l. 5. *Quand Colas auroit dix mille vaches, il n'y en auroit pas assez*... — « Le samedi 10 sept. 1605, on trompeta des defenses par la ville de Paris de plus chanter

par les rues la chanson de Colas; et ce, sur peine de la hart... Ceste chanson avoit esté bastie contre les huguenots par un tas de faquins séditieux, sur le sujet d'une vache qu'on disoit estre entrée dans un de leurs temples, près Chartres ou Orléans, pendant qu'on y faisoit le presche; et qu'ayant tué ladite vache qui appartenoit à un pauvre homme, ils avoient après fait quêter pour la lui payer. Or, à Paris et par toutes les villes de France, on avoit la teste rompue de ceste chanson, laquelle grands et petits chantoient à l'envi d'un de l'autre, en dépit des huguenots. Et estoit déjà passé en commun proverbe, quand on vouloit désigner un huguenot, de dire: *C'est la vache à Colas*, d'où provenoit une infinité de querelles et batteries, ceux de la religion s'en formalisant fort et ferme, et estant aussi peu endurans que les autres, qui s'en fussent servis volontiers à faire une sédition, à l'instigation de quelques gens de plus grande qualité qui les y pousoient sous main, et faisant semblant d'esteindre le feu l'allumoient. Cela fut cause des deffenses si estroites que l'on en fit, et aussi que le jour de devant il y en eut près des Cordeliers un qui la chantoit, qui en fut payé d'un coup d'espee par un de la religion, archer des gardes de M. de la Force, qui l'estendit mort sur le pavé. » (*Suppl. à l'Estoile.*)

P. 27, l. 26. *Quel astre pur et sanctifié a si bien établi la Société aux bonnes grâces du Roy?*... — Allusion au marquis de La Varenne, entre autres, (Voir notes ci-dessus, p. 80 et ci-après, p. 98).

P. 28, l. 20 (et p. 29, l. 11 et 17). *Leur collège de Clermont en un boui de la ville, et leur Saint-Louys en l'autre.* — Saint Ignace ayant, en habile homme, recommandé aux siens de s'emparer de l'éducation de la jeunesse, la compagnie de Jésus travailla tout à la fois, sous Henri II (1550), à se faire recevoir en France et à établir un premier collège à Paris. Ce fut celui de Clermont, fondé par Guill. Duprat, évêque de Clermont, et inauguré en 1564, dans la rue Saint-Jacques, plus tard appelé par eux-mêmes collège de Louis-le-Grand. Il allait recevoir un grand développement par la faveur de Henri IV lorsque ce monarque périt assassiné. L'Estoile dit (sept. 1609) que « ces bons pères continuent les grands et beaux bastimens qu'ils font dans le collège de Clermont, et ce par les bienfaits du roi, qui

leur rend le bien pour le mal. » Un des premiers soins de la régente fut de donner toute satisfaction aux révérends pères. Dès le mois d'août 1610, trois mois après l'assassinat du roi, ils recevaient des lettres patentes pour l'ouverture de leur collège. — Le cardinal de Bourbon dont les jésuites avaient su capter la faveur, leur acheta en 1580 l'hôtel de la Rochepot, rue Saint-Antoine, pour y établir la maison professe de leur ordre. Ils y élevèrent aussitôt une chapelle sous le vocable de saint Louis. Bannis, après l'attentat de Jean Chastel, par arrêt du 7 janvier 1595, ils quittèrent Paris le 8, et n'obtinrent qu'en 1603 des lettres de rappel qui ne furent enregistrées qu'en 1604. Enfin ils furent remis en possession de leur maison professe en janvier 1606. — On l'appelait aussi leur maison de Saint-Louis. (Voir *L'Estoile*, au 31 août 1610.)

P. 28, l. 28 (et p. 29, l. 1). *Leur Cotton qui se plie et se manie plus souplement... L'humeur de l'homme plut fort au roy, et celle du roy au père Cotton, qui...* — «... Le père Cotton, qui preschoit devant le roy, fort propre pour une cour, étant doué de toutes les parties requises en un bon courtisan. » (*Suppl. à L'Estoile*, au 12 mars 1604). — « *Inter omnes autem jesuistas, magicarum artium peritia eminent père Couton, gallus, quem Rex ipse tanti facit ut regiae mensae adhibeat, et familiares cum eo misceat sermones.* » (Petit libelle du temps, cité par *L'Estoile* au 9 janv. 1609.) — En ce temps couroit ce pasquil, rapporté aussi par *L'Estoile* :

*J'avois toujours bien ouï dire,  
Depuis le temps que j'ai vescu,  
Que quiconque estoit nostre Sire,  
De coton se torchoit le cu ;  
Mais nostre Roi, par grand merveille,  
De Coton se bouche l'oreille.*

P. 29, l. 7 (et p. 35, l. 26). *Qu'il ne va plus à la portion que quand il veut faire diette.* — Le roi, qui choyait le père Cotton, le faisoit assez souvent dîner avec lui, en sorte qu'il n'avait que faire d'aller au réfectoire. Ceci est pris ici au propre et au figuré.

P. 29, l. 9. *Avoir cinquante mille livres de revenu à La*

*Flesche, et l'ouverture de leurs escholes en la rue St-Jacques.* — « A la sollicitation du sieur de La Varenne, le roy fit don de son chasteau de La Flesche aux Jésuites, lesquels s'y establirent et commencèrent d'y fonder un magnifique collège de leur société. » (*Mémoires de Sully.*) — « Sur la fin de cet an 1609, les Jésuites ayant obtenu un don du roy de cent mille francs pour parachever le bastiment de leur chapelle à La Flesche, en Anjou, en laquelle le cœur de Sa Majesté doit estre enterré, se retirèrent vers M. de Sully pour en estre dressés et payés. . . » (*L'Estoile.*)

P. 30, l. 5. *Quelque tragédie desja représentée plus de quinze fois en Lorraine ou en Savoye.* — C'est surtout au collège de Clermont que la tragédie, jouée par les écoliers, brillait dans tout son lustre. Mais on n'y représentait pas seulement des nouveautés : les collèges de Pont-à-Mousson et de Thonon ou de Chambéry en Savoie, lui repassaient leur répertoire.

P. 30, l. 19. *Au docteur Marius Ambosius.* — Jacques-Marie d'Amboise, né à Arles, nommé en 1576 professeur (*in græcis litteris*) au Collège royal de France, à la recommandation de Jean de La Guesle, dont il avait élevé les fils. Il mourut à la maison de Sorbonne en novembre 1611, âgé de 73 ans.

P. 30, l. 21. *Voire quand bien M. Casaubon se mettroit de leur costé.* — Isaac Casaubon, le savant professeur du Collège royal de France, était protestant et d'une grande piété; mais certains scrupules qu'on lui connaissait et son caractère indécis l'exposèrent aux cajoleries intéressées des Jésuites et au soupçon d'être toujours prêt à « se mettre de leur costé ». Le mot est ainsi à double entente.

P. 30, l. 22. *Il n'y a qu'à craindre qu'ils obtiennent ex-communication à Rome contre tous ceux qui sont plus doctes qu'eux.* — Il est plus facile, dira plus tard Pascal, de trouver des moines que des raisons.

P. 31, l. 24. *Le bon père Commelet?* — Jacques Commelet (*sic*), natif d'Auvergne, jésuite et grand ligueur, présida au conseil des Seize, proclama Jacques Clément un ange, et prêcha contre le roi, dès 1589, comme un furieux et avec des grimaces de possédé. Le 2 février 1593, il cria dans l'église Saint-Barthélemy : « Aod tua le roi des

Moabites. Il nous faut un Aod, fût-il moine, fût-il soldat, fût-il berger ! » (*L'Estoile.*) — Le 28 octobre 1593, il dit, au sortir de sa chaire « qu'on ne faisoit que tout brouiller, et que puisqu'on ne vouloit que Dieu nous mist d'accord, que le diable ou le Turcq nous y mettroit. » (*L'Estoile.*) — La Bibliothèque Montpensier contient (n<sup>o</sup> 79) : « *Les Grimaces racourcies du père Commelet*, mises en tablature par deux dévotes d'Amiens. »

P. 32, l. 25. *Au voyage du Roy à Metz, y a quatre ans.* — Henri IV s'était rendu à Metz, en mars 1603, pour y apaiser les discordes qu'avaient suscitées les deux frères Saubole (de Cominges), lieutenants du duc d'Épernon, gouverneur, et remplacer ces deux lieutenants par d'autres qu'il nomma lui-même. Il profita de ce voyage pour observer les princes allemands du voisinage et sonder leurs dispositions envers la maison d'Autriche.

P. 33, l. 22. *La dernière trahison découverte l'an passé contre sa personne et son Estat.* — La fameuse conjuration des Poudres (*Guy Fawks*, etc.), dont l'Angleterre célèbre encore la découverte le 5 novembre. — « Sur la fin de cet an, dit le *Suppl. à l'Estoile*, fut découverte la tragédie d'Angleterre, qui étoit une horrible conjuration contre l'État du royaume et la vie de la personne du roy, lequel on devoit exterminer et faire sauter et brûler avec tout son conseil, dans son conseil même, puis tuer tout le peuple, etc. »

P. 34, l. 11. *Ceste masle-femme.* — Le ms. fournit une variante : *male-femme.*

P. 34, l. 12. *Et un droit.* — Corrigez et lisez : *au droit.*

P. 34, l. 22. *Le père Parson.* — Jésuite connu sous le nom latin de Robertus Personius, né en 1547 dans le comté de Sommerset, et mort en 1612. Élève distingué d'Oxford, il abjura et alla étudier à Padoue; puis il entra chez les Jésuites, et, après être revenu à Londres comme missionnaire envoyé par le cardinal Allen, il retourna à Rome où il fut fait recteur du séminaire anglais. Il y était lorsque fut découvert le complot des Poudres, dont on l'accusa d'avoir tenu les fils. « Cette damnable menée et conjuration ne regardoit pas seulement l'État d'Angleterre, mais celui de tous les princes voisins et potentats de la chrestienté. La traînée en estoit longue, et la fusée jetée

embrasoit beaucoup de pays, même celui de la France, par l'artifice des jésuites, qui s'y trouvèrent bien avant mêlés (comme ils sont toujours en ces grandes bouleverses et renversemens d'Estats). Ce que le roy sçut bien dire au père Cotton quand il lui parla : « Je ne veux croire celui-là de vous autres, dit-il, ni toucher au général de votre ordre, si ce n'est à Person, qui est à Rome près de Sa Sainteté, lequel je sçais n'avoir ignoré cette pernicieuse menée et dessein. » (*Suppl. à l'Estoile.*)

P, 37, l. 11. *Madame sa mère.* — Le cardinal, son fils, était en procès avec elle. — Elle avait favorisé les amours du roi avec Gabrielle d'Estrées, sa nièce, et s'était affichée avec le chancelier Chiverny. Maîtresse de celui-ci, on l'appelait la maquerelle de celui-là. Un pasquil, qui courait en mars 1597 sur la cour, lui faisait dire d'elle et de son mari :

*Ne suis-je pas un grand docteur ?  
Au moins je ne suis pas menteur,  
Car madame la Chancelière  
Me feroit fouetter par derrière,  
Comme un page par son mari.*

L'Estoile raconte (nov. 1594) le baptême du fils qu'elle eut alors, et dont chacun désignait le père, au point que Gabrielle d'Estrées, qui était marraine avec le roi pour compère, s'étant écriée, lorsqu'elle vint à lever l'enfant pour le présenter aux fonts : « Mon Dieu, qu'il est gros ! — Ventre-saint gris ! répondit le roy, ne craignez pas cela, il est bien bridé et scellé. » — « Et une dame qui n'estoit pas loin va dire qu'il ne se falloit point estonner s'il estoit bien pesant, puisqu'il avoit des sceaux pendus au cul. » Le roi lui-même en avait complimenté le chancelier en goguenardant, selon sa coutume. — A quelque temps de là (avril 1595), madame de Sourdis étant allée se plaindre au roi de ce qu'il avait cassé quelques compagnies de son mari, et alléguant, avec une présomption qui lui était habituelle, que cela avait « fait tort à M. de Sourdis et à elle du déshonneur beaucoup, laquelle parole le roy relevant forte promptement et de bonne grâce, lui dit que, pour le regard du déshonneur, jamais personne ne lui en feroit autant que M. le chancelier lui en avoit fait. » — Le pasquil



précité de mars 1597 lui faisait dire, par allusion au baptême célébré trois ans auparavant :

*Je te voue un enfant de cire,  
Lucine, mère des pouppons.*

P. 37, l. 1. *La teste de l'empereur de l'Orient de la Rhétorique.* — Sans doute pour le costume d'un empereur d'Orient, dans quelqu'une de ces tragédies tirées de l'Histoire sainte que les Jésuites faisaient représenter par leurs élèves de rhétorique.

P. 37, l. 8. *La table de M. le cardinal de Sourdis... la sainteté du bon seigneur...* — François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux en 1591, célèbre par toutes sortes de démêlés et d'éclats scandaleux. C'est lui qui s'attira à Rome ce brocard où Pasquin jouait sur son nom et sur son titre : *Il cardinale Sordido, arcivescovo di Bordello*. Sa mère était Isabelle Babou de la Bourdaisière, tante de Gabrielle d'Estrées, et, grâce à elle, il avait été fait cardinal à la nomination du roi, le 3 mars 1599. Il avait commencé par être écuyer à la grande écurie, et avait donné lieu à une épigramme qui n'est pas omise dans la *Confession de Sancy* (I, chap. II et III). — L'Estoile dit (juillet 1609) : « Ils (les députés de la religion) obtinrent sentence favorable contre M. le cardinal de Sourdis, avec défenses fort expresses pour servir de bride à ses folies ordinaires, qui estoient telles et en si grand nombre, qu'on n'a point craint en pleine cour de dire tout haut qu'au lieu du bonnet rouge qu'il portoit, on lui devoit donner un chapeau verd. » — La Bibliothèque de maistre Guillaume contient un livre intitulé : *L'embrassement de Sodome et Gomorre, en vers françois, par le S. de la Bourdaisière, dédié à M. de Sourdis*. Et la Bibliothèque de M<sup>me</sup> de Montespensier : *Secret pour..... les pages, par M. de Sourdis*.

P. 37, l. 15. *La lecture qui se fait durant le repas.* — L'Université avait aussi, et a gardé jusqu'à nos jours, cette coutume de la lecture au réfectoire. Elle a bien dégénéré, ainsi que tant d'autres traditions ! Ce n'est plus qu'une monotone et stérile psalmodie, étouffée par le bruit assourdissant que font les convives. Sa dernière heure a sonné : tous les dieux s'en vont !

P. 37, l. 18. *Un livre très-docte composé par M. le connestable.* — Henri de Montmorency, fait connestable en 1593 par Henri IV, qui disait de lui et de son chancelier Sillery : « qu'avec son chancelier, qui ne savoit pas le latin, et son connestable, qui ne savoit ni lire ni escrire, il pouvoit réussir à tout. » — Brantôme dit, en effet, qu'il ne savait pas lire et que son seing n'était que d'une marque. — Il mourut le 2 avril 1614. — Un pasquil qui courait en mars 1597 (*L'Estoile*) lui faisait dire de lui-même :

*Mais suis né sous une planète  
Pour n'estre que marionnette.*

On va voir quel était le « livre très-docte » composé par lui.

P. 37, l. 19. *De la chasteté de la marquise de Noirmoutier.* — C'est Charlotte de Beaune de Semblançay, veuve de Simon de Fizes, seigneur de Sauve, secrétaire d'État, et qui épousa en secondes noces François de la Tremouille, marquis de Noirmoutiers. Maîtresse-femme pour les intrigues, elle eut en même temps le duc d'Alençon et le roi de Navarre, dont elle révélait les confidences à Catherine de Médicis et aux princes lorrains. C'est à quoi fait sans doute allusion le titre d'un livre plus que plaisant, mis sur son compte par la *Bibliothèque de Montpensier* (n° 24) : *Le Répertoire de la proportion des — françois avec la dimension des — de Lorraine, par madame de Noirmoutiers.*

P. 37, l. 20. *De la vie et gestes de M. de La Varenne... — Ses lucubrations nocturnes.* — Il était de moitié avec madame de Sourdis dans les intérêts du roi et de Gabrielle d'Estrées, autrement dit un parfait maquereau. Le choix d'une telle biographie pour être lue au réfectoire des Jésuites... en Enfer, était donc tout indiqué, outre le mérite qu'elle avait d'être très-doctement composée par M. le connestable. — Voir dans la *Confession de Sancy* (I, chap. 11 et 14) tout ce que d'Aubigné fait dire à son héros sur La Varenne et consorts. — Dans la Bibliothèque de maître Guillaume il figure à deux articles : 1° *Les Sept livres de la chasteté*, faits par La Varenne, dédiés à madame de Retz ; 2° *Les Préceptes de production, autrement de maquereillage*, composez par madame de Villers, commentez par madame de Vitry, dédiés à La Varenne.

P. 38, l. 18. *La conversion de Sophy de Perse par un de la Société, et autres nouvelles orientales.* — Le souverain de la Perse a été longtemps, chez les Occidentaux, appelé *Sophy* ou *Sophi*. — Les Jésuites savaient déjà en ce temps-là exploiter les merveilles accomplies par eux dans les pays lointains. « Le mercredi 19 (nov. 1608), les pauvres portepaniers morfondus criaient devant le palais, pour s'eschauffer, *la Conversion de trois grands Rois infidèles par les pères jésuites*, laquelle bagatelle m'a cousté ung sol. » — « Lundi 15 (déc. 1608), j'ai acheté... *Advis d'un Jacques de Pontoise, jésuite, sur le succès de leurs affaires au royaume de Chine.* » — « On crioit ce jour (31 déc. 1608) la lettre d'un jésuite de Douay, nommé Trigaut, contenant force *nouvelles des Indes-Orientales*, et n'est qu'une pure fadèze qui m'a cousté trois sols. » (*L'Estoile.*)

P. 39, l. 1. *Le sixiesme de l'Eneïde.* — Ce sixième livre, chef-d'œuvre dans un chef-d'œuvre, est, comme on sait, celui où Virgile fait descendre Énée aux enfers, en compagnie de la Sibylle :

*Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram...*

Il a été l'idée-mère de toutes les « Descentes aux Enfers » qu'on a imaginées depuis, y compris la présente, et il a fourni à Scarron le trait le plus comique et le plus connu de son *Éneïde travestie* :

*Là je vis l'ombre d'un cocher  
Qui, tenant l'ombre d'une brosse,  
En frottoit l'ombre d'un carosse.*

P. 39, l. 22. *Au quartier des hommes et femmes fardez.* — Voir les *Tragiques* de d'Aubigné, au livre II, *Princes*.

P. 39, l. 26. *A quelques pauvres Irlandois.* — Ils pullulaient alors en France. « Samedi 2 mai 1606, furent mis hors de Paris tous les Irlandois, qui estoient en grand nombre, gens experts en fait de gueuserie, et excellans en ceste science par dessus tous ceux de ceste profession, qui est de ne rien faire et de vivre aux despens du peuple et aux enseignes du bonhomme Peto d'Orléans : au reste, habiles de la main et à faire des enfans, de la maignée des-

quels Paris est tout peuplé. On les chargea dans des bateaux conduits par des archers pour les renvoyer par delà la mer, d'où ils estoient venus. Belle décharge pour la ville de Paris, dès longtems attendue, mais différée à l'extrémité, comme sont ordinairement ici les bonnes règles et polices concernantes le bien et le salut du peuple. » (*Suppl. à L'Estolle. Voir ibid., au 10 sept. 1605.*)

P. 39, l. 27. *M. de Chanvalon, M. de Vilbon.* — Sur Chanvalon, voir aussi, p. 62, l. 16, et la note page 110. — Villebon, au pays chartrain, était une des terres de Sully. *M. de Vilbon* désigne sans doute son fils aîné, qui fut aussi prodigue que son père avait été économe.

P. 40, l. 6. *Ma guide estant preste...* — Ce mot était alors du féminin, comme aujourd'hui encore *sentinelle, vedette.*

P. 40, l. 17. *Entre les bons ivrongnes et gens de bonne chère... le feu comte Charles de Mansfeld...* — De Thou dit en effet, dans son Histoire, que ce vaillant capitaine s'était signalé par ses excès de table. Il était cousin germain du père de Bassompierre.

P. 40, l. 17. *Le feu comte de Salme.* — Jean, IX<sup>e</sup> du nom, maréchal de Lorraine, mort sans postérité en 1600. Il était le parrain de Bassompierre.

P. 40, l. 18. *M. de Bassompierre.* — Le père de François, le favori de Henri IV, Christophe de Bassompierre, gentilhomme lorrain, ambassadeur du duc de Lorraine en France, et qui avait été grand ligueur, mort en avril 1596.

P. 40, l. 18 et 26. — *M. de Haussonville... Nouvelles de son fils.* — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de ses camps et armées, mort en 1607 sans enfants de sa femme Christine du Chastelet, mais avait adopté en 1605 son petit-neveu Nicolas de Nettancourt, comte de Vaubecourt.

P. 40, l. 19. *M. de Schomberg, sergent-major de ceste troupe.* — Un pasquil qui courait à Paris en mars 1597 (*L'Estolle*) lui fait dire de lui-même :

*Si je suis ivrogne allemant,  
Si portugalisé Normant.*

Colonel des reîtres, il avait été naturalisé en 1570, fait gouverneur de la Marche et conseiller d'État, et confirmé dans ses charges par Henri IV. « Le 16 mars (1599), dit L'Estoile, M. de Chomberg, revenant de Conflans à Paris, mourut tout saoul dans son coche... M. de Villeroy avoit festoyé ce jour le roy à Conflans, où ledit comte de Chomberg s'estant trouvé, avoit donné sur le bon vin et mangé un peu trop d'ung poisson qu'on appelle le fiettan. »

P. 40, l. 24 (et p. 67, l. 17). *Grand nombre de Suisses et d'Allemands.* — « La plus envieuse et la plus brutale nation, à mon gré, c'est l'allemande, ennemie de tous les étrangers; ce sont des esprits de bière et de poisle, envieux de tout ce qui se peut. » (*Perroniana.*)

Lorsque les députés des cantons suisses vinrent à Paris, au nombre de deux cents chevaux, le 14 oct. 1602, pour renouveler l'alliance avec le roi, ils furent reçus et traités magnifiquement. On remarqua que « la plupart desdits Suisses estoient fort en point, tous habillés de veloux, portant chaîne d'or au col; au surplus, beaux hommes, forts, et qui avoient bonne trogne, et les faces cramoisies. Sur quoi, il y en eut un qui, les voyant entrer avec si bons minois et visages dans la chambre du roi, fit par plaisir sur l'heure le quatrain suivant :

*Voyant passer ces gens étranges,  
Au teint vermeil et aux gros culs,  
Je pensois voir maints dieux Bacchus  
Revenant de faire vendanges.....*

Le 19 octobre, il y eut grand gala. Le roi but à ses compères et prit plaisir à les regarder longtemps « s'escarmoucher à coups de verres. En la salle basse, il y eut aussi une grande table ouverte pour les serviteurs des Suisses, qui triomphèrent de boire et manger. Il y en avoit un entre lesdits Suisses qu'on disoit qu'il portoit son ventre en écharpe, et buvoit demi-muid de vin par jour.... Sur les six heures du soir, messieurs les Suisses se retirèrent en leurs logis tout doucement, bien contents, saouls et traités... » (*Suppl. à L'Estoile.*)

P. 41, l. 11 et 21. *Feu M. le marquis de Pisani..... La marquise, sa vefve defuncte.* — Jean de Vivonne, marquis

de Pisani, mort en 1599, ambassadeur sous Henri III et Henri IV, avait épousé une Italienne de la famille Strozzi et Savelli, veuve d'un Ursini. Leur fille unique a été la marquise de Rambouillet, une des femmes les plus distinguées de ce siècle.

P. 51, l. 25. *De sa fille, gendre, et de M. et M<sup>me</sup> de Rambouillet.* — Il faut sans doute corriger le texte en supprimant le premier *et*, puisque le marquis de Pisani n'eut qu'une fille, et par conséquent qu'un gendre. Il faut donc lire ainsi: De sa fille et gendre, de M. et M<sup>me</sup> de Rambouillet.

P. 42, l. 5, 7, 10, 11. *M. de Saint-Luc.. son filz aisné... sa fille plus jeune... Le comte de Fiasco....* — Timoléon d'Epinay de Saint-Luc, né en 1580, mort en 1644, avait épousé la sœur de Bassompierre. « C'étoit, dit Tallemant des Réaux, un étrange maréchal de France, semblant de tout faire, mais ne faisant rien avec grâce; en outre, un plaisant homme en fait de femelles. » — « M. Despinelle m'a donné ce jour (10 juillet 1607) des vers françois faits par M. de Saint-Luc, sur la disgrâce de ses amours avec la Meaupeou, niece de M. de Verdun. Ce ne sont qu'amourettes, *id est folies.* » (L'Estoile.)

P. 42, l. 13. *M. de Bourboné.* — Il était ami de la bonne chère et du vin, mais piètre amphytrion, à en croire le cardinal Du Perron: « Mon Dieu! quel mauvais disner j'ai fait chez luy! Mal appresté, mal ordonné et de mauvaise viande. C'est le bonhomme qui ordonne le tout: c'est à la façon de Lorraine. Il me souvient qu'un jour M. de Lorraine nous traita comme cela... Madame de Bourbonne est une galante dame, et qui a bien de l'esprit; mais luy est un veau. » (Perroniana.)

P. 43, l. 13. *M. de Montbazon.* — Hercule de Rohan, frère de Louis, VII<sup>e</sup> du nom, mort sans enfants, et en faveur de qui le comté de Montbazon fut érigé en duché-pairie en 1594.

P. 44, l. 22. *Tous les financiers... trésoriers, gabelleurs, partisans et autres.* — Voir les *Tragiques* de d'Aubigné, au livre I, *Misères*, et le *Journal* de L'Estoile, *passim*.

P. 44, l. 27 (et p. 48, l. 4). *Parant y estoit, homme de*

qui on tient un grand conte là bas, et qu'on a fort bien salé de peur qu'il ne pourrisse. — « Le samedi 23 de ce mois (nov. 1602) fut mise en terre à Paris mademoiselle Saint-Germain, femme du maistre des comptes Saint-Germain, âgée de quarante ans. Elle mourut pulmonique, laquelle maladie on disoit avoir gagnée à panser et solliciter M. Parent, malade de la pierre. » — « En ce mois (avril 1604) mourut à Paris... M. Parent, secrétaire du roy, partisan du sel. » — « Le lendemain, qui estoit le 5 de ce mois (may 1609), vinrent les nouvelles d'une encores plus signalée banqueroute et plus grande (que celle de Pingré), car elle estoit, ainsi qu'on disoit, de quatre cent mille escus, faite par Josse et Saint-Germain, maistre des comptes, gendre de feu Parent, partisan...., estimée de tant plus estrange que ledit Saint-Germain principalement estoit tenu pour honneste homme et homme de grands moyens. Tellement que M. le lieutenant civil mesme, qui respondit ce jour contre eux pour six vingt mille escus de requeste, ne le pouvant croire, ne voulust passer outre qu'il n'en eust esté premièrement accertené par Rezé, son gendre. Comme de fait ceste banqueroute estonna Paris, et l'anima si fort contre les banqueroutiers et partizans, qu'on tient que si elle fust arrivée deux jours devant, que Pingré eust esté pendu et n'eust esté guères plaint, pour estre en réputation d'un grand charlatan et qui avoit l'âme meschante et cautérisée, et duquel les livres estoient faux. » (*L'Estoile.*) — (Voir notre *Introduction*, p. vii.)

P. 45, l. 4. *M. de Gesvres, et combien il avoit gagné par ses substituts ceste année sur le party.* — Louis Potier, seigneur de Gesvres, secrétaire d'Etat pour les finances.

P. 45, l. 11. *Tant de receveurs de tailles, de décimes, de gabelles, tant de trésoriers de France, maistres et auditeurs des comptes, et tout ce tas de financiers ne sont que sangsues...* — Voir les *Tragiques* de d'Aubigné, l. I, *Misères*, et le *Journal de L'Estoile*, *passim*.

P. 48, l. 23. *Les présidents Durandy et Brisson.* — Duranti, premier président du parlement de Toulouse, fut tué aux Jacobins, le 10 février 1589, pour s'être opposé aux séditieux qui avoient pris les armes contre le roi. Son corps fut, avec celui de Daffis, traîné dans les rues, et tous deux pendus au gibet. — Barnabé Brisson, président

au parlement de Paris, forcé par les ligueurs de prendre la place du premier président du Harlay, détenu à la Bastille, leur devint suspect, fut arrêté le 15 nov. 1591 et conduit au Petit-Châtelet, où on le pendit à une poutre de la chambre du Conseil.

P. 49, l. 1. *Les Sr<sup>s</sup> Daffis et Larcher*. — Jacques Daffis, avocat général au parlement de Toulouse, fut étranglé dans la Conciergerie du Palais le même jour que Duranti avait été tué aux Jacobins. — Claude Larcher, conseiller de la grand'chambre du parlement de Paris, pour avoir résisté à la faction des Seize, subit le même sort que Barnabé Brisson et que Jean Tardif, conseiller au Châtelet, le 15 nov. 1591.

P. 49, l. 11 et 17 (p. 51, l. 10-12, et p. 58, l. 8). — *M. le président, son filz... son Histoire*. — Cette *Histoire*, qui va jusqu'en 1607, était alors terminée et occupait vivement l'attention publique.

P. 50, l. 10 (et p. 58, l. 8). *La feu Roine-mère*. — Catherine de Médicis, ce fléau de la France : ne suffit-il pas de la nommer? — La *Bibliothèque de Montpensier* (n<sup>o</sup> 1) lui attribue : « *Le Pot-poury des affaires de France*, traduit d'italien en françois, par la reyne-mère », et ajoute (n<sup>o</sup> 23) : « *La Révellation des secrets de la Ligue, mise d'espagnol en françois, par M. de Nevers, à la louange de la reyne-mère.* »

P. 50, l. 11. *M. le président Jannin... à cause qu'il ne le pouvoit estre en cestuy-cy*. — « En ce temps-là, dit L'Estoile (fin oct. 1609), la disgrâce de M. le chancelier, auquel on disoit qu'on alloit oster les sceaux pour les bailler au président Jannin, estoit tepue sur les rancs à Paris, où on ne parloit d'autre chose, mais non à Fontainebleau et à la cour, où il ne s'en disoit rien, sinon bien sourdement et à l'oreille. Et encores que tels bruits soient souvent faux, comme beaucoup estiment de cestui-ci, si les a-t-on toujours remarqués. »

P. 50, l. 14: *Feu M. de Chiverny*. — Voir ci-dessus, p. 8, et la note y afférente, p. 80, ainsi que celle qui se rapporte à M<sup>me</sup> de Sourdis, p. 96.

P. 50, l. 16. *Madame de Sourdis*. — Voir ci-dessus, p. 37, et la note y afférente, p. 96.



P. 50, l. 26-27. *Ses filz... au comte de Chiverny...*

— Il s'agit ici de l'aîné, Henri, capitaine de cent hommes d'armes, qui avait épousé : 1<sup>o</sup> en 1588, Françoise Chabot, fille du grand écuyer de France; 2<sup>o</sup> Marie Gaillard, fille de Galerand, seigneur de la Morinière-en-Blaisois, et de Marguerite de Hambre, de laquelle il eut sept enfants. Il mourut le 1<sup>er</sup> mars 1648.

P. 51, l. 6. *Pour l'evesque de Chartres... la chasse des*

*lièvres de Beausse.* — Philippe, second fils de Chiverny, né en 1579, nommé évêque de Chartres en 1599, après la mort de Nicolas de Thou, son grand-oncle. Grand chasseur devant l'Éternel, comme Nemrod, il se préoccupait peut-être plus des lièvres que des ouailles de son diocèse. Il mourut le 27 mai 1620.

P. 52, l. 13. *Où pouvoit estre Ligoli.* — C'est Pierre *Lugoli*, qui, « lieutenant du grand prévost (c'est-à-dire lieutenant criminel de robe courte) », fut chargé de la garde de Marthe Brossier, en 1599, et « étoit fort contraire à ces faiseurs de fables ». (*Conf. de Sancy*, I, ch. 6.) C'est lui qui avait fait étrangler Barrière, l'assassin du roi, à Melun, le 30 août 1593. — Le 28 décembre 1595, « Jean Chastel fut interrogé... M. Lugoli, s'estant desguisé en prestre pour essayer si par la confession il en pourroit point tirer davantage, vinst à le confesser; et combien qu'il jouast dextrement ce personnage, si fust-il descouvert tellement qu'il n'en put jamais rien tirer. » (*L'Estoile.*) — « En ce mois (mai 1600) mourust en sa maison de Gontaine-aux-Champs le lieutenant Lugoli, serviteur du roi, et qui eust bien servi de Tristan l'Hermitte à un mauvais roy, comme estoit Louis XI qu'il servoit. (*L'Estoile.*) La Bibliothèque de Montpensier lui attribue, (n<sup>o</sup> 60): *Traitez de l'innocence*, extraits du latin de M. Lugolis par M. le grand prevost, pour la consolation des martyrs. »

P. 52, l. 27. *A la Tournelle, veoir donner quelque sentence.* — « Bon! cela fait toujours passer une heure ou deux! » dira cinquante-huit ans plus tard le Dandin des *Plaideurs* de Racine en parlant de la question (acte III, scène IV).

P. 53, l. 24. *Enoores une fois M. de Baummes.* — Lisez de *Bauves* (voir les notes ci-dessus, p. 83 et 85).



P. 54, l. 4. *M. le prince de Joinville...* — On prononçait en effet *Joinville*, et le nom est ainsi écrit dans *L'Estoile* et ailleurs. — Claude de Lorraine, quatrième fils du duc de Guise (Henri), tué à Blois, prince de Joinville, depuis duc de Chevreuse, et mort en 1657. Rien de plus léger et évaporé que ce jeune prince, qui, pour se donner l'air d'un homme d'importance, avait pris part aux menées du comte d'Auvergne et du maréchal de Biron. Le roi leur pardonna à tous deux après un court séjour à la Bastille, en octobre 1602. — *L'Estoile* mentionne (fin d'oct. 1609) que « en ce mesme temps le prince de Joinville, continuant ses coups à la cour à l'endroit des folles dames (que Tertullien, de son temps, appeloit *publicarum libidinum victimas*), s'estant adressé à une comtesse de ceste qualité, favorite du roy, laquelle, pour s'en excuser et couvrir son fait, alléguoit une promesse de mariage qu'elle avoit dudit sieur prince, sous laquelle elle prétendoit avoir légitimement fait ce qu'elle avoit fait, encourt la mauvaise grâce de Sa Majesté, qui lui commande de se retirer ou de l'espouser. A quoi, du commencement faisant semblant de prester l'aureille pour plus seurement en jouir et à son plaisir, déclare finalement que jamais son intention n'avoit esté telle ».

P. 54, l. 7. *Par Nostre-Dame des Ardilliers.* — C'est un lieu de dévotions et de pèlerinages près de Saumur. « Ce qui fasche le plus de ces diableries mal jouées, c'est que l'affront en est à Nostre-Dame des Ardilliers... » (*Confession de Sancy*, I, ch. 6.) On y avait conduit Marthe Brossier, la possédée, avant de la traîner à Angers et de l'amener à Paris. On y faisait des pèlerinages comme aujourd'hui ceux de la Salette et de Lourdes. (Voir, *loc. cit.*, l'histoire de M<sup>me</sup> de Montigny, de M<sup>me</sup> Avoye et du curé.)

P. 54, l. 15, 17, 19. *Feu M. le mareschal de Balagny.* — « En ce mois (juin 1603) mourut le maréchal de Balagny, fils d'un évêque que chacun a reconnu en France pour un très-grand et docte prélat. Son épitaphe lui a été dressée dès longtemps, comprise en ces vers :

*Cy gist Balagny sans couronne,  
Bien que son père l'ait porté.  
L'Espagnol dans Cambray lui donne,  
Pour mieux honorer sa personne,  
Le titre de prince avorté. »*

Jean de Montluc de Balagny était bâtard de l'évêque de Valence. Gouverneur de Cambrai depuis 1580, il s'attribua vers 1589 la qualité de prince souverain. Étant venu au secours des Parisiens, qui assiégeaient Senlis, il eut sur les bras La Noue Bras-de-Fer, qui battit les troupes ligueuses et le fit fuir en vrai poltron. Traitant avec le roi en 1594, il fut nommé maréchal de France, et retourna à Cambrai, où il se vit assiégé par le comte de Mansfeld et les Espagnols en 1595, et se montra encore un triste sire, lésinant sur les vivres et les munitions de la garnison, et finissant par rendre la place honteusement, non sans avoir stipulé pour lui-même le payement de ses dettes. Puis il alla trouver le roi à Péronne et lui conter ses exploits avec une impassibilité incroyable. — La *Confession de Sancy* (I, ch. 10) le traite en conséquence; elle le représente dans ses transformations successives: « De champi (bâtard), capitaine; de capitaine, prince souverain; de prince, poltron; de poltron, banni; de banni, maréchal; de maréchal, cocu, et maréchal aussy connu que le maréchal Vulcain. » Veuf de Renée de Clermont d'Amboise, que sa lâche défense de Cambrai avait tuée, il avait épousé Diane d'Estrées, sœur de Gabrielle, dame galante, par qui il fut dûment encorné. La *Bibliothèque de M<sup>e</sup> Guillaume* compte sur ses rayons imaginaires: « *Trois harangues militaires à la louange de l'archiduc d'Autriche, dédiées au prince de Cambrai* », et aussi: « *Le Remède de la Péronelle contre la solution de la continuité, dédié à la maréchale de Balagny.* »

On voit pourquoi Balagny demandera, quelques lignes plus loin, « des nouvelles de la guerre, et s'il estoit vrai qu'on va assiéger Cambrai ».

P. 55, l. 7. *Car si je ne l'eusse pas perdue, il n'auroit pas maintenant occasion de la regagner.* — C'est le mot de Fabius que Cicéron rapporte dans son *De Senectute*: « Salinatori, qui, amisso oppido, fugerat in arcem, gloriantique ita dicenti: « Mea opera Q. Fabi, Tarentum recepisti, » — « Certe inquit ridens, nam nisi tu amisisses, nunquam recepissem. »

P. 55, l. 16. *A M. de la Trimouille.* — Claude de la Trimouille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmont, mort de la goutte, à l'âge de trente-huit ans, le 15 oct. 1604. « Grand seigneur et grand terrien, et, hors cela (dit quelqu'un), rien. » (Suppl. à *L'Estoile*.)

P. 55, l. 22. *Feu madame, sœur du roi...* — Catherine de Navarre, mariée le 31 janvier 1599 au duc de Bar.

P. 56, l. 21. *Madame de Verneuil est-elle en cour?* — Voir ci-après, p. 69, et la note y afférente, p. 112.

P. 56, l. 24, 28. *Monsieur le comte de Soissons...* — *Sa lignée.* — Charles de Bourbon, comte de Soissons, dernier des fils du prince Louis I<sup>er</sup> de Condé et de Françoise d'Orléans-Longueville. Il avait su gagner le cœur de madame Catherine, qui lui avait fait une promesse écrite de mariage, et conserva toujours une préférence marquée à son égard; mais le roi s'opposa à leur union, et rien ne put vaincre sa résistance.

P. 57, l. 2, 10. *Monsieur le prince de Conty... et toute sa génération.* — François de Bourbon, prince de Conti, frère aîné du comte de Soissons.

P. 57, l. 15 (et p. 61, l. 1) *D'un livre de Fernel.* — Non moins célèbre comme mathématicien que comme médecin, Jean Fernel a publié, de 1526 à 1558, année de sa mort, plusieurs ouvrages tant sur les mathématiques que sur la médecine. D'autres furent posthumes. Celui qu'on lui prête ici est une allusion satirique aux constantes préoccupations de la duchesse de Bar sur ses prétendues grossesses.

P. 58, l. 1, 3. *La feu Royne-mère... se confessoit à M. le cardinal de Lorraine.* — On sait qu'elle fut accusée par les pamphlets du temps de s'être effectivement confessée audit cardinal.

P. 58, l. 24. *La coppie du testament de la royne Marguerite....* — Ayant gagné les 30 mai et 17 juin 1606, le procès qu'elle avait intenté à Charles de Valois, fils de Charles IX et de Marie Touchet, et obtenu par là les comtés d'Auvergne et de Clermont, ainsi que les biens situés dans le ressort du parlement de Paris qui avaient appartenu à Catherine de Médicis, elle en disposa bientôt après, par une donation entre vifs, en faveur du roi et du dauphin, ne s'en réservant que l'usufruit pendant sa vie. Dès lors, on ne vit plus de dauphin d'Auvergne, et l'on ne connut plus d'autre dauphin que celui de Viennois, fils aîné des rois de France.

P. 58, l. 27. *Elle eust esté plus sage...* — Le comte de Choisi, qui avait placé sa fille dans la maison de la reine Marguerite, et que les intrigues de Bajeaumont, son nouvel amant, avaient forcé à l'en retirer, répondit à cette princesse, qui se plaignait de la mauvaise conduite de la demoiselle Choisi : « Si vous vous fussiez, Madame, aussy bien gouvernée que ma fille, vous auriez encore la couronne que vous avez perdue. » (Voir le Journal de L'Estoile, à la fin de janvier 1608.)

P. 59, l. 14. *Est aussi bien en vie maintenant qu'il estoit il y a six cens septante ans.* — Il doit y avoir ici dans le texte quelque lacune ou altération, rendant le sens inintelligible.

P. 60, l. 5. *Je n'eusse pas perdu le denier de..... en Angleterre.* — Il faut évidemment suppléer : *le denier de Saint-Pierre.*

P. 60, l. 26. *Laissez nostre bonne fille aller aux prisons, aux hospitaux, racheter tous nos peschez et les siens.* — Dreux du Radier, dans ses *Anecdotes des Reines*, la montre « tantôt prosternée au pied des autels, entendant plusieurs messes dans un jour, visitant les hôpitaux, distribuant le jour de sa naissance et aux quatre fêtes solennelles cent écus d'or aux malheureux, entretenant annuellement cent onze pauvres, quarante prêtres anglois; bâtissant et enrichissant les monastères, et entr'autres celui des Jésuites à Agen et celui des Augustines du faubourg Saint-Germain; passant des exercices de piété aux plaisirs les plus sensuels, et se livrant, après une retraite sainte et austère, aux raffinements de toutes les voluptés. C'est dans ce mélange bizarre de dévotion et de galanterie qu'elle finit ses jours. » (*Hist. de Marguerite de Valois*, par Mongez. Paris, 1777.)

P. 60, l. 28. *Et remerciez Dieu de ce que Fernel vous fit des enfans.* — Fernel passa pour avoir fait cesser la stérilité de Catherine, qui durait depuis neuf ans.

P. 61, l. 5. *Sa résolution d'estre allée à Paris, bonne, sur ma foi, et vertueuse, nonobstant les moqueries qu'on en a faictes.* — La reine Marguerite, qui vivait reléguée au château d'Usson, en Auvergne, prit le parti de revenir à Paris, « où, dit l'Estoile, on ne l'avoit point vue depuis

vingt-quatre ou vingt-cinq ans. » Elle y arriva en août 1605 et prit logis à l'hôtel de Sens.

P. 61, l. 27. *Vostre neveu le comte d'Auvergne à la Bastille.* — Charles de Valois, comte d'Auvergne, était le fils de Charles IX et de Marie Touchet, sa maîtresse, qui épousa ensuite François de Balzac, comte d'Entragues, gouverneur d'Orléans, auquel elle donna entre autres enfants Henriette, plus tard marquise de Verneuil et maîtresse de Henri IV. Ayant avec sa sœur et son père formé un complot contre le roi, le père et le fils furent condamnés par arrêt du 1<sup>er</sup> février 1605 à avoir la tête tranchée, et la fille à être renfermée dans l'abbaye de Beaumes-lez-Tours ; mais le roi commua cette peine en prison perpétuelle à la Bastille, et ne s'arrêta pas là dans la voie de l'indulgence.

P. 62, l. 16. *Chauvelon est le sûr intendant... Vous l'avez autrefois trouvé si doux...* — C'est Chanvalon (voir ci-dessus p. 39 et 100), c'est-à-dire Jacques de Harlay, seigneur de Champvallon, grand écuyer du duc d'Alençon, grand maître de l'artillerie pendant la Ligue, créé chevalier du Saint-Esprit en 1602, mort en 1630. Un des nombreux favoris de Marguerite de Valois. On le nommait « le beau chevalier » et le *Divorce satyrique* dit qu'elle l'appelait son *conseil*. C'est vers 1580 qu'elle s'éprit de lui, et de leurs amours naquit un fils qui fut plus tard connu sous le nom de père *Archange*, capucin. (*Tallemant des Réaux.*)

P. 64, l. 9-27, (et p. 73, l. 3). *Les nopces de Florimond de Raymond...*, qui se marioit à *Jeanne la Papesse.* — Ce conseiller au parlement de Bordeaux, qui était un huguenot converti, s'était signalé par son zèle antihuguenot. Il a écrit une volumineuse *Histoire de l'Hérésie*. Il avait publié dès 1588 un ouvrage destiné à combattre l'*Erreur populaire de la papesse Jeanne*, ou l'*Anti-papesse*.

P. 64, l. 22. *M. d'Esdiquières.* — Le maréchal de Bonne, duc de Lesdiguières, plus tard connétable.

P. 64, l. 24. *M. de Roquelaure.* — Antoine de Roquelaure, chevalier des ordres du roi, maître de sa garde-robe, qui devint maréchal de France en 1615, et mourut le 9 juin 1625, à l'âge de 81 ans.

P. 64, l. 24. *Au général des galères.* — Philibert-Em-

manuel de Gondy, qui avait succédé à son frère Albert, le 15 avril 1598, en la charge de général des galères du roi. Il mourut en 1626.

P. 65, l. 9-15. *Le bon Lipsius . . . mais Jodorlap.* — Né à Isch, près Bruxelles, le 18 octobre 1547, il avait changé son nom de *Jodoce* (Josse) *Liep* (estropiés dans notre texte) en celui de *Justus Lipsius*. Il se fit catholique à l'âge de 45 ans, et se signala alors par sa dévotion de néophyte à la Vierge. Il écrivit l'Histoire des miracles de Notre-Dame de Hall (*Diva Virgo Hallensis*. Antv., 1604, in-8) et lui voua une plume d'argent. Il mourut à Louvain, à 58 ans, le 23 mars 1606, après avoir ordonné à sa femme d'offrir sa robe fourrée de professeur à l'autel de Marie, en l'église de Saint-Pierre, ce qui égaya fort le monde savant et édifia médiocrement les fidèles. (V. *L'Estoile*, au 30 nov. 1606.)

P. 65, l. 25 (et p. 66, l. 10). *Le pape Léon onzième.* — Alexandre Octavien, qui promettait un bon pape, mourut le 27 avril 1605, après un pontificat de 26 jours, ayant été proclamé le 1<sup>er</sup> avril.

P. 66, l. 1. Le mot *pieds* est mis au-dessus du mot *mains*, qui a d'abord été écrit par le copiste.

P. 66, l. 5. *Madame Conchine.* — Leonora Galigaï, la femme de chambre florentine de la reine, mariée à Concini, depuis maréchal d'Ancre. Il est à remarquer que Marie de Médicis n'est pas même nommée et n'est l'objet d'aucune autre allusion que celle-ci dans tout le cours de notre satire.

P. 67, l. 6. *En pur don la République de Venise.* — La République de Venise eut en 1605, avec le pape Paul V, un grave démêlé qui fit craindre aux uns, espérer aux autres, une rupture définitive et un schisme. D'Aubigné fait allusion à cet événement dans ses *Tragiques* (livre V, *les Fers*, p. 248, v. 30, édit. Jouaust) :

*Venise voit du jour une aube sans soleil.*

P. 68, l. 9. *Ils n'ont pas faute de bons acteurs en Enfer.* — On sait que pendant longtemps la sépulture catholique fut refusée aux acteurs, et que ceux de la Comédie

française ont été plaisamment appelés : MM. les *excommuniés ordinaires* du roi.

P. 68, l. 13. *Ils nous donnèrent une Pastorelle.* — Les ballets que l'on donnait alors dans les fêtes n'étaient autres que des *pastorales* mimées et dansées, dans le genre de celle que l'auteur décrit ici. Voici le titre d'un petit volume imprimé presque au même moment que notre satire et qui montre combien le ballet politico-pastoral était couleur du temps : *l'Amphithéâtre pastoral, ou le Sacré Trophée de la Fleur-de-Lys triomphante de l'Ambition Espagnole.* — Poème bocager de l'invention de P. du Pescher, Parisien. — A Paris, chez Abraham Saugrain, rue St-Jacques, devant S.-Benoist, 1609 (dédicace à Monseigneur Le Grand, privilège du 17 octobre 1608). In-12 de 104 ff. et 4 ff. préliminaires.

P. 68, l. 26. *Comme elle caressait son aigle.* — L'aigle éployée, qui figura dans le blason de l'empire d'Allemagne.

P. 69, l. 6. *Une marquise de Verneuil.* — La célèbre Henriette de Balzac d'Entragues, qui consola promptement Henri IV de la mort de Gabrielle d'Estrées et des désagréments que lui occasionnait son mariage avec Marie de Médicis. — Les Mémoires de Bassompierre parlent d'une intrigue galante qu'elle eut avec le prince de Joinville en 1603, et que le roi découvrit à son retour de Metz. (V. p. 106.)

P. 69, l. 6. *Une madame de Moret.* — Jacqueline de Beuil vint distraire Henri IV de la marquise de Verneuil (oct. 1604) et succéda à celle-ci. Le roi la fit comtesse de Moret et la maria au marquis de Vardes. — « Le prince de Joinville sort de la cour (dit L'Estoile, mars 1607) et se retire à Saint-Dizier..., disgracié de Sa Majesté pour soupçon de quelques amourettes entre lui et la comtesse de Moret... » (V. p. 106.) — Sully rapporte qu'elle fut encore courtisée par le comte de Sommerive (Charles de Lorraine), second fils du duc de Mayenne.

P. 69, l. 7. *L'un de ces bergers s'appeloit Henriot.* — Coïncidence frappante ! Le moment où fut répandu l'*Enfer* est précisément celui où Henri IV, éperdument épris de Marguerite de Montmorency, allait la marier au prince de Condé (17 mai 1609) et faire pour la revoir toutes les folies imaginables. Il allait se déguiser avec de fausses



barbes, se travestir en Flamand, en postillon ou en valet de chiens ; enfin échanger avec l'objet de sa passion des billets où il serait le *Berger Céladon* et elle la *Nymphé Galatée*. Malherbe se chargeait d'ailleurs de chanter les plaintes d'*Alcandre* sur l'absence d'*Oranthe*. Et cette grande extravagance royale allait entrer pour sa part dans de grands desseins politiques et militaires que nous esquisse ici l'auteur de l'*Enfer* sous la fiction bien trouvée d'une *Pastorale*.

P. 69, l. 16. *Tesmoing mon voyage il y a trois ans à la porte de vostre maison, soubz ombre de ces deux béliers...* — Le voyage de Henri IV à Metz est de mars 1603. (V. ci-dessus, p. 95.) L'*Enfer* aurait donc été écrit vers 1607. — La démonstration sur Sedan est de mars 1606. (V. p. 78.)

P. 70, l. 23. *L'autre berger, nommé Philippot.* — Le roi d'Espagne Philippe III.

P. 70, l. 26. *Mon gouverneur de Lerme.* — Le duc de Lerme (François de Sandoval de Roxas), ministre de Philippe III, qui fut effectivement pendant vingt années de 1598 à 1618, le véritable chef de la monarchie espagnole.

P. 70, l. 19. *Une tragédie de la Vie et Mort de feu Monsieur de Guise.* — Il existe une pièce en vers intitulée : *la double tragédie du duc et cardinal de Guyse, jouée à Bloys le XXIII et XXIII décembre dernier, Envoyée à Monseigneur le Duc du Mayne et autres Princes Catholiques, qui tiennent le party de la sainte union.* A Paris, pour Fleurant des Monceaux, rue du Bon Puis. M.D.LXXXIX, in-4 de 4 ff. — C'est une déploration en cent vers, s'adressant « à Paris, au Soldat, au Marchand, au Peuple, au Parlement, aux Etats. »

P. 70, l. 9. *Un allérion gros et gras..... que non pas la fleur de lys.* — L'alérion, ou aiglette, qui figure dans le blason de la maison de Montmorency.

P. 72, l. 15. *Un livre intitulé : De la Virginité, que le roy de France avoit composé.* — Allusion ironique aux amours intempestifs du vieux vert-galant.

P. 72, l. 16. *Monsieur d'Alincourt.* — Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, fils unique de Villeroy, Il avait remplacé en juin 1695, comme ambassadeur à

Rome, M. de Béthune, frère de Rosni. Il avait été d'abord prévôt de Paris pendant la Ligue (*L'Estoile*, 12 juin 1592), et avait « fait accord en même temps que son père avec le roi » (février 1594). Il fut nommé gouverneur de Lyon le 11 février 1596. Ambassadeur à Rome en 1600, c'est lui qui négocia le mariage du roi avec Marie de Médicis.

P. 72, l. 30. *Monsieur de Nemours*. — Henri de Savoie, duc de Nemours, né à Paris en 1572, mort en 1632. Il avait suivi la Ligue, puis s'était dévoué à la cause de Henri IV et signalé au siège d'Amiens, en 1594. C'était un vaillant capitaine.

P. 72, l. 24. *Monsieur de Villeroy*. — Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, ministre d'État sous Charles IX et ses successeurs, de 1567 à 1617, année de sa mort.





## TABLE DES MATIÈRES

---

|  | Pages. |
|--|--------|
| INTRODUCTION . . . . .   |        |
| I Le manuscrit de l' <i>Enfer</i> . . . . .  | II     |
| II Notre copie sauvée des feux . . . . .   | III    |
| III Caractère particulier de l'opuscule . . . . .  | IV     |
| IV <i>L'Enfer</i> est-il de d'Aubigné? Il est de<br>main d'ouvrier . . . . .   | V      |
| V <i>L'Enfer</i> est-il inédit? Recherches biblio-<br>graphiques . . . . .   | VI     |
| VI <i>L'Enfer</i> a besoin de commentaires et d'é-<br>claircissements . . . . .  | X      |
| VII Sommaire analytique . . . . .  | XII    |
| VIII <i>L'Enfer</i> est un produit de l'esprit gaulois,<br>et tient sa place parmi les petits pam-<br>phlets historiques. Il est plein d'ironies<br>charmantes et toujours actuelles . . . . . | XXIV   |

|   | Pages. |
|---|--------|
| INDEX . . . . .   |        |
| I Personnages, mentionnés dans <i>l'Enfer</i> ,<br>qui étaient morts avant 1609 . . .   | xxix   |
| II Personnages, mentionnés dans <i>l'Enfer</i> ,<br>qui vivaient encore en 1609 . . .   | xxxix  |
| III Personnages, épisodes historiques et su-<br>jets divers, mentionnés dans <i>l'Enfer</i> ,<br>ou présentés allégoriquement, collec-<br>tivement, etc . . . . . | xxxix  |
| L'ENFER. . . . .  | i      |
| NOTES, ÉCLAIRCISSEMENTS ET CORRECTIONS. . .   | 75     |





LE CABINET  
DU  
BIBLIOPHILE  
PIÈCES RARES OU INÉDITES

ÉDITIONS ORIGINALES

---

**L**e Cabinet du Bibliophile se compose de pièces rares ou inédites, intéressantes pour l'étude de l'histoire, de la littérature et des mœurs du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il comprend aussi les éditions originales de ceux de nos grands écrivains dont le premier texte présente des différences notables avec le texte définitif. — Le double intérêt de rareté et de curiosité que présentent ces publications leur assigne une place dans le Cabinet du Bibliophile, dont elles forment la bibliothèque intime.

*Le nombre de ces publications est illimité. Elles*

*paraissent successivement, sans un ordre déterminé, et à mesure qu'il s'en rencontre qui semblent dignes d'être reproduites. — Chacune d'elles, indépendante de toutes les autres, peut être achetée séparément. Le seul lien qui existe entre elles est dans la pensée de former pour les bibliophiles une collection qui réponde à leurs goûts et à leurs besoins.*

---

### CONDITIONS DE LA PUBLICATION

(*Impression.*) Les volumes sont imprimés sur très-beau papier vergé de Hollande, et recouverts en parchemin factice replié sur doubles gardes. Ils sont tirés le plus souvent à 300 exemplaires. Chaque publication porte, du reste, le chiffre exact et le détail du tirage, et tous les exemplaires sont numérotés.

(*Exemplaires de choix.*) Il est tiré également quelques exemplaires sur papier de Chine et sur papier Whatman. Ces exemplaires étant toujours les premiers vendus, les personnes qui voudront se les assurer devront nous les demander à l'avance.

(*Exemplaires sur vélin et sur parchemin.*) Les amateurs qui désireraient des exemplaires sur vélin ou sur parchemin sont priés de nous en prévenir. Ils trouvent toujours, sur un catalogue joint au dernier volume paru, ainsi que sur le catalogue général de notre librairie, l'indication des ouvrages en préparation, et peuvent ainsi nous envoyer leurs demandes avant que l'impression soit commencée.

(*Souscripteurs.*) Il est donné avis de la publication de chaque volume à toute personne qui en manifeste le désir. Les amateurs qui souscrivent à toute

la collection reçoivent les volumes dès qu'ils paraissent.

(*Prix.*) Le prix des volumes varie ordinairement de 5 à 10 fr. pour les papiers vergés, et de 10 à 20 fr. pour les papiers Whatman et les papiers de Chine.

---

EN VENTE.

*Le Premier Texte de La Bruyère* (1688), publ. par D. Jouaust. 1 volume de 240 pages. . . 10 fr.

*Le Premier Texte de La Rochefoucauld* (1665), publ. par F. de Marescot. 1 vol. de 152 pages. . . 7 50

*La Chronique de Gargantua* (s. d.), premier texte du roman de Rabelais, publ. par Paul Lacroix. 1 vol. de 104 pages . . . . . 5 »

*La Puce de Madame Desroches* (1610), publ. par D. Jouaust. 1 vol. de 140 pages. (*Épuisé.*) 7 50

*Amusements sérieux et comiques*, de Dufresny (1705), publ. par D. Jouaust. (*Idée première des Lettres Persanes.*) 1 vol. de 124 pages. . . 6 »

*Lettres Turques*, de De Saint-Foix (1744), publ. par D. Jouaust. (*Imitation des Lettres Persanes.*) 1 volume de 116 pages. . . . . 6 »

*Satires de Dulorens*, édition de 1646, avec un *portrait authentique* de l'auteur. Publié par D. Jouaust. 1 volume de 258 pages. . . . . 12 »

*Poésies de Tahureau*, publiées par Prosper Blanchemain. Tome I<sup>er</sup>: *Premières poésies* (1554). 8 »

— Tome II : *Sonnets, Odes et Mignardises* (1554). . . . . 10 »

*Maximes de Madame de Sablé* (1678), publiées  
par D. Jouaust. . . . . 5 »

*Élégies de Jean Doublet*, Dieppois (1559). 1 vol.  
8 »

*Le Traicté de Getta et d'Amphitrion*, traduit  
du latin en vers français par Eustache Deschamps  
(XV<sup>e</sup> siècle), publié par le Mis de Queux de Saint-  
Hilaire. 1 vol. . . . . 5 »

*Lettres et Poésies inédites de Voltaire*, publiées  
par V. Advielle. . . . . 5 »

*La Chronique de Gargantua, de Pantagruel*  
(s. d.), publiée par Paul Lacroix. 1 volume . 8 »

S O U S P R E S S E :

*Les Marguerites de la Marguerite* (1547), publ.  
par Félix Frank. 4 volumes.

E N P R É P A R A T I O N :

*Poésies de Marie de Romieu*. 1 volume.

*Poésies de Courval-Sonnet*. 1 volume.

---

A LA LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

RUE SAINT-HONORÉ, 338, A PARIS



Mai 1872.

54656047



1/4 (39) +

marbled boards

A. D'AUBIGNÉ

L'ENFER



PARIS

*Cabinet du Bibliophile*

M DCCC LXXIII

Vet. Fr. III A. 280



